

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SESSION DU 20 JUIN 2023

SOMMAIRE

◆ VOLUME BUDGETAIRE 16

CD-23-06-1936 – FINANCES – COMPTES ADMINISTRATIFS 2022	16
CD-23-06-1936 FINANCES – COMPTES DE GESTION 2022	27
CD-23-06-1937 FINANCES – AFFECTATION DES RÉSULTATS COMPTABLES DE L'EXERCICE 2022	27
CD-23-06-1938 FINANCES – BUDGETS SUPPLÉMENTAIRES 2023	28
CD-23-06-2053 FINANCES – ÉTAT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME – BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023	34
CD-23-06-2041 FINANCES – DOTATION D'ÉQUILIBRE COMPLÉMENTAIRE – LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL VÉTÉRINAIRE ET D'HYGIÈNE ALIMENTAIRE – JUIN 2023	35

◆ COHESION SOCIALE 36

CD-23-06-2061 COHÉSION SOCIALE – MISE À JOUR DU RÈGLEMENT DÉPARTEMENTAL D'AIDE SOCIALE (RDAS) – JUIN 2023	36
---	----

AUTONOMIE 37

CD-23-06-1975 SUBVENTIONS ET ACTIONS COLLECTIVES –
ACTIONS DE SOUTIEN AUX AIDANTS – CONVENTION
AVEC FONDATION EDITH SELTZER – JUIN 202337

CD-23-06-2056 SUBVENTIONS ET ACTIONS COLLECTIVES –
SUBVENTION POUR L'ADAPTATION DU LOGEMENT
DES ACCUEILLANTS FAMILIAUX – JUIN 202338

CD-23-06-2057 HÉBERGEMENT SUBVENTIONS
D'INVESTISSEMENT – ÉTABLISSEMENTS
D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES
DÉPENDANTES (EHPAD) – JUIN 202339

ENFANCE 40

CD-23-06-2059 STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION ET
DE PROTECTION DE L'ENFANCE – BILAN DU
CONTRAT DÉPARTEMENTAL DE PRÉVENTION ET DE
PROTECTION DE L'ENFANCE – JUIN 202340

INSERTION 41

CD-23-06-1912 PRESTATIONS INDIVIDUELLES – DISPOSITIF
FSL – AVENANT N° 2 RELATIF À LA CONVENTION
2023-2025 DE GESTION COMPTABLE ET FINANCIÈRE
DU FSL – JUIN 202341

CD-23-06-2011 STRATÉGIE PAUVRETÉ ET PROGRAMME
DÉPARTEMENTAL D'INSERTION – CONVENTION
2023 D'APPUI À LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET
D'ACCÈS À L'EMPLOI (CALPAE) – JUIN 20342

◆ PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL 43

BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX 43

CD-23-06-1882 BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX -
DÉMOLITION RECONSTRUCTION DE LA MDS DE
GUILLESTRE EN PÔLE DE SERVICE A LA
POPULATION - JUIN 202343

CD-23-06-2042 BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX -
RESTRUCTURATION-EXTENSION MDS DE VEYNES
ET CENTRE SOCIAL RURAL E. MEURIER -

CONVENTION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉE – JUIN 2023	44
--	----

INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES 45

CD-23-06-1949SIGNALISATION ET ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ – RÉDUCTION DES COLLISIONS ROUTIÈRES – CONVENTION FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS – JUIN 2023	45
CD-23-06-2029SIGNALISATION ET ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ – MISE EN PLACE GÉOLOCALISATION ET MAIN COURANTE INFORMATISÉE SUR FLOTTE VÉHICULES – JUIN 2023	45
CD-23-06-2038RISQUES NATURELS – PROTOCOLE FRANCO-ITALIEN POUR LA GESTION DE LA VIABILITÉ DU COL AGNEL – JUIN 2023	47
CD-23-06-2047RISQUES NATURELS – RECONSTRUCTION DE LA RD 947/DIGUE DE CHÂTEAU-QUEYRAS – JUIN 2023	47

◆ ATTRACTIVITÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE 49

AGRICULTURE 49

CD-23-06-1439COMPTE R1 – HYDRAULIQUE AGRICOLE – MISE EN PLACE CRITÈRES D'INTERVENTION DU DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES – FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DES ASA – JUIN 2023	49
---	----

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE 50

CD-23-06-1810PETITES VILLES DE DEMAIN (PVD) – OPÉRATION REVITALISATION DE TERRITOIRE – COMMUNAUTÉS DE COMMUNES SERRE-PONÇON VAL D'AVANCE ET PAYS DES ÉCRINS – JUIN 2023	50
--	----

EAU 51

CD-23-06-1432EAU – ACTUALISATION STATUTS SOCIÉTÉ DU CANAL DE PROVENCE ET D'AMÉNAGEMENT DE LA RÉGION PROVENÇALE – JUIN 2023	51
--	----

ÉNERGIE 52

CD-23-06-1359TRANSITION ÉNERGÉTIQUE – CRÉATION DE
LA SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCONOMIE MIXTE LOCALE
« HAUTES-ALPES ÉNERGIES »52

LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL 55

CD-23-06-2032LABORATOIRE – CONVENTION TYPE DE
PARTENARIAT ENTRE LE LDVHA ET SES USAGERS
– JUIN 202355

◆ VIE LOCALE ET PROXIMITÉ 56

CULTURE 56

CD-23-06-1933BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE –
CONVENTION MAISON D'ARRÊT DE GAP – JUIN 2023
56

CD-23-06-1950CEDRA – SCHÉMA DE LA CULTURE DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES HAUTES-ALPES
2023-202857

LOGEMENT 64

CD-23-06-1984HABITAT ET LOGEMENT – AVENANT
OPÉRATION DE REVITALISATION CENTRE BOURG
ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE VALANT
OPAH – GUILLESTRE 2017-2023 – JUIN 2023.....64

◆ FINANCES 66

CD-23-06-2014INSTAURATION DE LA TAXE ADDITIONNELLE
DÉPARTEMENTALE À LA TAXE DE SÉJOUR – JUIN
2023 66

◆ FONCTIONNEMENT 69

RESSOURCES HUMAINES 69

CD-23-06-2025RESSOURCES HUMAINES –
CRÉATIONS, TRANSFORMATIONS ET
SUPPRESSIONS DE POSTES – JUIN 202369

DIVERS 70

CD-23-06-1920	AFFAIRES JURIDIQUES – COMPTE RENDU D'AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE – PREMIER TRIMESTRE 2023	70
CD-23-06-1953	ACHAT PUBLIC – INFORMATION SUR LA DÉLÉGATION DE SIGNATURE CONSENTIE AU PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT – 1 ^{ER} TRIMESTRE 2023	70
CD-23-06-2052	AFFAIRES JURIDIQUES – REPRÉSENTATION ORG. EXT. – COMMISSION D'ÉTABLISSEMENT DE LA LISTE D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE COMMISSAIRES ENQUÊTEURS – JUIN 2023	70
CD-23-06-2062	AFFAIRES JURIDIQUES – REPRÉSENTATION ORG. EXT. – CONSEIL TERRITORIAL DE SANTÉ DES HAUTES-ALPES (CTS 05) – JUIN 2023	71
CD-23-06-2075	AFFAIRES JURIDIQUES – REPRÉSENTATION ORG. EXT. – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-ALPES (OPH 05) – JUIN 2023	71

(La séance est ouverte à 9 h 34, par Monsieur Jean-Marie BERNARD, Président du Conseil Départemental des Hautes-Alpes)

Monsieur LE PRESIDENT. - Je déclare la séance du Conseil Départemental ouverte. Je vous propose de désigner Valérie GARCIN-EYMEOUD comme secrétaire de séance, et je vais lui demander de procéder à l'appel des présents.

(Madame Valérie GARCIN-EYMEOUD procède à l'appel nominal)

Présents : Mesdames et Messieurs BERNARD, AILLAUD, ALLOSIA, ASSO, BONNAFFOUX, CANNAT, CHAUVET, COLONNA, GARCIN-EYMEOUD, GRENIER, HUBAUD, MICHEL, MOSTACHI, MOUGIN, NICOLAS, PEYTHIEU, PINET, RAMBAUD, RICOU, ROUX, SAUDEMONT, TENOUX, TRUPHÈME, VIOSSAT.

Procurations : Madame MOREAU a donné procuration à Monsieur NICOLAS. Monsieur MURGIA a donné procuration à Madame MICHEL. Monsieur GALLAND a donné procuration à Madame GRENIER.

Monsieur LE PRESIDENT. - Mesdames, Messieurs les Vice-Présidents du Conseil Départemental, Mesdames, Messieurs les Conseillers Départementaux, Monsieur le Directeur Général des Services, Madame, Monsieur les Directeurs Généraux Adjointes, Monsieur le Secrétaire Général, Madame la représentante du Payeur Départemental, Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, Mesdames, Messieurs,

Merci à vous tous de votre présence, ce matin, pour cette nouvelle réunion du Conseil Départemental, avec un ordre du jour bien rempli, de la plus haute importance pour l'avenir de notre collectivité, et donc le quotidien de nos concitoyens.

J'aimerais tout d'abord avoir quelques mots pour nos trois futurs Chevaliers de l'Ordre National du Mérite : Bernadette SAUDEMONT, Dany GALLAND, Marcel CANNAT, tous trois nommés dans l'Ordre par décret du

Président de la République, en date du 2 juin, paru au Journal Officiel le 3 juin 2023.

Je vous renouvelle publiquement toutes mes sincères félicitations. Cette distinction est révélatrice de votre engagement au service de l'intérêt général.

J'en profite aussi pour saluer l'élection de Victor BERENGUEL à la présidence de la section départementale de l'Ordre et le féliciter lui aussi.

Bernadette, merci pour tes 49 ans de service, comme le stipule le décret du Président de la République. 49 ans en tant qu'ingénieur des télécoms, et une carrière bien remplie qui t'a amenée à la Vice-Présidence d'ERICOM France. Tu as fait le choix de revenir au pays qui t'a vu naître, à Veynes, il y a quelques années. Ton engagement s'est poursuivi en tant qu'adjointe au Maire de Veynes, Vice-Présidente de la Communauté de Communes du Dévoluy et Vice-Présidente du Département, en charge de la Culture.

Dany, est-ce que l'on a besoin de le présenter ? 52 ans au service des sports. En tant que professionnel du hockey sur glace, dans un premier temps, puis comme cadre dans le secteur bancaire, et surtout militant du sport, depuis toujours. Dany est dans son septième mandat à la Ville de Gap, son quatrième en tant qu'adjoint au Maire, son deuxième ici, au Département. Merci pour son engagement.

Marcel CANNAT : 47 ans au service de nos concitoyens comme agent des routes, comme Maire de Réotier depuis 1989, comme Conseiller Général, puis Conseiller Départemental du canton de Guillestre, comme Vice-Président du Département chargé des routes et de bien d'autres domaines. Si je prends la liste du début à la fin, on va y passer beaucoup de temps. En tout cas, on le sait tous ici - et c'est important : Président du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) depuis 2015, Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale depuis quelques années. Bref ! Des jours et des nuits consacrés au service public et aux Haut-Alpins.

Merci à tous les trois.

Nous sommes réunis, ce matin, pour, entre bien d'autres sujets, examiner les comptes du Département, au titre de l'année 2022, affecter les résultats de l'exercice, et adopter notre Budget Supplémentaire en conséquence.

Des résultats excellents, comme le détaillera Patrick RICOU, dans un moment. Des résultats même assez exceptionnels qui nous permettront de renoncer complètement à l'emprunt, cette année, conformément à ce que nous avons annoncé, au moment du vote du Budget.

Ne pas emprunter 25 M€ en 2023, cela signifie accélérer considérablement le désendettement du Département puisque, à la fin de l'année 2023, le solde de la dette s'établira à 146 M€, en baisse de 12 % par rapport à la fin de l'année précédente. Pour rappel, l'endettement du Département était de 189 M€ en 2015.

C'est une bonne nouvelle, d'autant que ce choix de ne pas emprunter n'impactera pas notre capacité d'investir. 66 M€ supplémentaires seront affectés, ce matin, à notre Plan Pluriannuel d'Investissements, et affectés à nos trois grands chantiers bâtimentaires avec les collèges et les Archives, le développement des mobilités ou encore la gestion et valorisation du patrimoine. Ce ne sont que quelques exemples.

Voilà pour les bonnes nouvelles et les raisons de nous en réjouir.

Profitons-en parce que la conjoncture change, comme vous le savez. Il y a un risque que ce soit la dernière année que nous ayons de tels résultats.

Autre sujet d'importance, ce matin : l'examen des statuts de la future Société d'Économie Mixte (SEM) Énergies, en vue de leur adoption. Elle a pour vocation de permettre au Département et à ses partenaires de fédérer leurs compétences, au service du développement des énergies renouvelables. Nous avons déjà longuement parlé de cette SEM Énergies. Elle part du principe que nous avons acquis de l'expérience en matière de développement de projets et que nous sommes à même de faire nous-mêmes ce qui s'est trop fait par des entreprises venues de l'extérieur, voire de l'étranger, par le passé. L'idée est donc de faire localement afin que le produit des énergies renouvelables que nous développerons bénéficie pleinement au territoire.

À l'heure où nous parlons, nous pouvons tabler sur une soixantaine de millions d'euros d'investissement, dans la décennie à venir, qui se feront évidemment en lien avec les élus locaux.

En matière d'action sociale et de modernisation du bâti des logements, deux mesures importantes vous sont proposées, ce matin, grâce au travail fourni

par nos élus de l'action sociale : Ginette MOSTACHI, Françoise PINET, Béatrice ALLOSIA, Evelyne COLONNA. Merci pour votre engagement et ces propositions très intéressantes, et surtout pertinentes.

Une première aide en direction des accueillants familiaux pour améliorer leur logement. Comme vous le savez, nous souhaitons développer ce type d'accueil alternatif à la prise en charge en établissement. Cependant, comme il s'agit de l'accueil de publics âgés et/ou en situation de handicap, un logement adapté est nécessaire. Il faut donc faire ce qu'il y a à faire. Aujourd'hui, 13 accueillants familiaux sont agréés dans le département, et seulement 2 ont un logement parfaitement adapté. Nous proposerons donc un forfait de 7 000 € sur la durée de l'agrément qui est de 5 ans, forfait assujéti à un règlement intérieur précisant les conditions d'éligibilité et les modalités de suivi.

Également une aide en direction des EHPAD. Depuis 2007, plus de 15 ans aujourd'hui, le Département octroyait une somme de 200 000 € pour des projets de construction et rénovation des établissements. Une somme qui, compte tenu de l'ampleur de ce type de chantiers, est plus symbolique qu'autre chose. Nous vous proposerons donc, tout à l'heure, de réviser nos modalités d'intervention sur ce type de projets, en fixant à 10 000 € par place notre niveau d'intervention pour les projets à venir, que ce soit en construction ou en rénovation.

Nous parlerons culture également, ce matin, avec la présentation, par Bernadette SAUDEMONT, en vue de son adoption, d'un nouveau Schéma Départemental de la Culture qui courra jusqu'en 2028. Un nouveau Schéma qui maintiendra le cap du précédent : la volonté de faire du Département un véritable aménageur culturel du territoire. Mais, comme vous le savez, la crise sanitaire a eu un impact sur la vie culturelle, et ce nouveau document tient donc naturellement compte de la manière dont la vie se réorganise. Je salue, au passage, le travail fait par nos quatre directions culturelles : les Archives Départementales, le Musée Muséum Départemental, la Bibliothèque Départementale et le Centre Départemental de Ressources des Arts (CEDRA). Et je ne peux que vous inviter à découvrir ou à redécouvrir l'exposition *Mirabilia* du Musée qui intègre, depuis quelques jours, une superbe exposition de photos des fortifications, intitulée *Forts des confins*.

Vous inviter également au vernissage de l'exposition des toiles de Jean-Luc CHAVE, qui sera installée au Château de Montmaur pendant tout l'été, qui aura lieu mardi prochain, à 18 h.

Vous inviter également au lancement de la saison culturelle du Château de Montmaur, le 7 juillet, en fin d'après-midi.

Au titre de l'actualité sportive, j'ai une pensée naturellement pour notre ami Dany GALLAND, dont j'ai parlé tout à l'heure, et dont je crois savoir qu'il se remet de ses soucis de santé et qu'il se porte bien. Nous avons hâte de le revoir et lui souhaitons un prompt rétablissement.

Nous avons eu le plaisir, Marine MICHEL et moi-même, d'accueillir, pour la première fois dans les Hautes-Alpes, l'équipe de France de biathlon, pour un stage de préparation. Une initiative qui, je l'espère, sera amenée à être reconduite à de multiples reprises, notamment grâce au développement du projet de stade complet de biathlon de Ceillac que nous soutenons pleinement.

En matière de développement des projets locaux, IT 05, notre service d'ingénierie territoriale, a tenu son Assemblée Générale la semaine dernière. J'en retiens que c'est un vrai outil pour nos collègues maires et élus locaux, qui les aide dans le montage de leurs projets, d'un point de vue technique et financier. Et, comme le Département se veut le premier partenaire des collectivités, une fois que les projets sont prêts, les collectivités ne manquent pas de nous solliciter pour leur financement. 27 M€ seront affectés, en fin de matinée, en direction de tous ces projets qui voient le jour au cœur de nos vallées et qui feront, dans les années à venir, le dynamisme des Hautes-Alpes.

Je vous souhaite une très bonne matinée. La parole est à Monsieur NICOLAS.

Monsieur NICOLAS.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Vice-Présidents, Mesdames, Messieurs les Conseillers, Mesdames et Messieurs,

En préambule, je souhaitais, au nom du groupe *Propositions pour les Hautes-Alpes*, féliciter nos collègues Bernadette SAUDEMONT, Marcel CANNAT et Dany GALLAND pour leur nomination au grade de Chevalier de l'Ordre National du Mérite, récompense bien méritée par leur implication dans la vie

politique, civile, avec une pensée toute particulière pour Dany, en lui souhaitant un prompt rétablissement et un retour rapide dans cet hémicycle.

Notre groupe tient aussi à féliciter Carole CHAUVET et lui présenter tous nos meilleurs vœux.

En ce 20 juin, nous sommes très heureux de constater que les conditions météorologiques sont beaucoup plus optimistes que prévues, en termes d'apport hydraulique, et que la cote du lac de Serre-Ponçon devrait être suffisante pour permettre aux activités touristiques et agricoles de vivre un bel été. Mais, la vigilance et la rigueur restent de mise. Il n'est pas temps de relâcher les efforts, il faut bien sûr continuer le travail concernant la réflexion globale pour les années futures. Nous souhaitons vivement que les Assises de l'Eau aboutissent à la mise en place d'actions efficaces et pérennes, en collaboration avec tous les acteurs des différents secteurs concernés.

Notre groupe tient également à vous remercier, Monsieur le Président, et tous les élus en charge de la thématique Jeunesse, pour la mise en place d'une large concertation, pour ce beau travail en faveur de notre jeunesse. Notre groupe de travail avait abordé, lors d'une session, le mal-être ressenti par celle-ci durant et après la période Covid, suivi maintenant par le questionnement bien légitime sur l'avenir, compte tenu du contexte économique et environnemental national, voire international, que nous traversons actuellement.

Les Assises de la Jeunesse, qui se sont tenues en mai dernier, et la large participation de tous les protagonistes, montrent à quel point c'est un sujet majeur que nous devons tous prendre en considération.

Pour reprendre deux citations, l'une de Simone VEIL, l'autre de Léon BLUM :

Sachons faire confiance à la jeunesse pour conserver à la vie sa saveur suprême.

Les jeunes sont l'espoir, la vie qui vient, la sève qui monte. De la jeunesse d'aujourd'hui va dépendre le sort prochain de l'humanité.

Je ne m'étendrai pas davantage dans cette intervention car l'ordre du jour est bien chargé. Ce 20 juin restera mémorable, avec la naissance de la SEM Énergies 05.

Autres dossiers très importants : les budgets et les finances. Le nerf de la guerre qui permet de mener à bien tous les projets en cours et futurs dans toutes les thématiques du Département, qu'elles relèvent de la compétence de celui-ci ou de choix, au-delà d'un clivage politique, proposées par la majorité ou par notre groupe, et soutenues par l'ensemble des Conseillers Départementaux, dans l'intérêt de tous les Haut-Alpins, du nord au sud.

Je vous remercie pour votre attention et vous souhaite un bel été dans vos cantons respectifs. Un bel été qui commencera demain, fait de vacances, de repos, mais aussi pour continuer notre travail d'élu, avec passion et enthousiasme, sur le terrain.

Merci pour votre écoute.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur NICOLAS.

Madame GARCIN-EYMEOUD, vous avez la parole.

Madame GARCIN-EYMEOUD.- Merci, Président. Je tenais, en quelques mots, auxquels j'associe Maryvonne GRENIER bien évidemment, vous rappeler, si vous étiez présents ou vous informer que le travail que nous menons en direction de la jeunesse se poursuit, conformément aux engagements que nous avons pris. La jeunesse est l'avenir de notre département. C'est notre avenir. Gérard NICOLAS l'a souligné, précédemment. Comme vous le savez, le Département s'est doté d'un nouveau plan d'actions en direction de la jeunesse, au mois de décembre dernier. Dans la continuité de ce plan, des Assises de la Jeunesse ont été organisées ici, à l'Hôtel du Département, le 31 mai dernier, en présence de très nombreux partenaires ; preuve de l'importance de cette thématique.

Ces Assises se sont inscrites dans la continuité de la démarche et du travail que nous avons engagés l'an dernier, en partant d'un principe qu'il nous fallait parfaitement connaître les jeunes Haut-Alpins, leurs besoins, leurs aspirations, afin de mieux répondre à leurs attentes. Et c'est dans cette optique que nous avons associé quelques centaines d'entre eux à l'élaboration de notre plan d'actions.

Nous avons associé également l'ensemble de nos partenaires institutionnels et associatifs à ces Assises, pour lesquelles nous avons réuni une centaine de personnes, afin que cette journée du 31 mai soit une phase de transition entre l'élaboration du plan et sa mise en pratique.

Comme dans toutes les démarches que nous entreprenons au Département, notre souhait est de travailler en parfaite coordination avec nos partenaires et de leur donner les moyens de travailler dans l'intérêt des jeunes. La mise en oeuvre de notre plan d'actions passe donc par l'échange et le partage.

Le Département ne pourra pas le faire seul, mais je pense qu'il sait pouvoir compter sur l'engagement et le soutien de l'ensemble de ses partenaires acteurs de la jeunesse, afin de remplir ces objectifs. Éveil, engagement, avenir du jeune sont les objectifs que nous avons en commun. J'ai presque envie d'ajouter que tout ce que nous faisons et pourrons faire n'a d'autre vocation que d'assurer le plein épanouissement des jeunes Haut-Alpins, ici, au pays ; ailleurs, s'ils sont amenés à partir, et leur donner l'envie de revenir.

A l'heure des révisions pour les examens pour certains, de la préparation du brevet pour d'autres, je souhaite à l'ensemble des jeunes Haut-Alpins une excellente fin d'année scolaire et un très bel été.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Valérie.

Madame ROSSI a la parole.

Madame ROSSI.- Monsieur le Président, chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Penser globalement, agir localement : nous avons tous entendu, à plusieurs reprises, cette expression. Aussi, permettez-moi de faire, ce matin, dans cet hémicycle, cinq minutes d'actualité globale sur un sujet qui m'est cher, particulièrement au niveau local. Je vous le donne en mille : l'Économie Sociale et Solidaire (ESS).

En effet, un pas de géant pour l'ESS vient d'être franchi : l'Assemblée Générale des Nations-Unies vient d'adopter, le 18 avril 2023, une résolution visant à la reconnaissance internationale de l'ESS, considérant que celle-ci peut

contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable par l'innovation sociale et inclusive.

Cette disposition est le point culminant d'un cycle de reconnaissance internationale de l'ESS ouvert par la pandémie de Covid 19. En effet, ces trois dernières années, la mise à l'Agenda international de l'ESS s'est accélérée. Il y a eu :

- dès décembre 2019, antérieurement à la pandémie, le projet d'un Plan d'actions de la Commission Européenne, en faveur de l'ESS. La crise n'a néanmoins permis sa publication que deux ans plus tard. Ce plan souligne que l'ESS a le potentiel de remodeler l'économie, grâce à des modèles inclusifs et durables conduisant à une transformation écologique, économique et sociale plus équitable. Ce plan d'actions européen peut déjà compter sur le soutien du Conseil Économique et Social Européen et du Parlement Européen. A ce sujet, une recommandation du Conseil est maintenant attendue au second semestre 2023, pendant la présidence espagnole de l'Union Européenne.

Le gouvernement de Pedro Sanchez est, en effet, pleinement mobilisé, au niveau de l'Europe, en faveur de l'ESS, et prévoit d'accompagner la diffusion de politiques nationales dédiées, de créer un environnement favorable, de mobiliser des financements publics et privés et de développer l'innovation sociale et l'ESS dans les territoires.

Nous devons être en éveil, par conséquent, sur tous les appel à projets qui seront publiés et auxquels pourront répondre les structures de l'ESS de notre territoire. C'est d'ailleurs l'une des missions que, dans notre département, l'UDESS 05 s'est donnée et l'une des raisons pour lesquelles elle a sollicité le soutien de notre Assemblée, que nous lui avons manifesté.

- dès juin 2020, la Task Force interagence des Nations-Unies sur l'ESS déclarait que, dans le contexte de l'après-crise, alors que les gouvernements approuvaient des plans de relance, il était nécessaire de saisir des opportunités de passer à des économies plurielles qui incluent et promeuvent des modèles d'entreprise alternatifs orientés vers les personnes et la planète. Cela faisait écho aux aspirations au « monde d'après » qui ont émergé pendant les confinements.

- au niveau international, deux autres initiatives datant de juin 2022 sont également à signaler :

D'une part, l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) a adopté une recommandation du Conseil sur l'ESS et l'innovation sociale, pour encourager la diffusion des politiques de l'ESS dans ses états-membres et, au-delà, dans tout état volontaire.

D'autre part, la Conférence Internationale du Travail (CIT) a adopté une résolution qui non seulement reconnaît le rôle de l'ESS dans le travail décent, mais aussi en propose, pour la première fois, une définition universelle.

Pour revenir en France, la loi Hamon de 2014, qui a donné une véritable place à l'ESS, est en cours d'évaluation au niveau national. En prévision de l'anniversaire de ses dix ans, l'année prochaine, la secrétaire d'État à l'ESS et à la Vie Associative, Madame Marlène SCHIAPPA, vient de confier au Conseil Supérieur de l'ESS la mission de réaliser son bilan. Le Parlement en fera ensuite l'évaluation. Il sera important de suivre cela de près pour l'implication que cela peut avoir dans nos territoires. Dans tous les cas, cela veut dire que cela donnera à l'ESS une nouvelle ambition, en augmentant de façon significative les moyens qui lui sont affectés, en renforçant ses liens territoriaux et en en faisant le modèle de l'entreprise de demain.

Vous le comprendrez, la toute récente reconnaissance de l'ESS par l'Organisation des Nations Unies (ONU) a été saluée par les acteurs français du secteur et par ceux de notre département qui suivent l'actualité de très près. Cette résolution encouragera les états-membres à promouvoir et à mettre en place des politiques publiques nationales, régionales et locales permettant de développer l'ESS, y compris *via* l'adoption de textes législatifs.

En ce début de matinée, certes je vous ai fait voyager de Gap à New-York, mais comme ce qui vient de se décider globalement se déclinera localement, en tout cas je l'espère, il me semblait important, Président et vous tous mes chers collègues, de partager cette belle nouvelle avec vous. Je vous remercie pour votre attention.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Valérie. De toute façon, nous serons à côté des acteurs pour mettre en place sur le terrain cette nouvelle

politique pour cette reconnaissance envers ces actions qui sont aujourd'hui indispensables.

Je vous propose d'adopter le procès-verbal de notre dernière réunion du 4 avril 2023.

(Adopté à l'unanimité)

Je passe directement la parole à Patrick RICOU pour nous parler des Comptes Administratifs de 2022.

◆ VOLUME BUDGETAIRE

CD-23-06-1936 – FINANCES – COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

(9 h 55 : Monsieur le Président quitte l'hémicycle et ne participe ni au débat ni au vote. Monsieur RICOU assure la présidence)

Monsieur RICOU.- Merci, Monsieur le Président. Mesdames, Messieurs, chers collègues, présentation de ce Compte Administratif que nous avons déjà examiné, la semaine dernière, en commission des Finances, et dont je vais rappeler quelles en sont les principales composantes, en commençant tout de suite par les résultats de clôture qui se traduisent par un excédent global de 78 M€. Ce sont d'excellents résultats, comme notre Collectivité n'en a peut-être jamais eus et qui sont de bon augure pour préparer l'avenir.

Ces bons résultats s'expliquent de différentes manières. D'abord par la trajectoire que nous nous sommes fixée collectivement et qui vise à conserver au Département les moyens d'investir, de maîtriser nos dépenses de fonctionnement et d'avoir quelque part une attention de tous les instants sur le maintien de nos principaux équilibres financiers. C'est d'abord ce travail collectif qui conduit à ces résultats.

Au-delà de ces éléments, qui sont des éléments structurels, il y a aussi des éléments conjoncturels qui sont liés à une bonne dynamique de nos recettes de fonctionnement, malgré un contexte qui commence à se durcir et à se tendre, au niveau du contexte global économique et financier.

Ces résultats sont d'autant plus satisfaisants qu'ils sont obtenus en conservant une bonne dynamique en matière d'investissement. En 2022, le Département aura investi 56 M€. Ils sont également satisfaisants puisque le Département poursuit sa trajectoire en matière de désendettement. En 2022, il s'est désendetté de 8 M€.

Nous allons regarder maintenant dans le détail les différentes composantes de ces résultats, en commençant par la section de fonctionnement.

La section de fonctionnement se traduit par un excédent de 62 173 000 €. Je m'attacherai surtout à parler des mouvements réels qui sont les dépenses et recettes de l'exercice en matière de fonctionnement : 168 M€ en dépenses, 239 M€ en recettes. Les mouvements d'ordre étant essentiellement constitués des dotations aux amortissements et de l'amortissement des subventions, ce sont des éléments que l'on retrouve, par effet miroir, en recettes et en dépenses.

Ces recettes sont complétées par l'affectation du résultat de 2021, un excédent de 13 264 000 € en matière de fonctionnement.

Nous allons regarder les recettes. Ces recettes s'élèvent à 239,2 M€ en 2022. Elles étaient de 222,7 M€ en 2021. Donc, une croissance de 7,36 %. C'est une augmentation qui est au-delà de l'inflation, mais qui s'explique par un certain nombre d'éléments.

D'abord, si l'on regarde la décomposition de ces recettes, vous avez les impositions directes pour 83 M€. C'est une grosse partie de ces recettes. On peut constater la bonne dynamique en matière de recettes de TVA puisque la TVA, qui a remplacé la taxe sur le foncier bâti pour les collectivités départementales, a connu une bonne dynamique en 2022. Nous avons encaissé 68,7 M€. Nous avons encaissé, en 2021, 61,9 M€. Donc, une partie de cette évolution des recettes s'explique par cette évolution de TVA.

Nous avons également les recettes à caractère social : une certaine stabilité sur ces recettes. On retrouve la Taxe Intérieure sur les Consommations de Produits Énergétiques, la Dotation Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) : 17,7 M€. Elles étaient de 16,4 M€ en 2021.

Je ne m'attarderai pas sur les autres recettes, 4,6 M€, ce ne sont pas des montants extrêmement importants. Il s'agit des recettes du domaine, des recettes annexes qu'a le Département.

Autres éléments importants : les impôts et taxes pour 81,9 M€. Dans ces recettes-là, nous avons les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) qui ont conservé une bonne dynamique, exceptionnelle en 2021, avec 44,2 M€ ; nous avons fait mieux en 2022 puisque 45,9 M€ ont été encaissés par le Département sur ces Droits de Mutation à Titre Onéreux, ce qui explique le bon dynamisme de ces recettes.

Nous avons également, dans ce chapitre, la taxe sur les conventions d'assurances, les fonds de péréquation des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO), la taxe sur l'électricité et, élément qui a progressé, les taxes sur les remontées mécaniques puisque 2021 était une année blanche pour nos domaines skiable. 2022 a vu 2 M€ de recettes de taxes sur les remontées mécanique pour le Département.

Globalement, ces impôts et taxes ont progressé de 7 M€, de 84 M€ à 91 M€.

Les dotations et participations : comme depuis de nombreuses années, elles sont stables. Nous avons toujours une Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) aux alentours de 28 M€. Globalement, les dotations et participations s'élèvent à 37,3 M€, et les produits des activités et services à 4,3 M€.

À retenir : un bon dynamisme de ces recettes, +7,36 %, donc une évolution de 17 M€, essentiellement du fait de l'augmentation des recettes de TVA, du maintien des recettes en matière de droits de mutation, même d'une dynamique en la matière, et de l'évolution d'un certain nombre d'autres recettes.

En ce qui concerne les dépenses, elles ont cru de 3,46 %. C'est la confirmation de la bonne maîtrise de nos dépenses de fonctionnement puisque nous sommes en deçà du taux de l'inflation.

La principale composante de ces dépenses concerne :

- les dépenses de solidarité : pour 76,6 M€, en légère augmentation de 2 % par rapport à l'exercice précédent ;
- les dépenses de fonctionnement en matière de Culture : 2 M€ ;

- le développement territorial : 7,5 M€ ;
- l'éducation et les collèges : 4,6 M€ ;
- les infrastructures routières : 6,2 M€ ;
- les moyens généraux : 2,7 M€ ;
- les ressources humaines : 45,8 M€, en intégrant les évolutions statutaires, les mesures réglementaires en la matière, des évolutions de rémunération, la mise en place du RIFSEEP en 2022 et dont nous mesurerons les effets en année pleine en 2023, des évolutions réglementaires liées aux statuts de ce qui relève de l'action sociale, des assistants familiaux ;
- la contribution au SDIS pour plus de 7 M€ ;
- les finances, avec 9 108 000 € ;
- la compensation du transport auprès de la Région : 6,8 M€.

Il faut retenir une bonne maîtrise de l'évolution de ces dépenses de fonctionnement, avec 3,46 % d'évolution.

Un petit zoom rapide sur les dépenses de solidarité qui représentent une des actions emblématiques et l'action principale en matière de fonctionnement de notre collectivité départementale : 76 M€ de dépenses. C'est un budget important qui s'articule autour des quatre thématiques de l'action du Département :

- les personnes handicapées : 22 816 000 € ;
- l'insertion : 21 142 000 € ;
- l'enfance et la famille : 11,5 M€ ;
- les personnes âgées : près de 20 M€.

On voit, à travers ces montants, l'action importante du Département. C'est bien évidemment hors toutes dépenses relatives aux ressources humaines et au personnel départemental affecté sur ces différentes politiques.

Un petit zoom sur l'évolution de ces dépenses depuis plusieurs années. On voit notamment la progression, depuis quelques années de la part consacrée à l'insertion puisque nous sommes passés de 18 M€ à 21 M€, avec un nombre de bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) qui croît dans des proportions raisonnables pour ce qui concerne notre Département, mais également avec des réévaluations au niveau du RSA régulières du montant de ces prestations.

Une relative stabilité pour ce qui concerne les personnes âgées, avec 19,8 M€.

L'action en faveur des personnes handicapées a également connu une progression significative, avec 22,8 M€.

Globalement, si l'on regarde l'évolution de notre Budget sur le fonctionnement, on voit l'évolution de nos recettes avec 239 M€, l'évolution de nos dépenses avec 168 M€, donc un delta qui représente le niveau d'épargne du Département. On voit, depuis plusieurs années, cette amélioration du niveau d'épargne de notre Département qui, aujourd'hui, nous permet d'autofinancer une grande partie de nos investissements, en ayant un recours modéré à l'emprunt.

Nous allons regarder maintenant l'investissement. Il se traduit par des mouvements réels de 75,8 M€ en dépenses. On retrouve essentiellement les investissements du Département, ainsi que le remboursement de la dette.

Des recettes pour 22,5 M€. Je ne m'attarderai pas sur les opérations d'ordre qui sont le reflet de la section de fonctionnement, à quelques euros près.

En matière d'affectation de résultat, en 2021, nous avons affecté 48 M€ à la section d'investissement.

Un excédent d'investissement global de 15 934 000 €.

Nous allons regarder, en premier lieu, les recettes. Elles sont de trois ordres. D'abord, le recours à l'emprunt. Nous avons eu recours à l'emprunt, en 2022, à hauteur de 11 M€. Elles se constituent également des subventions d'investissement, y compris la dotation d'équipement des collèges (1,3 M€). Globalement, les subventions perçues par le Département s'élèvent à 4,4 M€, en décroissance par rapport à 2021. Cela s'explique assez aisément puisque, en 2021, nous avons notamment les subventions liées au Pas de l'Ours (4,5 M€). Je dirais que 2022 est un peu une année transitoire en matière de subventions puisque nos gros investissements, notamment les collèges, ne bénéficient pas de subventions extérieures ; ce sont des équipements intégralement financés par le Département. Nous sommes en attente également de ce qui va arriver sur le volet routier, avec les financements sur la Galerie de la Marionnaise, qui est un gros investissement à venir, également sur le futur Contrat de Plan Etat-Région, sur le volet routier. Il y a encore beaucoup d'incertitudes sur ces éléments-là. Nous essayons, chaque fois

que c'est possible, de mobiliser le maximum de subventions pour financer nos investissements.

Le troisième élément de ces recettes d'investissement est le Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) qui a représenté 5 M€ en 2022.

Les dépenses :

- le remboursement de la dette : 18,9 M€.

- les investissements du Département. On mesure, à travers ce graphique, notamment la partie histogramme en rouge, l'effort du Département vis-à-vis des collectivités locales partenaires puisque ce sont toutes les subventions accordées aux communes, aux intercommunalités, et les subventions d'investissement accordées aux associations et autres structures. Constant depuis quelques années aux alentours de 12 M€, c'est 12,5 M€, en 2022, qui auront été attribués en matière de subventions d'équipement pour les partenaires de notre Collectivité.

Les investissements du Département s'élèvent à 43,4 M€, donc un montant d'investissement global pour le Département de 56 M€.

On voit, aujourd'hui, depuis 4 ans, que le Département a retrouvé un niveau d'investissement largement satisfaisant, qui nous permet de mettre en chantier des projets importants. Il était difficile d'envisager une poursuite sur une trajectoire qui ressemblait aux années 2016 et 2017. Aujourd'hui, nous sommes dans une situation beaucoup plus confortable en matière d'investissement, et cela se traduit forcément par des résultats tels qu'ils vous sont présentés ici.

La décomposition de ces 56 M€ d'investissement en 2022 :

- 800 000 € sur nos aérodromes, dans la modernisation de leurs équipements ;

- 10 M€ pour ce qui relève de l'aménagement territorial, tous les financements du Département en matière d'attractivité territoriale, le développement, les contrats de station et l'équipement lié aux infrastructures de nos différentes communes ;

- les investissements pour l'eau, pour l'assainissement : 1,7 M€ ;

- la solidarité territoriale : 10 M€ qui sont essentiellement des financements à destination des collectivités locales ;

- 2 M€ auront été investis dans l'éducation, la jeunesse, la culture et le sport ;

- 29 M€ dans les infrastructures routières, avec 10 M€ quasiment sur les revêtements, 3,3 M€ sur la modernisation des réseaux, 3,3 M€ sur la RD 1075, également des investissements significatifs sur nos ouvrages, sur le traitement des risques naturels, et 1,4 M€ seront investis au titre du développement des mobilités douces.

Les ressources :

- 1,6 M€ ;

- le patrimoine : 12,5 M€, dont investissement dans les collèges pour 7 M€, dans les bâtiments départementaux pour 4,6 M€, avec une grande partie consacrée à la rénovation des Archives Départementales.

Une diapositive qui illustre l'adéquation des résultats avec nos budgets. C'est l'exécution de notre section d'investissement. Nous sommes sur un taux d'exécution aux alentours de 67 %. Bien évidemment, il n'est pas anormal que l'on ait un taux d'exécution un peu moins important qu'il n'était en 2014 ou 2015 parce que, forcément, aujourd'hui, les budgets sont beaucoup plus conséquents. Un taux d'exécution de 66 M€, c'est-à-dire 56 M€ de dépenses pour 84 M€ d'inscriptions budgétaires.

Une petite illustration de la dette qui est un élément important de son évolution. Un niveau d'endettement, au 31 décembre 2022, de 166 M€. Un désendettement de 8 M€. Le Département a emprunté 11 M€ ; il a remboursé 19 M€. Donc, une baisse de l'encours de dette de 8 M€. La conjonction des deux facteurs, l'augmentation de l'épargne et une diminution de l'encours de dette se traduit par une amélioration du ratio de capacité de désendettement puisque, aujourd'hui, notre dette représente 2,38 années d'épargne brute, qui est un ratio que je qualifierais d'excellent puisque nous sommes, depuis deux ans, en dessous des 3 années de ratio de désendettement.

Un petit zoom sur le Laboratoire Départemental. Les comptes se traduisent par un excédent d'investissement de 7 838 €, et un excédent de fonctionnement de 88 000 €. Donc, globalement, un excédent de 96 000 € après une subvention de la collectivité départementale de 550 000 €, à hauteur de ce qu'elle était en 2021. A souligner que le Laboratoire, en 2022, a retrouvé un

niveau d'activité qui était celui d'avant Covid puisque la période de Covid a été particulière pour notre Laboratoire Départemental.

En conclusion, les grands équilibres de ce Compte Administratif, très synthétisés sur ce graphique :

Des recettes de 239 M€, des dépenses de fonctionnement de 168 M€, une épargne de 70 M€. Cette épargne, complétée par les recettes d'investissement (subventions et FCTVA), par l'emprunt, par des opérations d'ordre que l'on a en dépenses et en recettes, et augmentée des résultats de 2021, a permis de financer 43,4 M€ pour les équipements départementaux, 12,6 M€ en matière de subventions versées, un delta en matière de comptes de tiers de 900 000 €, de rembourser la dette pour 19 M€, et de clôturer l'exercice avec un résultat global de 78 M€.

Sur la dernière diapo, je dirais qu'après une année 2021, qui était déjà marquée par d'excellents résultats en termes de ratios financiers, l'exercice 2022 confirme cela, et nous avons encore amélioré ces résultats, avec un résultat de 2021 de 61 M€ et un résultat de 2022 de 78 M€. On augmente notre niveau de fonds de roulement de 17 M€, ce qui est de bon augure dans cette période un peu d'incertitude, avec une conjoncture économique incertaine et ce qui doit nous conduire aussi à maintenir à la fois nos efforts et notre vigilance, au regard de cette conjoncture nationale et internationale. On devra anticiper un tassement et une décrue de nos recettes en matière de droits de mutation. Mais, aujourd'hui, je peux dire que le Département a la capacité, par ces deux années budgétaires excellentes, d'aborder cette période, un peu plus incertaine, de manière confiante.

Autre élément d'incertitude aussi : à un moment ou à un autre, très certainement, les collectivités locales seront appelées pour participer au redressement des finances de l'État. Sous quelle manière ? Aujourd'hui, on ne le sait pas. Mais, en tout état de cause, les débats qui auront lieu, dans le cadre de la préparation du projet de loi de finances 2024, seront riches d'enseignement. En tout cas, il faut s'attendre qu'à un moment ou à un autre, nous soyons sollicités. Ce qui devra nous conduire à conserver cette vigilance et cette attention sur nos ratios de gestion. Je peux témoigner ici de la solidité financière de notre Département à la fin de cet exercice 2022.

Je vous remercie et je suis à votre écoute pour répondre à vos questions ou recueillir vos observations.

Monsieur PARA. - Monsieur le Vice-Président chargé des Finances, Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents, Conseillers Départementaux, chers collègues,

Juste quelques mots pour souligner et saluer la rigueur de gestion de notre collègue Patrick RICOU. Nous n'avons plus seulement un gestionnaire champaurin à la tête de nos finances. Et aujourd'hui, dire que le budget du Département des Hautes-Alpes est lui-même champaurin est un aphorisme.

Je tenais en particulier à saluer le très bel effort consenti par le Département en matière d'investissement par habitant puisque nous sommes toujours en tête du peloton des Départements en la matière. Mais aussi, l'effort en matière de désendettement au cours des neuf dernières années : le montant de la dette de notre Département, qui était à près de 189 M€ à la fin de l'année 2014, passera, en 2023, aux alentours de 146 M€. Sur la période, le ratio dette/budget est passé de 85 % à 60 % ; on est presque dans les critères de Maastricht.

En parallèle, à titre de comparaison, la dette nationale par rapport au PIB est passée de 90 % à 115 %, sur la même période. L'État a une dette propre, à l'heure actuelle, de plus de 2 000 milliards d'euros, ce qui représente un ratio dette/budget proche de 400 %, à mettre en parallèle avec nos 60 %.

Au vu de ces chiffres, bien que cette comparaison puisse paraître démagogique, nous pouvons nous attendre, dans un avenir proche, à ce que les collectivités territoriales soient mises à nouveau à contribution dans un effort national de redressement des finances publiques de l'État. Nous pouvons espérer que l'approche ambitieuse et prudente de ce Budget nous permette de faire face à cet effort, tout en maintenant notre cap sur l'investissement, garant de l'avenir de notre territoire. Merci.

Monsieur RICOU. - Merci, Lionel. Y a-t-il d'autres prises de parole ?

Monsieur AILLAUD.- Cher Monsieur le Vice-président, chers collègues, nous avons relevé naturellement, toutes et tous dans cet Hémicycle, que l'excédent global 2022 était de 78 M€. C'est un excellent indicateur dont nous devons nous féliciter, et nous te remercions, Patrick, pour cette gestion – comme l'a dit notre collègue Lionel - en bon gestionnaire, pas seulement Champsaurin, en bon Haut-Alpin, dirions-nous.

L'exercice 2022, sur le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) de 2022 à 2028, montre une politique d'investissement qui est accrue, et des services publics qui seront maintenus sur tout notre territoire départemental. Il n'y a pas de nouvel emprunt prévu pour 2023. Cela a été signalé, tout à l'heure, par le Président. C'est aussi une bonne nouvelle car, fatalement, cela diminue le désendettement de ce département.

Et puis, tout à l'heure, nous voterons une enveloppe supplémentaire pour la voirie de 500 000 €, ce qui sera salué immanquablement par notre Vice-président délégué aux Routes, tout en sachant que cette somme-là ne sera pas *cantonalisée*, mais globale.

Toutefois, malgré la confiance en l'avenir que nous devons avoir, trois éléments méritent de retenir toute notre attention :

- la conjoncture économique que nous ne maîtrisons pas et qu'il conviendra de suivre avec beaucoup de rigueur.

- les dépenses de fonctionnement qu'il faudra continuer à maîtriser. Il y a la hausse du point d'indice des fonctionnaires, mais aussi la hausse des dépenses sociales qui, souvent, nous sont imposées par l'État.

- les droits de mutation qui, un jour ou l'autre, diminueront parce qu'ils ont été dans une phase absolument exceptionnelle - tant mieux pour le Département parce que cela signifie que notre département est économiquement très attractif et qu'il y a eu beaucoup de ventes d'appartements, notamment dans les stations puisque c'est là aussi que se font de très nombreuses transactions immobilières.

Malgré ces trois points de vigilance, naturellement, avec Séverine, nous voterons ce Budget sans aucune hésitation et sans tergiversation.

Monsieur RICOU.- Merci, Monsieur AILLAUD. Gérard NICOLAS a demandé la parole.

Monsieur NICOLAS.- Au nom du groupe, je voulais simplement dire combien nous sommes satisfaits, rassurés, contents de voir de tels résultats. Mais, je voudrais surtout parler au nom d'un simple maire d'une commune normale qui, chaque jour, chaque semaine, se pose la question : comment je ferais si le Département n'était pas là, à mes côtés ? Franchement, je crois que, dans beaucoup de départements, il n'y a pas ces mêmes relations entre le Département et les maires. Je connais des maires d'autres départements, quand on parle des échanges et des soutiens que nous avons, il y a des écarts énormes. Je crois que beaucoup de maires dans les Hautes-Alpes ont compris, mais je crois qu'il faut à nouveau refaire passer le message que le Département est vraiment un partenaire très important et très rassurant, quand on a une vie de maire, avec tous les problèmes qui vont avec, toutes les demandes, les problèmes financiers, etc. Merci, Patrick. Merci le Département. Et bravo pour ce beau travail.

Monsieur RICOU.- Merci Gérard de ces propos, mais il est vrai que le Président le répète très souvent : dans un département comme les Hautes-Alpes, je crois qu'il est important que la collectivité départementale soit auprès des communes parce que nous n'avons, pour bon nombre d'entre elles, que des petites communes - et ce n'est pas du tout péjoratif - avec des moyens financiers limités, des moyens en termes d'ingénierie limités. Le Président parlait tout à l'heure de la grande utilité de notre agence IT 05 auprès de ces collectivités locales. C'est aussi, je pense, notre caractéristique d'être au plus près de nos maires, de nos présidents d'intercommunalités, d'être présents sur les territoires avec nos Maisons des Solidarités, avec nos Maisons techniques. C'est ce rôle de collectivité de proximité que doivent conserver les Départements dont l'utilité, à un certain moment, a pu être remise en cause. S'il y a bien des territoires dans lesquels l'utilité d'un Département n'est pas à démontrer, ce sont bien les territoires ruraux et de montagne comme le sont les Hautes-Alpes.

S'il n'y a pas d'autres prises de parole, je soumetts ce Compte Administratif 2022 à votre approbation, et je vous invite à vous exprimer.

(Adopté à l'unanimité)

Je constate que ce Compte Administratif est adopté à l'unanimité, et je vous en remercie.

(Applaudissements)

Je vais laisser la présidence au président en titre.

(10 h 26 : Monsieur le Président réintègre l'hémicycle et récupère la présidence)

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Patrick, pour la présentation de ce Compte Administratif qui a été voté à l'unanimité. Je vous en remercie très sincèrement.

CD-23-06-1936 FINANCES – COMPTES DE GESTION 2022

Monsieur RICOU.- A moins que vous vouliez que je refasse la présentation, le Compte de gestion est rigoureusement identique au Compte Administratif tel qu'il vous a été proposé. Je vous propose de l'adopter en l'état.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

CD-23-06-1937 FINANCES – AFFECTATION DES RÉSULTATS COMPTABLES DE L'EXERCICE 2022

Monsieur RICOU.- Cette délibération est le prolongement de l'adoption de ce Compte Administratif, avec les résultats tels qu'ils vous ont été présentés. Je vais vous faire la proposition d'affectation de résultats suivante.

Vous avez constaté qu'il y avait un excédent d'investissement de 15 934 963,42 €. Je vous propose de le reporter en section d'investissement, au compte R001.

Concernant l'excédent de la section de fonctionnement, 62 173 295,35 €, il est affecté à la couverture du besoin de financement de la section de fonctionnement, pour un montant de 12 173 295,35 €, et on retrouvera ces chiffres au moment du Budget Supplémentaire. Et la différence est affectée à la section d'investissement à hauteur de 50 M€ pour couvrir les besoins constatés en matière d'investissement et ainsi financer, avec le Budget Supplémentaire, les nouvelles demandes, et diminuer le recours à l'emprunt.

Concernant le Budget annexe du Laboratoire Départemental, l'excédent de la section d'investissement de 7 838,18 € est reporté en section d'investissement, au compte R001.

L'excédent de fonctionnement, d'un montant de 88 865,28 € est reporté en recettes de fonctionnement, au compte R002.

Monsieur LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas d'observation, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

CD-23-06-1938 FINANCES – BUDGETS SUPPLÉMENTAIRES 2023

Monsieur RICOU.- Je résume ce Budget Supplémentaire en quelques mots. Il n'y a pas de remise en cause du Budget Primitif tel que nous l'avons voté en fin d'année 2022. Globalement, la section de fonctionnement n'appelle pas de grands mouvements de modification. La trajectoire, telle que nous l'avons fixée au moment du budget, est parfaitement respectée. Nous aurons un résultat qui sera essentiellement consacré à l'affectation de résultat, à la réduction du recours à l'emprunt et à l'augmentation des budgets affectés à l'investissement.

On a vu l'affectation du résultat, de la manière suivante : 12 173 295 € sont venus alimenter la section de fonctionnement et 65 934 000 € sont venus alimenter la section d'investissement.

Ce Budget Supplémentaire se traduit, en matière de recettes de fonctionnement, par des recettes complémentaires de 9,15 M€. Ces recettes complémentaires s'expliquent par l'affectation du résultat (12 173 000 €) que

nous venons de voir, quelques ajustements de recettes mineurs en fonction des différentes notifications que nous avons eues en matière de DGF, de CVAE et de dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle. Globalement, on reste sur l'équilibre.

En revanche, il vous est proposé, à titre de prudence, de réduire le montant des recettes prévisionnelles en matière de droits de mutation. Nous avons inscrit au Budget Primitif 35 M€. Je vous rappelle que nous avons enregistré des recettes en 2022 sur les droits de mutation de 45,9 M€, donc nous avons déjà été extrêmement prudents au niveau du Budget. On vous propose de réduire ces recettes de 3 M€ supplémentaires, donc de ramener le montant de ces inscriptions budgétaires à 32 M€, ce qui devrait être tout à fait sécurisant, même si nous constatons un tassement de ces recettes en matière de droits de mutation. Donc, un ajustement des recettes de 9,15 M€.

En dépenses de fonctionnement, des dépenses qui sont essentiellement des dépenses d'ordre, 7,13 M€, qui sont les dotations aux amortissements. On les retrouvera en section d'investissement. Ils viennent compléter les 50 M€ que nous avons affectés de la section du résultat de fonctionnement.

Ces dépenses de fonctionnement représentent 2,02 M€ en dépenses réelles. Les 7,13 M€ de dotation aux amortissements supplémentaires sont le résultat d'une mise à jour de notre actif, aujourd'hui. La constatation de cette actualisation de notre actif se traduit mathématiquement par une augmentation des dotations aux amortissements.

Des dépenses qui sont relativement modérées et qui ne remettent pas en cause les équilibres globaux de notre Budget Primitif :

- 15 000 € sur l'action sociale et l'insertion pour les secours exceptionnels ;

- 156 000 € pour l'aménagement et la solidarité territoriale, essentiellement par un abondement de la subvention au Laboratoire Départemental de 116 000 € ;

- l'autonomie des personnes : 160 000 €, l'élément essentiel étant l'abondement de la ligne consacrée au transport des élèves en situation de handicap ;

- 352 000 € concernent l'éducation, la culture, la jeunesse et les sports. Il s'agit d'un abondement des enveloppes pour accompagner les différentes politiques départementales sur le sport, sur la culture, sur la vie associative, mais également des dépenses pour préparer le déménagement de nos Archives Départementales puisque 136 000 € sont consacrés pour la préparation, le conditionnement de ces Archives, en vue de leur déménagement ;

- 3 700 € sur la filière Air ;

- 5 000 € sur les mobilités ;

- 1 147 000 € sur les ressources, qui s'expliquent essentiellement par un remboursement de trop perçu sur les recettes de TVA en 2022 (624 000 €). Avec le nouveau dispositif et les versements de fractions de TVA, l'État verse des acomptes au cours de l'année, et il fait un solde ou un résultat final en début d'année suivante. Il y a donc un reliquat à rembourser de 624 000 € ;

- nous avons également des dépenses en matière d'applicatifs métiers, et une somme également consacrée aux intérêts moratoires liés à des retards de paiement dus à la mise en oeuvre des nouveaux applicatifs de finances que nous avons connue au cours du premier trimestre 2023 ;

- sur la filière Gestion du patrimoine : 182 000 €. C'est notamment l'abondement de la dotation aux collèges, pour 50 000 €, et la participation aux cités mixtes pour 50 000 €.

Des ajustements de dépenses qui sont modestes si l'on exclut les dépenses un peu exceptionnelles relatives au remboursement de TVA. Néanmoins, cet abondement de dépenses ne représente que 1 % du budget de fonctionnement de notre Collectivité.

On va regarder rapidement la synthèse de cette section de fonctionnement :

- 12 173 000 € d'affectation de résultat ;

- une diminution des recettes de 3 018 000 €, liée quasi exclusivement la diminution des droits de mutation ;

- un abondement des dépenses de 2 022 000 € ;

- des opérations d'ordre de 7 132 000 € ;

Un équilibre de la section de fonctionnement à 9 154 000 €.

Concernant l'investissement, des recettes que l'on ajuste de la manière suivante :

- Les affectations de résultat telles que nous les avons regardées, à l'instant : 15,9 M€ d'excédent d'investissement et 50 M€ pour la partie d'excédents de fonctionnement 2022 consacrée à la section d'investissement.

Il vous est proposé d'annuler le recours à l'emprunt tel que nous l'avons inscrit au Budget, 24,8 M€, tout comme la ligne de trésorerie. En 2022, le Département n'empruntera pas. C'est d'autant plus important de ne pas emprunter, dans ces périodes-là où nous sommes plutôt en période de hausse de taux. Et lorsque l'on emprunte aux alentours de 4 %, il est important d'être vigilant sur les niveaux d'emprunt. En 2023, le Département n'aura pas recours à l'emprunt.

Nous avons donc les recettes telles que nous les avons vues : dotations aux amortissements, opérations d'ordre, des recettes complémentaires de comptes de tiers pour 800 000 €, et les restes à réaliser sur les comptes de tiers qui sont toujours d'actualité. Les différentes opérations sur comptes de tiers que nous avons à la fin de l'exercice 2022 : on a quasiment le même montant en dépenses pour 13,8 M€.

Sur les dépenses d'investissements, l'affectation de ces ressources complémentaires, il vous est proposé d'abonder notre budget d'investissement de 26,3 M€ qui viennent compléter le financement des restes à réaliser de 21,7 M€. 26,3 M€ seront consacrés à l'abondement des opérations en cours, mais également à d'ores et déjà se doter des crédits pour financer les grosses opérations à venir, dans les années futures, notamment la galerie de la Marionnaise où il vous est proposé d'inscrire 5,3 M€.

Il vous est proposé de consacrer 4,6 M€ supplémentaires aux opérations de revêtement et de voirie, 1 M€ sur la RD 1075, 1 M€ supplémentaire sur le Plan Vélo Départemental, 5 M€ pour s'assurer des financements pour financer le collège de Laragne, 4,8 M€ pour terminer la réhabilitation des Archives, 1 M€ pour le collège Centre, et 3,6 M€ pour les autres dépenses d'investissement.

Nous avons inscrit à notre Budget Primitif 54 M€ d'investissement. Aujourd'hui, avec cette Décision Modificative nous finançons les restes à réaliser

2022 de 21,7 M€, nous vous proposons de rajouter 26 M€ tel que nous venons de le voir à l'instant. Globalement, aujourd'hui, notre Budget, à l'issue de ce Budget Supplémentaire, permet d'honorer, en crédits de paiement, 102 M€ d'investissement, et ceci sans recours à l'emprunt sur l'exercice 2023. Nous avons quasiment deux exercices budgétaires de crédits de paiement pour financer la politique en matière d'investissement du Département.

Voilà une présentation synthétique de ce Budget Supplémentaire : l'affectation de résultat, la suppression du recours à l'emprunt, le financement des restes à réaliser, 21,7 M€ sur les opérations d'investissement, et 26 M€ de dépenses nouvelles. Un Budget supplémentaire qui s'équilibre donc à hauteur de 160 562 000 €.

Une projection de l'encours de dette tel qu'il sera à la fin de l'exercice, puisque nous allons rembourser une vingtaine de millions d'euros. Nous n'allons pas emprunter, donc nous aurons un encours de dette, à la fin de l'exercice 2023, de 146 M€. A souligner que le taux moyen de notre dette aujourd'hui est à 2,65 %. Nous avons emprunté à des moments où les taux étaient très bas, on a donc un taux moyen de dette très bas. C'est aussi un élément de sécurité dans cette période un peu de volatilité des taux. 88 % de notre dette est constituée d'emprunts à taux fixe, qui est aussi un élément de sécurité important.

Cela devrait nous permettre de continuer d'avoir un taux de désendettement entre 2 et 2,5, en fonction du niveau d'épargne que l'on serait capable de dégager sur 2023. Mais, en tout état de cause, c'est une courbe qui devrait continuer de s'améliorer, à tout le moins de se maintenir à un taux extrêmement satisfaisant.

Vous avez sous les yeux les grands équilibres de ce Budget Principal, je ne vais pas y revenir.

Concernant le Budget du Laboratoire, un Budget Supplémentaire qui s'équilibre à 59 910 € en matière d'investissement, et à 204 000 € en matière de fonctionnement, notamment pour ce qui concerne les besoins en matière de Ressources Humaines qui représentent 145 000 €.

Voilà pour ce Budget Supplémentaire. Je vous remercie de votre attention.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Patrick, pour cette présentation. Y a-t-il des commentaires ? Monsieur VIOSSAT a demandé la parole.

Monsieur VIOSSAT.- Je tenais simplement à vous remercier, Monsieur le Président et Monsieur le Vice-président en charge des Finances pour cet engagement supplémentaire d'1 M€ en direction du Plan Vélo Départemental. C'est un signe fort envoyé aux Haut-Alpins. C'est la preuve que se mettre au vélo n'est ni une tendance ni une promesse non tenue ni même une simple aspiration. C'est le signe que nous avons pris des engagements et que nous nous donnons les moyens de les mettre en œuvre.

La création de 100 kilomètres de voies, pistes et itinéraires cyclables d'ici 2028 est un engagement que nous avons pris dès le début de notre mandature. Un tiers de cette ambition sera réalisé au cours de cette année 2023. Je suis évidemment le premier à m'en réjouir. Ce million d'euros supplémentaire est prometteur et porteur d'espoir quant au futur des mobilités douces et sobres sur le plan énergétique. Je suis, comme vous le savez, très attaché à ces questions. Je vous remercie de la confiance que vous témoignez à ces problématiques avec ce Budget.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Marc. La parole est à Monsieur CANNAT.

Monsieur CANNAT.- Monsieur le Président, chers collègues, quand on regarde un peu dans le rétroviseur, il y a une dizaine d'années, il fallait 10 ans pour rembourser l'endettement ; aujourd'hui, il faut presque 3 ans.

Félicitations, Patrick, pour cette présentation et, à travers toi, je crois que l'on peut associer le Directeur Général des Services et l'ensemble des services qui gravitent autour de ce Budget.

Lionel, tu disais que c'est fait par un Champsaurin ; en général, un Champsaurin économise, mais ne dépense pas. Là, 65 M€ sont affectés sur ce Budget Supplémentaire à l'investissement, que ce soit sur la transition, que ce soit sur les routes. Et je peux dire qu'il n'y aura aucun secteur qui sera oublié.

Sur la partie routière, avec ce budget, Patrick, ce sont 10 M€ qui vont y être affectés, tant sur la partie « Routes Départementales », mais il ne faut pas oublier, chers collègues, - vous le réclamez assez souvent – le budget de la voirie communale affecté à l'ensemble des cantons qui était de 1 M€ ; cette fois-ci, il y aura 500 000 € supplémentaires. C'est aussi un bel effort que l'on doit apprécier.

Cela a été bien précisé, de la 1091 à la 1075, ce sont des millions d'euros qui seront affectés.

Monsieur le Président, je regardais, ce matin, ce qui est paru sur le Flash Infos, au sujet de l'enquête réalisée notamment sur la plateforme du Département *Mon avis citoyen*. Et là, Monsieur le Directeur Général des Services, je crois que l'on peut rendre hommage à nos services et au service des routes : 79 % des personnes qui ont répondu sont plus que satisfaites de la qualité des interventions de nos services des routes, 82 % de l'intervention de nos services en période d'épisode neigeux, 61 % se sentent en sécurité sur nos routes, 76 % sont satisfaits de la qualité de l'information sur notre réseau routier.

Heureusement que j'ai vu cela ce matin, et que Patrick RICOU ne l'a pas vu, je craignais qu'il diminue la somme qui pouvait nous être affectée.

Monsieur le Directeur, je vous charge, au nom de l'ensemble de nos collègues, de remercier l'ensemble de nos services qui gravitent autour. En tout cas, merci pour ce Budget Supplémentaire, Patrick. Tu restes un peu pessimiste pour l'année prochaine, mais espérons que l'on retrouve des chiffres à peu près identiques, ce qui va permettre aux entreprises haut-alpines et d'ailleurs d'investir dans ce département. Merci.

Monsieur LE PRESIDENT.- A chaque jour suffit sa peine, Marcel.

S'il n'y a pas d'autre prise de parole, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

CD-23-06- 2053 FINANCES – ÉTAT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME – BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023

Monsieur RICOU.- Je ne vais pas rentrer dans le détail. Les Autorisations de Programme soumises à votre approbation sont largement

détaillées dans le rapport, et on en a parlé au moment de l'élaboration du Budget Supplémentaire.

Conformément aux règles budgétaires comptables et financières, et à l'instruction comptable M57, il est procédé, à chaque étape budgétaire, au vote des mouvements d'Autorisations de Programme complémentaires à celles déjà votées antérieurement, sur la période 2022-2028 puisque je vous rappelle que ces Autorisations de Programme s'inscrivent dans un Plan Pluriannuel d'Investissements qui porte sur cette période-là.

Les mouvements des Autorisations de Programme qui vous sont proposés s'élèvent à 21,3 M€, dont le détail par politique et par opération est annexé au rapport. Vous en avez, je pense, pris connaissance.

Monsieur LE PRESIDENT. - S'il n'y a pas d'observation sur ce rapport, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

**CD-23-06-2041 FINANCES – DOTATION D'ÉQUILIBRE
COMPLÉMENTAIRE – LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL VÉTÉRINAIRE ET
D'HYGIÈNE ALIMENTAIRE – JUIN 2023**

Monsieur RICOU. - On vient de le voir de manière globale dans le cadre du BS, mais pour le Laboratoire Vétérinaire Départemental, il est nécessaire d'intégrer de nouvelles dépenses, dont la mise en oeuvre des mesures obligatoires découlant du Ségur de la santé, le reclassement statutaire de 12 techniciens de laboratoire, le recrutement de techniciens de laboratoire pour répondre à la politique volontariste du Département pour le soutien à la filière Lait. Il est également nécessaire d'intégrer des opérations qui visent à compléter notre parc en matière de licences et d'outils informatiques.

Les nouvelles dépenses qui vous ont été proposées au niveau de ce Budget Supplémentaire nécessitent une augmentation de la contribution du Département à l'équilibre du Laboratoire Départemental, et il vous est proposé un montant complémentaire de 116 707,20 €.

Monsieur LE PRESIDENT. - S'il n'y a pas d'observation sur ce rapport, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

Nous en avons terminé avec les rapports concernant les Finances. J'en profite pour remercier Patrick RICOU et tous les services des Finances du Département pour le travail effectué, et surtout pour ces présentations à la fois exhaustives et très pédagogiques des résultats et des Budgets Supplémentaires. Cet effort a été salué parce que cela permet aussi à nos concitoyens d'avoir une analyse claire de notre situation financière. Merci à vous tous.

◆ COHESION SOCIALE

CD-23-06-2061 COHÉSION SOCIALE – MISE À JOUR DU RÈGLEMENT DÉPARTEMENTAL D'AIDE SOCIALE (RDAS) – JUIN 2023

Madame MOSTACHI. - Tout d'abord, nous allons présenter le rapport sur la mise à jour du Règlement Départemental d'Aide Sociale (RDAS). Ce règlement constitue le fondement juridique à la définition de la politique départementale d'action sociale et vise à compléter les textes réglementaires en vigueur, en mentionnant les actions du Département qui complètent le Code de l'Action Sociale et des Familles.

Dans la mesure où le Département, dans le cadre de sa politique en faveur des personnes en perte d'autonomie, souhaite favoriser leur prise en charge et améliorer l'accessibilité de leur lieu d'hébergement, il est proposé de modifier le RDAS en incluant le nouveau cadre réglementaire relatif à l'attribution des subventions d'investissement pour les EHPAD et le règlement intérieur qui définit le financement de l'adaptation du logement des accueillants familiaux Personnes Âgées / Personnes Handicapées (PA-PH).

En outre, à l'instar de ce que l'Assemblée Départementale a voté, il convient d'inclure dans le RDAS le dispositif DALIR qui facilite l'accès des enfants en situation de handicap au sein des crèches.

Nous allons voter, par la suite, les rapports correspondant à ces mises à jour.

Monsieur LE PRESIDENT. - S'il n'y a pas d'observation, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

AUTONOMIE

CD-23-06-1975 SUBVENTIONS ET ACTIONS COLLECTIVES – ACTIONS DE SOUTIEN AUX AIDANTS – CONVENTION AVEC FONDATION EDITH SELTZER – JUIN 2023

Madame MOSTACHI. - Le Département des Hautes-Alpes, à travers sa politique de maintien à domicile des Haut-Alpins en perte d'autonomie, a confirmé, dans son Schéma Départemental Unique des Solidarités (SDUS) 2023-2028, le rôle essentiel des aidants pour ceux qui souhaitent rester dans leur cadre de vie le plus longtemps possible. Dans le département des Hautes-Alpes, ces aidants sont au nombre de 17 000.

La politique pour les aidants, encouragée par la Caisse Nationale de Solidarité et de l'Autonomie (CNSA), est déclinée au niveau territorial notamment à travers la Maison Départementale de l'Autonomie et les référents Autonomie en Maison des Solidarités.

Depuis 2012, un partenariat, encadré par une convention annuelle avec la plateforme d'accompagnement et de répit des aidants, portée par la Fondation Edith Seltzer, permet la mise en place d'actions pour les aidants afin de les soutenir, d'éviter leur épuisement et de prévenir des comportements inadaptés, voire maltraitants.

Aujourd'hui, il s'agit de poursuivre les actions menées à travers deux axes :

- développer le pouvoir d'agir des aidants en leur proposant des ateliers d'information, d'écoute, d'échanges, et expérimenter un accompagnement spécifique sur le nord du département pour les aider à concilier la vie professionnelle et le statut d'aidant.

- poursuivre le développement de la culture de l'aidant, en repérant les aidants, en identifiant leurs besoins et en formant des professionnels du domicile.

Ce partenariat doit être réaffirmé en 2023.

Pour l'axe 1 : un soutien financier à la plateforme d'accompagnement et de répit des aidants, à hauteur de 40 000 €.

Pour l'axe 2 : un soutien financier à la plateforme d'accompagnement et de répit des aidants, à hauteur de 10 000 €.

En 2023-2028, la thématique retenue, dans le cadre du SDUS, est « Favoriser la participation des personnes accompagnées et de leurs proches aidants et de leur famille ». En 2017-2021, c'était l'axe 1 des orientations du SDUS : « Développer une politique de prévention globale et coordonnée ».

Monsieur LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas de commentaire, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

CD-23-06-2056 SUBVENTIONS ET ACTIONS COLLECTIVES – SUBVENTION POUR L'ADAPTATION DU LOGEMENT DES ACCUEILLANTS FAMILIAUX – JUIN 2023

Madame MOSTACHI. - Le Département délivre, via la Maison Départementale de l'Autonomie, un agrément aux familles qui souhaitent accueillir à leur domicile, de manière temporaire ou permanente, une à trois personnes âgées ou en situation de handicap. L'agrément est valable 5 ans. Treize accueillants familiaux sont agréés, à ce jour, dans le département.

Au cours des entretiens de suivi préalables à l'obtention de l'agrément, la question de l'aménagement du logement et des aides possibles est récurrente, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) ne pouvant être sollicitée. En effet, la majorité des logements des accueillants familiaux (11 sur 13) est inadaptée à l'accueil des personnes à mobilité réduite. Nous sommes donc aujourd'hui confrontés à la difficulté de ne pas pouvoir répondre à certaines demandes d'accueil par manque d'accueillants et de logements adaptés ou à l'obligation de

devoir accompagner, à des fins d'accueil, du fait de la perte d'autonomie de la personne accueillie.

Le soutien financier du Département, dans le cadre d'une subvention maximale de 7 000 € par période d'agrément, assorti de critères précis d'éligibilité, permettrait de soutenir les accueillants dans leur pratique professionnelle, de garantir un accueil sécurisé et pérenne, accessible à tous, et de poursuivre la politique départementale de développement portée depuis plusieurs années en faveur de ce type d'accueil.

Pour ma part, j'espère que le nombre d'accueillants familiaux ira *crescendo* dans le département car il permet aux personnes âgées en perte d'autonomie et aux personnes en situation de handicap d'avoir encore une vie familiale, au plus proche de leur territoire, sans parler de la création d'emplois découlant de cette politique d'accueil et d'hébergement.

Monsieur LE PRESIDENT. - S'il n'y a pas d'observation, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

CD-23-06-2057 HÉBERGEMENT – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT – ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES (EHPAD) – JUIN 2023

Madame MOSTACHI. - Dans le cadre de son soutien aux EHPAD, le Département les soutient financièrement depuis 2017, par une subvention d'investissement qui permet de financer des opérations de rénovation ou de reconstruction totale ou partielle des bâtiments, en vue de réaliser des mises aux normes de sécurité, d'hygiène, d'accessibilité ou de performance énergétique.

Les établissements concernés par cette aide sont les établissements sociaux et médicosociaux publics ou privés, à but non lucratif, et totalement habilités à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale.

L'attribution de cette subvention était plafonnée, dans le précédent RDAS, à la somme de 200 000 €. Dès lors, pour corriger et favoriser l'attribution d'une subvention d'investissement plus proche de la capacité des places

d'EHPAD, le présent rapport propose de vous prononcer sur un nouveau critère d'attribution de la subvention, à 10 000 € par place.

Un beau changement pour le RDAS et pour les établissements, surtout.

Madame PINET.- Je voudrais souligner l'importance de cette délibération pour les établissements d'accueil. Je vous en remercie.

Monsieur LE PRESIDENT.- Très bien. J'espère qu'ils vont en profiter. S'il n'y a pas d'observation, je mets ce rapport aux voix.
(Adopté à l'unanimité)

ENFANCE

CD-23-06-2059 STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION DE L'ENFANCE – BILAN DU CONTRAT DÉPARTEMENTAL DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION DE L'ENFANCE – JUIN 2023

Madame ALLOSIA. - Le 30 juin 2022 a eu lieu la signature du Contrat Départemental de Prévention et Protection de l'Enfance 2022-2024 entre Madame la Préfète, le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé et le Président du Conseil Départemental des Hautes-Alpes, mettant l'accent sur le renforcement des actions auprès des plus jeunes et de leurs familles.

Ce contrat présente quatre engagements, dix mesures, quinze objectifs et vingt groupes de travail.

Tous les professionnels du département ont été mobilisés dans le cadre des groupes de travail. Plusieurs actions de prévention, dans les Maisons Des Solidarités notamment, ont vu le jour en 2023.

Dans le cadre de cette contractualisation, le Département est chargé d'établir un rapport annuel relatif au bilan financier des actions mises en œuvre, aux résultats obtenus, ainsi qu'un bilan global des actions conduites par le Département et ses partenaires.

Le rapport-bilan établi par le Département a été partagé avec les services de l'État et l'ARS, lors du COPIL en mai 2023, et est soumis ce jour au vote. Nous vous proposons, dans ce rapport, un avenant jusqu'au 31 décembre 2023 pour clôturer les actions engagées en 2023.

Monsieur LE PRESIDENT. - S'il n'y a pas d'observation sur ce rapport, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

INSERTION

CD-23-06-1912 PRESTATIONS INDIVIDUELLES – DISPOSITIF FSL – AVENANT N° 2 RELATIF À LA CONVENTION 2023-2025 DE GESTION COMPTABLE ET FINANCIÈRE DU FSL – JUIN 2023

Madame CHAUVET. - Depuis le 1^{er} janvier 2005, le Département est le pilote unique du FSL, et la gestion du fonds est déléguée depuis à l'Union Départementale des Associations Familiales des Hautes-Alpes (UDAF).

Pour assurer ces missions, la convention triennale 2023-2025, validée par la délibération du Conseil Départemental lors de la Commission du 13 décembre 2022, prévoyait une rémunération estimée à 36 000 €. Ce rapport aujourd'hui présenté ajuste la rémunération à 40 000 € pour l'année 2023. Il s'agit ainsi de valider l'avenant n° 2 ci-annexé, fixant le nouveau montant de la rémunération.

Monsieur LE PRESIDENT. - S'il n'y a pas d'observation sur ce rapport, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

CD-23-06-2011 STRATÉGIE PAUVRETÉ ET PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'INSERTION – CONVENTION 2023 D'APPUI À LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET D'ACCÈS À L'EMPLOI (CALPAE) – JUIN 2023.

Madame CHAUVET. - Le 12 juillet 2019, le Président des Hautes-Alpes s'est engagé dans de nouvelles relations contractuelles avec l'État, inscrites dans le cadre de la Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté.

Il s'agit de porter les objectifs en commun en faveur de la lutte contre la pauvreté dont les modalités de mise en oeuvre font l'objet d'une contractualisation, avec des moyens financiers et une évaluation de l'atteinte des résultats.

Pour le Département des Hautes-Alpes, la convention actuelle se terminant au 30 juin 2023, la nouvelle convention couvrira donc la période du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2023. Il s'agit donc de terminer l'année. Ces 6 mois permettent la transition avant le démarrage des nouveaux Pactes Locaux de Solidarité, en 2024.

L'enveloppe 2023, allouée à cette convention, s'élève à hauteur de 521 947 €, report de crédits de l'année 2022 inclus. Elle résulte des crédits État d'un montant de 201 938 € et d'un engagement du Département proposé à hauteur de 320 009 €.

Dans le cadre de ce budget, le Département s'engage à mettre en oeuvre des actions qui portent prioritairement sur des projets en lien avec les compétences du Département, et s'appuient sur un diagnostic territorial partagé. Au total, vous avez 11 fiches-actions contractualisées qui sont proposées, avec des objectifs définis au niveau national et départemental.

A ce jour, il s'agit d'adopter le rapport d'exécution se rapportant à la convention qui se termine le 30 juin 2023 et d'adopter la nouvelle convention qui couvrira les derniers six mois de l'année 2023.

Monsieur LE PRESIDENT. - Tout cela est très explicite. S'il n'y a pas d'observation sur ce rapport, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

◆ PATRIMOINE DEPARTEMENTAL

BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX

CD-23-06-1882 BÂTIMENTS DEPARTEMENTAUX - DÉMOLITION RECONSTRUCTION DE LA MDS DE GUILLESTRE EN PÔLE DE SERVICE A LA POPULATION - JUIN 2023

Monsieur CANNAT. - Le Département est maître d'ouvrage de cette opération, et je vais vous parler de l'avenant n° 2 qui consiste principalement au recalage du coût de l'opération, en intégrant :

- les modifications apportées au projet et l'évolution des coûts de construction liée au contexte inflationniste de plus de 30 %, dont 16 % liés à la simple actualisation des coûts sur la période 2019-2023.

- le recalage de la participation de chaque collectivité en fonction de la répartition définitive des surfaces issue de l'avant-projet définitif. Légère augmentation de la part de la Communauté de Communes du Guillestrois-Queyras.

Avant, la participation de la Communauté de Communes du Guillestrois-Queyras était de 82 % et le Département à 18 %. Maintenant, le ratio passe à 85 % pour la Communauté de Communes du Guillestrois-Queyras, et à 15 % pour le Département.

Monsieur LE PRESIDENT. - S'il n'y a pas de commentaire sur ce rapport, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

CD-23-06-2042 BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX –
RESTRUCTURATION-EXTENSION MDS DE VEYNES ET CENTRE SOCIAL
RURAL E. MEURIER – CONVENTION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE
DÉLÉGUÉE – JUIN 2023

Monsieur CANNAT.- Je crois que c'était une urgence dans ce territoire. C'est quelque chose, Monsieur le Président, dont nous parlions, avec Bernadette, depuis longtemps.

Le présent rapport a pour objet la désignation du Département comme maître d'ouvrage unique de la restructuration-extension du bâtiment de la Maison Des Solidarités de Veynes et du Centre social rural Emile Meurier.

En effet, il a été décidé que ce bâtiment, construit dans les années 70, notamment très énergivore et inadapté aux usages, serait restructuré complètement et que, pour répondre pleinement aux besoins, une extension serait également construite.

Les locaux actuels représentent une superficie de 800 m², et passeront ensuite à 1 300 m² environ.

Pour pouvoir réaliser ces travaux, la commune cèdera, à titre gratuit, la parcelle nécessaire à l'extension et prendra à sa charge le montant des travaux relatifs au Centre social rural. Le Département, en contrepartie, cèdera à titre gracieux cette partie des locaux.

A ce stade, le montant des travaux est estimé à 5,7 M€ TTC. Une convention doit être établie sur cette désignation et définir les modalités de répartition financière entre les deux parties, comme nous venons de le faire pour la MDS de Guillestre, les bases immobilières et patrimoniales revenant à chaque partenaire, les principes de modalités techniques et financières de gestion, d'entretien et d'exploitation des locaux et des abords.

Monsieur LE PRESIDENT. - S'il n'y a pas d'intervention sur ce rapport, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

CD-23-06-1949 SIGNALISATION ET ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ – RÉDUCTION DES COLLISIONS ROUTIÈRES – CONVENTION FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS – JUIN 2023

Monsieur CANNAT. - Il s'agit d'un rapport un peu hors du commun portant sur un partenariat avec la Fédération Départementale des Chasseurs.

La convention avec la Fédération des Chasseurs des Hautes-Alpes et le Département a pour objectif de réduire les collisions routières avec la faune sauvage sur le réseau routier départemental des Hautes-Alpes.

Une zone test d'étude s'étend sur dix communes situées au sud du bassin gapençais. La Fédération de Chasse 05 participera à l'inventaire des corridors écologiques et des collisions routières et définira les priorités d'action. Le Département participera à l'inventaire des collisions routières et étudiera les aménagements proposés par la Fédération de Chasse, notamment les réflecteurs et les panneaux.

La convention est proposée pour une durée d'un an, renouvelable trois fois.

Monsieur LE PRESIDENT. - S'il n'y a pas d'intervention sur ce rapport, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

CD-23-06-2029 SIGNALISATION ET ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ – MISE EN PLACE GÉOLOCALISATION ET MAIN COURANTE INFORMATISÉE SUR FLOTTE VÉHICULES – JUIN 2023

Monsieur CANNAT. - C'est nouveau pour le Département des Hautes-Alpes, mais mis en place dans d'autres Départements. Ce projet a reçu un avis du CT présenté par Valérie GARCIN-EYMEOUD, dernièrement, avec un avis favorable.

Le Département intervient dans la gestion, l'entretien, la maintenance, l'exploitation des routes départementales et aérodromes. Pour parvenir à maintenir des niveaux de service à l'utilisateur, tels que décrits dans les documents cadres, notamment ceux relatifs à la viabilité hivernale et l'entretien et l'exploitation des routes et dépendances, les services opérationnels sont équipés de 182 engins roulants. Afin de faire évoluer les pratiques et les usages, notamment en supprimant les remontées d'informations papier, ensuite saisies informatiquement, il est proposé d'équiper les véhicules d'une main courante informatisée qui permettra une remontée d'informations d'incidents en temps réel.

Dans l'optique de cette installation, il est, dans un premier temps, nécessaire d'équiper les véhicules de boîtiers de géolocalisation, pour un montant total de 52 000 €, afin de sécuriser les interventions, notamment en période hivernale, alerter en cas de problème et visualiser les missions effectuées pour rendre compte et pour piloter l'organisation du travail.

Cette première phase vise essentiellement à sécuriser les interventions, notamment en période hivernale, sur des secteurs soumis à avalanches ou chutes de pierres, alerter en cas de problème, par exemple en installant un dispositif type homme mort, visualiser les missions effectuées pour assurer la sécurité juridique des interventions, pour rendre compte à l'utilisateur et pour piloter l'organisation du travail, exploiter les données pour optimiser nos actions et les moyens alloués.

Pour votre information, bien souvent, on disait « le chasse-neige ou la saleuse n'est pas passé », alors que l'on sait pertinemment que nos personnels ont fait leur travail. Cela nous permettra d'avoir une traçabilité de tout ce qui se passe sur le réseau routier départemental.

Monsieur LE PRESIDENT. - Et je vais enfin savoir où sont mes engins de fauchage...

Monsieur CANNAT. - Au moins, vous ne me poserez plus la question.

Monsieur LE PRESIDENT. - On fait un pas dans la modernité.

S'il n'y a pas d'intervention sur ce rapport, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

**CD-23-06-2038 RISQUES NATURELS – PROTOCOLE FRANCO-ITALIEN
POUR LA GESTION DE LA VIABILITÉ DU COL AGNEL – JUIN 2023**

Monsieur CANNAT. - Dans le cadre du programme ALCOTRA 2014-2020 PITER « Terre Monviso », projet Ris(k), « Sécuriser les mobilités transfrontalières », il a été convenu d'établir un protocole franco-italien pour la gestion de la viabilité au Col Agnel et d'améliorer l'information des usagers.

L'objectif de cette proposition de gestion est d'améliorer l'amplitude annuelle d'ouverture du Col, à l'automne et au printemps. Il permet également d'optimiser les relations opérationnelles entre les services du Département des Hautes-Alpes et ceux de la province de Cuneo ; ce n'est pas toujours facile.

Ce protocole est le résultat de différentes séances de travail entre les gestionnaires français et italiens du Col Agnel. Il est cadré par la convention annexée au présent rapport qui fait l'objet du vote de l'Assemblée Départementale de ce jour.

Monsieur LE PRESIDENT. - Voilà une bonne nouvelle. Ce rapport va être adopté, je l'espère, à l'unanimité. Je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

**CD-23-06-2047 RISQUES NATURELS – RECONSTRUCTION DE LA RD
947/DIGUE DE CHÂTEAU-QUEYRAS – JUIN 2023**

Monsieur CANNAT. - Monsieur le Président, je crois que vous êtes largement impliqué dans ce dossier qui est relativement cher. Il s'agit de la reconstruction de la RD 947 en rapport de la construction de la digue de Château-Queyras.

Il convient de réorienter le pilotage de reconstruction de la RD 947 liée au réaménagement de la plaine de Château-Queyras. Pour cette grande opération, initiée par la Communauté de Communes du Guillestrois-

Queyras, *via* sa compétence GEMAPI, et vis-à-vis des phases plus opérationnelles à venir (études détaillées et travaux), le Département souhaite avoir la pleine maîtrise d'ouvrage et financière de la fraction de travaux concernant la RD 947, essentiellement de notre compétence.

Les études amont ont été réalisées sous la forme d'un groupement de commandes liant les deux maîtres d'ouvrage, en traitant globalement l'ensemble de l'opération, formule nécessaire pour cadrer les principes des travaux et initier les procédures. Pour rappel, le Département assume le pilotage des procédures foncières sur la globalité du projet.

La réalisation des études détaillées et des travaux liés à la seule RD 947 est désormais techniquement envisageable à ce stade, de manière indépendante du reste de l'opération. Il est nécessaire, cependant, d'avoir recours notamment à une prestation d'ordonnancement de pilotage et de coordination avec la Communauté de Communes du Guillestrois-Queyras qui porte le reste des études et travaux des autres sections indépendantes de la RD 947.

Le Département assumerait une participation financière de 50 % sur cette prestation apportée par la Communauté de Communes du Guillestrois-Queyras.

Monsieur LE PRESIDENT. - S'il n'y a pas d'intervention sur ce rapport, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

AGRICULTURE

CD-23-06-1439 COMPTE R1 – HYDRAULIQUE AGRICOLE – MISE EN PLACE CRITÈRES D'INTERVENTION DU DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES – FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DES ASA – JUIN 2023

Monsieur HUBAUD.- Dans un contexte où la gestion de la ressource en eau devient un enjeu majeur sur le territoire des Hautes-Alpes, le Département souhaite accompagner l'ensemble des acteurs de l'eau pour maîtriser au mieux son utilisation. L'eau, à travers sa gestion, son utilisation, doit être accessible à l'ensemble des acteurs, dans les domaines agricole, domestique, industriel et touristique. Les Associations Syndicales Autorisées sont parties prenantes d'une bonne gestion de la ressource en eau pour la sauvegarde d'une activité agricole de qualité sur nos territoires.

Dans ce cadre, le Département des Hautes-Alpes souhaite encadrer sa participation aux dépenses d'investissement relatives à des travaux d'économie de la ressource en eau en définissant les modalités d'intervention à appliquer sur des périodes test couvrant les exercices 2022 et 2023.

Les réserves nécessaires à réaliser sont une priorité pour notre Département. Je voudrais en profiter pour remercier les ASA, les présidents et les irrigants qui ont fait preuve, l'année dernière, d'une grande rigueur pour économiser et passer ce mauvais cap que nous avons eu à passer ensemble.

Monsieur LE PRESIDENT.- Très bien ! Merci. Je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CD-23-06-1810 PETITES VILLES DE DEMAIN (PVD) – OPÉRATION REVITALISATION DE TERRITOIRE – COMMUNAUTÉS DE COMMUNES SERRE-PONÇON VAL D'AVANCE ET PAYS DES ÉCRINS – JUIN 2023

(Monsieur BONNAFFOUX quitte l'hémicycle et ne participe ni au débat ni au vote – 11 h 18)

Monsieur LE PRESIDENT. - Il existe, dans le département, onze villes lauréates au programme « Petites Villes de demain ». Les Communes de La Bâtie-Neuve et d'Espinasses, « Petites Villes de Demain », et la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance ont élaboré un projet commun afin d'entrer dans un dispositif d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT). Il en va de même pour la Commune de L'Argentière-la-Bessée et la Communauté de Communes du Pays des Écrins, ainsi que la Commune de Guillestre et la Communauté de Communes du Guillestrois-Queyras.

Ces opérations reposent essentiellement sur une stratégie globale de redynamisation des commerces, et plus particulièrement des centres-villes, avec une double entrée de réhabilitation sur l'habitat et de réaménagement des centres-bourgs. Elles correspondent pleinement aux objectifs de solidarité territoriale portés par le Département.

Ces territoires sollicitent le Département pour signer leur convention d'Opération de Revitalisation du Territoire, dont les cosignataires sont l'État, l'Agence Nationale de l'Habitat, le Département, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires.

Au regard des enjeux et des axes d'intervention définis par la stratégie globale présentée dans les conventions, il est proposé d'approuver les termes de ces conventions d'une durée de 5 ans, et de m'autoriser à les signer.

D'autre part, la convention de partenariat opérationnelle pour la mise en œuvre des contributions de la Caisse des Dépôts au programme « Petites Villes de Demain » doit faire l'objet d'un avenant afin de prolonger d'un an le rôle

de Guichet Unique du Département des demandes de subvention des collectivités pour le financement de leurs études d'ingénierie.

Il est proposé d'approuver les termes de cet avenant et de m'autoriser à le signer.

S'il n'y a pas d'observation, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

(Monsieur BONNAFFOUX réintègre l'hémicycle – 11 h 21)

EAU

CD-23-06-1432 EAU – ACTUALISATION STATUTS SOCIÉTÉ DU CANAL DE PROVENCE ET D'AMÉNAGEMENT DE LA RÉGION PROVENÇALE – JUIN 2023

Monsieur HUBAUD. - Partenaire historique de la Société du Canal de Provence et d'Aménagement de la Région Provençale, le Département doit valider le projet de modification des statuts de cette structure, adoptés lors de son Conseil d'Administration du 12 décembre 2022.

Cette actualisation répond au projet d'entreprise de la Société du Canal de Provence, EAU'RIZON, pour la période 2022-2027. Celui-ci vise à accélérer la réponse de la Société du Canal de Provence aux changements climatiques, avec l'ambition d'être une entreprise responsable et reconnue au niveau des enjeux de l'eau et des énergies renouvelables.

La mise à jour des statuts de la Société du Canal de Provence s'articule en 3 axes :

- adapter l'objet social avec le projet d'entreprise ;
- se mettre en conformité avec le fonctionnement actuel du Conseil d'Administration ;
- prendre en compte les évolutions législatives en droit des sociétés.

Le Département présente, pour validation, le vote à l'Assemblée des statuts modifiés de la Société du Canal de Provence et d'Aménagement de la Région Provençale.

Pour rappel, nous avons un poste de censeur au Canal de Provence et, aujourd'hui, nous avons un poste de vice-présidence.

Monsieur LE PRESIDENT. - J'imagine que vous êtes d'accord pour approuver ces modifications. Je mets le rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

ÉNERGIE

CD-23-06-1359 TRANSITION ÉNERGÉTIQUE – CRÉATION DE LA SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCONOMIE MIXTE LOCALE « HAUTES-ALPES ÉNERGIES »

Monsieur LE PRESIDENT. - Je vous rappelle que le Département s'est prononcé, par délibération du 13 avril 2021, sur l'opportunité de créer une SEM Énergies. Il s'agit de disposer, aux côtés des collectivités locales et des partenaires territoriaux, d'un outil de développement et d'investissement à la gouvernance maîtrisé par une entité publique, dans l'objectif de conserver sur le territoire la valeur créée par les projets qui exploitent une ressource renouvelable locale, de permettre aux collectivités de s'approprier, de maîtriser et de bénéficier des différentes composantes de la transition énergétique en les accompagnant dans leurs projets, de porter des projets à la gouvernance transparente avec et pour le territoire pour une meilleure acceptation locale, et aussi de permettre l'aboutissement de projets utiles aux territoires au-delà du seul critère de rentabilité économique.

Ce projet de SEM Énergies repose sur un actionnariat élargi qui s'est construit tout au long de l'année 2022 et une partie de l'année 2023, qui réunit un partenariat public majoritaire avec, aux côtés du Département, Territoire d'Énergies 05, les chambres consulaires départementales de l'Agriculture et du Commerce et de l'Industrie. A côté de ces partenaires publics, un partenariat privé composé de : EDSB à Briançon, de la Banque des Territoires, de trois banques commerciales (Caisse d'Épargne, Crédit Agricole et Banque Populaire),

et de l'Association pour le Conseil des Entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics des Hautes-Alpes.

Ce partenariat a permis, lors des dernier mois, l'émergence d'un projet de statuts qui vous est proposé aujourd'hui, dont je rappelle les grandes lignes.

Aujourd'hui, la SEM qui est proposée aurait un capital de 3 585 000 €, composé de 70 % de participation de la sphère publique qui est représentée par l'intervention de Territoire d'Energies, à hauteur de 1 135 000 €, et un même montant pour le Département des Hautes-Alpes, l'intervention de la Chambre de Commerce et d'Industrie à hauteur de 215 000 €, de la Chambre d'Agriculture à hauteur de 20 000 €, de la Caisse des Dépôts à hauteur de 500 000 €, de l'Association du Bâtiment et des Travaux Publics à hauteur de 215 000 €, tout comme EDSB (Fournisseur d'électricité des Alpes du Sud) à 215 000 €. Enfin, les établissements financiers participent à hauteur de 150 000€. Tout cela fait un capital de 3 585 000 € qui vous est proposé aujourd'hui.

Nous sommes la première collectivité à délibérer sur ces statuts. Territoire d'Énergies va suivre dans quelques jours. Nos autres partenaires vont prendre des positions définitives dans les semaines qui viennent pour que l'on ait quelque chose qui soit opérationnel en septembre ou en octobre.

Ces statuts ont été rédigés de façon à laisser une grande souplesse d'intervention de la SEM, tant sur les filières, parce que l'on connaît des choses aujourd'hui, mais des filières d'énergies renouvelables, il y en aura peut-être d'autres demain ou après-demain, avec une priorité, dans un premier temps, sur les projets d'énergies renouvelables telles que ces modalités d'intervention et de développement des propres projets ou en partenariat avec des développeurs privés, à l'investissement dans les projets tiers ou l'achat de parts dans les projets déjà en fonctionnement. Nous avons voulu, au moins dans les statuts, donner un champ d'intervention de cette SEM le plus large possible.

Il vous est proposé de valider, pour notre compte, ces statuts qui sont joints à ce rapport.

Y a-t-il des demandes de parole ? Monsieur VIOSSAT.

Monsieur VIOSSAT.- Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Vice-présidents et Conseillers Départementaux, Mesdames, Messieurs,

C'est dans le même esprit que mon intervention de tout à l'heure concernant le Budget Supplémentaire que je voudrais simplement souligner la création de cette SEM Énergies qui est un engagement fort que nous avons pris auprès des Haut-Alpins, dès les premiers jours de cette mandature.

Son principe général a été parfaitement présenté par vous, Monsieur le Président. Je reviens, à titre personnel, en ma qualité de Vice-Président en charge de la Transition Energétique, sur un certain nombre d'éléments.

Premièrement, ce projet tend à développer des énergies renouvelables par le biais de l'hydroélectricité, du photovoltaïque, de la biomasse ou tous autres moyens qui se développeront à l'avenir. Ce programme est ambitieux, plusieurs dizaines de M€ dans la décennie à venir. C'est dire l'importance du sujet et la vitesse à laquelle nous souhaitons faire notre transition énergétique.

Enfin, je retiens que la SEM a cet aspect éminemment vertueux que de faire profiter les territoires du développement de ces énergies. Des choses sont déjà faites dans les Hautes-Alpes, notamment par des entreprises extérieures à notre département, voire étrangères, et il semble fondamental que les Haut-Alpins prennent toute leur part aussi dans l'économie de la transition énergétique. Et donc, je pense que je suis un Vice-Président chargé de la Transition Energétique comblé, et je salue ce 20 juin 2023 : c'est un grand jour pour notre Collectivité, je pense. Merci, Monsieur le Président.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Marc. Monsieur ROUX, vous avez la parole.

Monsieur ROUX.- Merci, Monsieur le Président. Un petit mot pour dire que ce volontarisme est le bienvenu dans la période où l'on recherche des nouvelles sources de production énergétique. Nous sommes largement dépendants de l'énergie nucléaire, et en appui de cette énergie, il faut développer les sources de production. L'eau et la lumière ne manquent pas dans notre département, donc il y a des choses à faire.

Monsieur BONNAFFOUX.- Simplement pour féliciter parce que je sais combien cela a été dur pour arriver à créer la SEM, et je sais combien les négociations ont été parfois difficiles aussi. En tout cas, au nom des collectivités, je tiens à saluer la création de cette SEM. Nous sommes énormément sollicités par des entreprises privées, souvent on ne sait pas et on demande conseil, mais ce n'est pas toujours évident. Et avoir un outil comme la SEM à notre service, merci.

Monsieur LE PRESIDENT.- On a mis un peu de temps parce que l'on voulait avoir à tout prix tous les partenaires du Département autour de la table, et il a fallu convaincre, expliquer, partager des idées. Même si l'on a pris un peu de temps, on y est arrivé, et seul le résultat compte, aujourd'hui.

S'il n'y a pas d'autres prises de parole, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

(Monsieur PEYTHIEU quitte l'hémicycle à 11h22 et revient à 11h31)

LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL

CD-23-06-2032 LABORATOIRE – CONVENTION TYPE DE PARTENARIAT ENTRE LE LDVHA ET SES USAGERS – JUIN 2023

Monsieur HUBAUD.- Le Laboratoire Départemental Vétérinaire et d'Hygiène Alimentaire dispose d'une unité de prélèvement qui permet de collecter les échantillons de ses usagers sur leur site et de plusieurs secteurs techniques d'analyse.

Le modèle de convention, ci-joint en annexe, permet de définir, avec les usagers concernés, les interactions entre les deux parties, et précise les obligations de chacune d'elles. Ce modèle type pourra s'adapter aux différents secteurs du Laboratoire qui apporteront chacun les annexes adéquates. Il est destiné à homogénéiser et remplacer les différents modèles qui existaient auparavant, secteur par secteur.

J'en profite pour saluer Dominique GAUTHIER que j'ai vu arriver, tout à l'heure.

Monsieur LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas d'observation, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

◆ VIE LOCALE ET PROXIMITÉ

Monsieur LE PRESIDENT.- Je vais donner la parole à Bernadette SAUDEMONT pour nous parler un peu de culture.

CULTURE

CD-23-06-1933 BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE – CONVENTION MAISON D'ARRÊT DE GAP – JUIN 2023

Madame SAUDEMONT.- Il s'agit, tout d'abord, d'une convention qui revient de manière récurrente depuis quelques années, la convention avec la Maison d'arrêt de Gap. Le développement des pratiques de lecture et d'écriture est essentiel pour la structuration de l'individu et la connaissance de son environnement. Il est au cœur des dispositifs d'insertion à destination des détenus. Cela explique que les bibliothèques d'établissements pénitentiaires tiennent une place essentielle dans les politiques qui visent à favoriser l'accès à la culture des détenus.

La Bibliothèque Départementale des Hautes-Alpes, en partenariat avec le service de probation et d'insertion des Hautes-Alpes et des Alpes de Haute-Provence, la Médiathèque Départementale des Alpes-de-Haute-Provence et l'Agence Régionale du Livre proposent des actions spécifiques en direction de la bibliothèque de la Maison d'arrêt de Gap qui prennent la forme d'acquisition d'ouvrages, de médiation culturelle, d'aide et de soutien technique de formation.

Il vous est proposé d'approuver la signature d'une convention triennale avec l'ensemble des partenaires.

Monsieur LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas d'observation, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

CD-23-06-1950 CEDRA – SCHÉMA DE LA CULTURE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES HAUTES-ALPES 2023-2028

Madame SAUDEMONT.- Monsieur le Président, chers collègues, Mesdames, Messieurs, la présentation du Schéma de la Culture 2023-2028 est un moment important pour moi, pour l'ensemble de l'équipe qui m'assiste, et pour l'ensemble des acteurs culturels de notre territoire ; ce que j'ai pu vérifier plusieurs fois, lors de mes rendez-vous avec eux.

Vous avez souligné, Président, lors de vos propos introductifs, l'importance du travail mené par nos directions culturelles, sous le pilotage éclairé de Marie LAUZE, notre DGA, que je remercie. Ces quatre directions ont beaucoup œuvré pour l'élaboration de ce Schéma, avec le soutien de notre chef de projet, Virginie PEYRON que je n'oublie pas, et la présentation que je vais vous faire n'est autre que l'aboutissement d'un long travail de préparation et de concertation que ces directions ont mené avec les acteurs institutionnels et associatifs. Et je tiens à les remercier devant vous.

La pandémie a eu un impact important sur le monde de la culture. Nous avons évidemment tout mis en oeuvre pour soutenir les initiatives culturelles, dans un contexte de déprogrammation considérable des dates et événements prévus en 2020 et 2021.

Ce nouveau Schéma tient compte de ce qui s'est passé. Il s'appuie sur les initiatives heureuses qui ont vu le jour dans ce contexte compliqué, et il intègre les nouveaux enjeux locaux, nationaux et même mondiaux, qui sont les nôtres, aujourd'hui. Et c'est certainement une des plus belles réussites du précédent Schéma que cette initiative de *La Belle rencontre* que nous organisons chaque année, depuis 2020, qui permet de nous réunir et de faire travailler ensemble tous les acteurs de la culture, au moins une fois par an. Les échanges sont très inspirants et apportent un nouvel éclairage aux actions que nous avons à mener. Ce n'est donc pas par hasard que *La Belle Rencontre* de l'automne

dernier a été consacrée à l'élaboration du nouveau Schéma de la Culture. Un schéma qui réaffirme notre volonté de faire du Département un véritable aménageur culturel du territoire. Pour cela, nous savons pouvoir compter sur nos quatre directions culturelles :

- les Archives Départementales avec, à leur tête, Pierre FABRY,
- le Musée Muséum Départemental qui, jusqu'à maintenant, était dirigé par Frédérique VERLINDEN, et qui, partant à la retraite, sera remplacée très prochainement,
- la Bibliothèque Départementale, sous la férule de Blaise MIJOULE,
- le Centre Départemental des Ressources et des Arts (le CEDRA), piloté par Emmanuelle ALLAMANNO.

D'abord, un rappel de l'offre patrimoniale de notre Département.

La carte qui vous est présentée recense :

- le patrimoine bâti et, comme vous pouvez le constater, il est relativement bien ventilé sur le territoire. Nous comptons près de 200 monuments historiques ou architectures remarquables, sans oublier plusieurs sites classés au Patrimoine Mondial de l'UNESCO (Briançon et Montdauphin), une candidature au Pays d'Art et d'Histoire (l'Embrunais et Guillestrois-Queyras), et la ville de Briançon qui est déjà labellisée « Ville d'art et d'histoire », ou encore deux petites cités de caractère (Serres et Garde-Colombe), sans oublier le Parc Naturel Régional des Baronnies qui a une mission patrimoine et inventaire ;

- le patrimoine écrit, avec des Archives Départementales qui conservent une bibliothèque patrimoniale remarquable, mais aussi celles municipales de Briançon ;

- le patrimoine oral, immatériel, linguistique, porté en partie par un réseau d'associations dense ;

- le patrimoine matériel, avec notamment un musée, le Musée Départemental labellisé Musée de France, avec 18 000 visiteurs en 2019, et plusieurs écomusées et musées thématiques sur le territoire.

Que voulons-nous aujourd'hui pour l'ensemble de ce patrimoine ? Certainement l'amener à la hauteur des autres marqueurs de notre territoire, notamment le sport ou le patrimoine naturel. Et nous serons accompagnés, dans cette ambition, par le Musée Départemental et le service des Archives qui

conservent, restaurent, documentent et valorisent les éléments que nous recevons en héritage de notre passé.

Un travail formidable est déjà effectué par ces deux services, et je ne doute pas un instant que la dynamique va se poursuivre et s'amplifier, avec la perspective de la fin des travaux du nouveau bâtiment des Archives et avec le souffle qui anime l'équipe du Musée, équipe qui va se lancer d'ailleurs dans l'élaboration de son Projet Scientifique et Culturel.

Et puis, nous voulons, pour ce patrimoine, soutenir le tissu associatif qui est dense et fort de ses très nombreux bénévoles, afin que ce tissu puisse continuer à contribuer à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine.

En troisième point, nous entendons poursuivre et soutenir la dynamique de structuration, issue notamment des labellisations « Monuments historiques », « Villes et Pays d'Art et d'Histoire ». Ce sont des labellisations qui mettent en jeu plusieurs acteurs institutionnels (les collectivités territoriale, l'État à travers la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), la Région sur les missions d'inventaire, et le Département).

En ce qui concerne les bibliothèques, vous avez sous les yeux une carte qui fait état du réseau des bibliothèques. Je ne serai pas très longue sur ce sujet car nous aurons l'occasion d'en reparler d'ici quelques mois, avec le futur Schéma de Développement de la Lecture Publique en cours d'élaboration. Retenons simplement que les bibliothèques constituent le premier équipement culturel de proximité dans les Hautes-Alpes, avec maintenant 93 lieux de lecture. Elles constituent la première porte d'entrée vers la culture. Et, au cours des 5 à 10 dernières années, le réseau des bibliothèques, grâce d'ailleurs aux fruits du Schéma de Développement de la Lecture Publique, s'est modernisé, avec la création de médiathèques, tout particulièrement dans les bourgs-centres, et on est passés de 6 médiathèques de niveau 1 en 2015 à 14 en 2021. Cette modernisation, qui a impliqué une offre de nouveaux services à destination des publics, s'est traduite par une hausse de l'utilisation des bibliothèques par les Haut-Alpins, une hausse de la fréquentation, du nombre d'adhésions d'ailleurs qui est passé de 10 % en moyenne à 30 %, du nombre de prêts et du nombre d'emprunteurs actifs. Cette modernisation a été largement accompagnée par la

Bibliothèque Départementale qui fait un travail absolument exemplaire en matière d'animation du réseau des bibliothèques.

Et quatrième de nos directions culturelles : le CEDRA qui couvre les besoins en matière d'art visuel, d'art vivant, sans oublier le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques qui fédère et coordonne 14 écoles de musique, danse et théâtre.

Et, afin d'être exhaustive, je rajoute qu'il y a aussi une mission Patrimoine, intitulée *Patrimoine alpin*, au sein du service. Vous connaissez peut-être l'application *Patrimoine Hautes-Alpes* qui a vu le jour au sein de ce service, et qui est en train de s'enrichir progressivement.

Rappel de la méthodologie : c'est un schéma coconstruit avec les principaux intéressés, au gré d'entretiens individuels et collectifs, d'enquêtes, d'ateliers, de séminaires de travail, de webinaires - c'est un héritage de la pandémie. Le tout orchestré par des comités techniques et de pilotage. Je dois dire que nous étions très heureux d'avoir, au sein de nos comités de pilotage, des représentants de la Région et de la DRAC qui ont été sensibles à cette démarche.

Il faut bien comprendre que le travail ne s'arrête pas là. La vie du Schéma, une fois voté, se déclinera ensuite en ateliers, avec des intervenants extérieurs qui, avec nous, étudierons les 15 fiches-actions que nous avons sélectionnées. La trame peut donc encore évoluer, et les ateliers seront les pas que nous ferons conjointement vers plus de pertinence et d'efficacité.

Vous avez sûrement lu le Schéma de la Culture dans sa rédaction complète, qui vous avait été fourni, et vous trouverez, dans l'incipit du Schéma, cette citation qui synthétise toute la philosophie de ce qui le sous-tend. Je dois d'ailleurs cette citation à Olivier BUTEUX que je remercie, parce que je ne la connaissais pas. C'est une citation de Milan KUNDERA, qui dit ceci : *La culture, c'est la mémoire du peuple, la conscience collective de la continuité historique, le mode de penser et de vivre.* Je crois que nous approuvons collectivement les fins et les aboutissements de la culture telle que KUNDERA la dessine, avec une certaine gravité d'ailleurs, comme ce qu'il fait toujours. Et tout cela, ce contenu, ce mode de penser, de vivre, de vivre ensemble culturellement, nous nous engageons à l'entretenir et à le chérir.

Notre nouveau Schéma départemental de la Culture est assez simple à retenir parce qu'il se structure sur une formule 1, 2, 3, 4.

1 - Une vision : la culture comme facteur d'épanouissement personnel, d'attractivité du territoire et de cohésion sociale, dans un contexte de responsabilité environnementale.

Il s'agit de prendre en compte, dans cette vision, les nouveaux enjeux actuels, notamment de la protection de l'environnement, de la biodiversité, du salut de la planète, tout en confirmant l'apport que représente la culture dans la vie de toutes les générations, dans le développement personnel, dans la paix de notre société. Et, plus que jamais, dans notre monde devenu quand même un peu violent, nous croyons - et c'est partagé, je pense, avec vous tous - que la culture permet d'éduquer à une plus grande tolérance, à une ouverture d'esprit et donne lieu à une qualité de vie qui positionnera notre territoire comme un lieu de choix. Je pense que, dans cette perspective, le Département a un rôle fédérateur. Il est un acteur de proximité et, par ses ambitions, doit contribuer à cela : rester l'aménageur culturel du territoire, mission qu'il s'était fixée dans le schéma précédent et qui reste d'actualité et de valeur. Il doit, par ce nouveau schéma, combler les manques qui se sont révélés dans nos discussions avec tous, et faire tout ce travail d'amélioration, en capitalisant sur nos ressources, sobriété exige.

2 – Deux exigences : exemplarité et équité.

Exemplarité : le Département doit donner l'exemple des valeurs que je développerai plus tard ; c'est son devoir.

Équité : notre territoire a des identités multiples, des atouts et des faiblesses diverses. Une attitude équitable envers tous les territoires est l'exigence que l'on se donne, avec une approche différenciée afin d'en respecter chaque spécificité et conduire les actions les plus adaptées à chaque coin des Hautes-Alpes.

3 – Trois objectifs :

- Affirmer le rôle du Département, acteur des politiques culturelles, en faveur d'une plus grande cohésion externe et interne, et coopération territoriale. Il s'agit ici d'être facilitateur pour que les liens se multiplient, que la mise en relation advienne. Nos engagements notamment, et je ne suis pas exhaustive :

créer un réseau d'élus et de techniciens des domaines de la culture afin de renforcer l'interconnaissance, avec des mises en réseau, une sensibilisation à la valeur ajoutée culturelle, pour que nous parlions tous le même langage. Et puis, au-delà des conseils que nous pouvons prodiguer concernant l'accompagnement financier, nous réviserons les critères d'attribution des subventions.

- Soutenir une politique culturelle pour tous. Il s'agit là de replacer l'usager, l'habitant, au cœur de la fabrique des politiques culturelles, inclure autant que nous pouvons, repérer des cas d'école inspirants. Nos engagements vont notamment vers les publics empêchés, vers le fait de favoriser les mobilités, renforcer l'itinérance, pas seulement en termes de délocalisation ponctuelle, mais une relocalisation avec des déploiements de racines temporaires, contribuer à la diversité, la biodiversité. La biodiversité humaine est un substantif que je viens de découvrir dans une émission très intéressante. Et puis, développer l'éducation artistique et culturelle : c'est la dominante du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques qu'Emmanuelle ALLAMANNO est en train de réviser, que l'on votera aussi en 2024, et l'on reviendra vers vous pour cela.

- Porter le rayonnement culturel, patrimonial et artistique, facteur de développement et d'attractivité. Avec, pour engagement, de protéger valoriser le patrimoine matériel, immatériel, le petit patrimoine qui dit notre histoire et notre identité, mieux communiquer sur notre action, travailler sur des modalités de soutien à la création et à la diffusion, confirmer nos actions de médiation culturelle, aujourd'hui multiples, aux Archives, à la Bibliothèque Départementale, au Musée, au CEDRA. Et trouver une meilleure articulation entre politiques culturelles, sociales, touristiques.

4 - Quatre valeurs, à mes yeux, fondamentales, et qui guident toute notre action :

- La sincérité : nous avons nos limites, limites de pouvoir, nous ne savons pas tout faire, et notamment des miracles ; limites financières, notre accompagnement, nos conseils seront dispensés dans cette transparence, mais avec une grande bonne volonté.

- La citoyenneté, pilier du vivre ensemble. Le civisme et la civilité sont des valeurs fondamentales pour une citoyenneté responsable. Chacune d'elles

fait du citoyen l'acteur d'une vie harmonieuse et épanouie au sein de la communauté, et c'est bien ce que nous recherchons : faire société, faire communauté. C'est une valeur aussi qui fait que chacun de nous a une valeur ajoutée dans les enjeux qui sont les nôtres aujourd'hui, enjeux sérieux, urgents, nationaux et mondiaux.

- Le respect : ce n'est pas nouveau, mais cela va mieux en le disant. Respect de tous, avec son corollaire l'écoute, l'écoute de tous et de chacun, l'écoute du monde d'aujourd'hui, le respect du patrimoine, le respect de nos traditions, le respect de l'environnement et le respect des partenaires que l'on souhaite nombreux et que l'on remercie.

- La solidarité : c'est la mission fondamentale du Département, dans tous ses domaines d'intervention. Nous sommes en charge des solidarités territoriales avec les autres collectivités. Gérard a témoigné, tout à l'heure, sur le sujet. Nous sommes en charge des solidarités humaines, de la naissance à la fin de vie. Le principe de solidarité est ce qui nous mobilise au Département, et c'est dans ce sillage que la politique culturelle doit se déployer.

1, 2, 3, 4 : ce sera notre boussole pendant les 5 années où nous ferons vivre ce Schéma. Tout cela est à mettre en musique dans le temps, bien entendu. Et c'est ainsi que nous avons sélectionné neuf priorités que nous avons l'intention de travailler dès cette année, sur les trois objectifs que je vous ai mentionnés.

- Sous l'objectif « Tendre vers plus de cohésion et de coopération territoriale », nous devons sensibiliser et accompagner les élus, quels qu'ils soient, dans la structuration de leur projet culturel de territoire, donc un réseau d'élus.

Nous voulons poursuivre et développer des projets existants, concevoir et mettre en oeuvre des outils de partage de l'information dédiés, renforcer l'interconnaissance des acteurs culturels par des outils de mise en réseau, et repenser les dispositifs d'attribution des aides financières du Département.

- Sous l'objectif « Pour rendre la culture accessible à tous », dès 2023, nous essaierons de favoriser l'accès à l'offre culturelle pour des publics empêchés ou spécifiques, nous renforcerons l'itinérance de l'offre et l'aller vers – démarche que nous empruntons à la stratégie sociale –, nous développerons

la présence artistique sur les territoires par des résidences d'artistes et d'auteurs sous une envergure un peu plus augmentée.

- Sous l'objectif « Faire en sorte que le rayonnement culturel soit facteur de développement et d'attractivité », nous voulons poursuivre la valorisation du patrimoine culturel, dans toutes ses dimensions, et approfondir la communication sur l'action culturelle du Département.

Je vous remercie pour votre attention et pour l'intérêt que vous portez et que vous porterez à ce Schéma. Je suis à votre disposition pour les questions.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Bernadette, pour cette présentation. Un vrai projet pour la culture. Un vrai projet pour les Hautes-Alpes. Une vraie ambition et des objectifs qu'il faudra atteindre puisque vous les avez fixés. Merci à tous ceux qui ont participé à l'élaboration de ce Schéma. C'est très intéressant.

S'il n'y a pas de commentaire, je vais mettre cet intéressant rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

Encore merci, Bernadette, pour le travail effectué avec nos services.

Madame SAUDEMONT.- Merci à toutes les équipes.

LOGEMENT

CD-23-06-1984 HABITAT ET LOGEMENT – AVENANT OPÉRATION DE REVITALISATION CENTRE BOURG ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE VALANT OPAH – GUILLESTRE 2017-2023 – JUIN 2023

Monsieur TENOUX. - La commune de Guillestre, lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt portant sur la revitalisation des centres bourgs a piloté une opération de revitalisation des centres bourgs et de développement du territoire valant Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat entre 2017 et

2023. Le Département a été sollicité, dans le cadre de sa politique Logement, pour participer à l'aide aux travaux des propriétaires privés. La convention pour l'Opération de revitalisation des centres bourgs et du développement du territoire, valant OPAH, signée le 23 mars 2017, s'est terminée le 14 mai 2023. Cette opération a permis d'améliorer l'habitat de Guillestre, en œuvrant sur toute la commune. Un important travail a été mené sur le centre bourg, notamment sur les volets incitatifs et coercitifs.

Cette opération de restauration immobilière sur cinq immeubles du centre ancien a été déclarée d'utilité publique le 20 mars 2023, par arrêté préfectoral. Les bâtiments concernés vont prochainement être soumis à l'obligation de travaux pour une réhabilitation complète, dans un délai pressenti à 18 mois. Aussi, il apparaît nécessaire de maintenir les aides mobilisables dans le cadre d'une OPAH pour pouvoir accompagner les réhabilitations de ces cinq bâtiments. Dans ce contexte, la Ville de Guillestre propose un avenant pour prolonger de douze mois la convention pour l'opération de revitalisation du centre bourg et de développement du territoire valant OPAH.

Monsieur LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas de commentaire sur ce rapport, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

Le rapport suivant concerne l'instauration d'une taxe additionnelle départementale à la taxe de séjour. Comme cette délibération est fléchée en direction de l'Agence Départementale de Développement Touristique (ADDET), pour respecter les formes, je vais céder la présidence de l'Assemblée à Maryvonne GRENIER, et je vais demander à Madame ASSO, Madame GARCIN-EYMEOD, Monsieur HUBAUD, Monsieur PARA, Monsieur RICOU, Madame ROSSI, Madame SAUDEMONT et Monsieur TENOUX de quitter l'hémicycle. Monsieur PEYTHIEU vient prendre la place de secrétaire de séance.

(Départ de Monsieur le Président et des élus cités)

Madame GRENIER.- On me signale que, bien qu'un grand nombre de collègues soient sortis, nous avons quand même encore le quorum, donc nous pouvons délibérer.

CD-23-06-2014 INSTAURATION DE LA TAXE ADDITIONNELLE DÉPARTEMENTALE À LA TAXE DE SÉJOUR – JUIN 2023

Madame GRENIER. - Le Conseil Départemental peut instituer une taxe additionnelle de 10 % à la taxe de séjour qui est perçue dans le département par les communes ou établissements publics de coopération intercommunale, par décision de l'organe délibérant. Le produit de la taxe additionnelle à la taxe de séjour doit être affecté aux dépenses destinées à promouvoir le développement touristique du département.

Le Conseil Départemental des Hautes-Alpes décide d'instaurer la taxe additionnelle à la taxe de séjour au 1^{er} janvier 2024, à l'instar des autres Départements de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et des deux tiers des Départements en France.

L'objectif de cette taxe additionnelle de 10 %, payée par les touristes, est de renforcer notre action de développement touristique en faveur des territoires des Hautes-Alpes.

L'intégralité du produit de la taxe additionnelle sera versée par le Département à l'Agence de Développement des Hautes-Alpes, et il s'agira, pour le Groupement d'Intérêt Public, d'un budget supplémentaire estimé à quelque 640 000 €, en 2024, sur la base des montants perçus en 2023 et du barème légal de 2024. Ce budget sera entièrement dédié à des actions de promotion nouvelles, en lien avec tous les offices de tourisme, ainsi qu'un plan d'accompagnement des collectivités pour optimiser la collecte de la taxe de séjour.

Y a-t-il des remarques ?

Monsieur AILLAUD. - Nous en avons parlé la semaine dernière en Commission, cette hausse de 10 % représente une quinzaine de centimes en moyenne par nuitée et par touriste venant sur notre territoire. Il s'agit de s'aligner sur tous les Départements de la Région Sud puisque le Département des Hautes-

Alpes était le seul qui n'avait pas encore institué cette taxe additionnelle. C'est assez minime en termes d'incidence financière pour les touristes qui viendront sur notre territoire et, qui plus est, cela permettra d'abonder les campagnes de publicité de notre Agence de Développement des Hautes-Alpes qui est si précieuse pour notre département. Merci.

Madame GRENIER. - Effectivement, la taxe de séjour se situe entre 1 et 2 € sur le département, donc 10 % de cette somme représente ce que tu as essayé d'expliquer.

Madame TRUPHÈME. - En tant qu'hébergeur, je pense que ce n'est pas très valorisant par rapport à la clientèle que l'on reçoit, même si c'est tout le monde qui le fait. A des moments, il y en a ras-le-bol. Le Département a déjà des excédents. L'ADDET fait ce qu'elle peut, mais moi, je ne peux pas valider.

Madame GRENIER. - Est-ce que je peux mettre aux voix ?

Monsieur BONNAFFOUX. - En tant que Président d'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), nous avons souvent des remords à augmenter la taxe, en rajouter encore, cela me paraît un peu dommage.

Madame TRUPHÈME. - On devrait remercier les touristes. C'est eux qui nous font vivre économiquement.

Madame GRENIER. - C'est vrai, mais c'est une ressource bien intéressante pour l'ADDET et pour la valorisation de notre territoire.

Madame MICHEL. - Tu regardes quand tu pars en vacances ce que tu paies comme taxe de séjour ?

Madame TRUPHÈME. - Je ne pars pas en vacances, je reçois des vacanciers.

Madame GRENIER. - On ne s'interpelle pas.

Madame MICHEL. - Cela ne m'a jamais choquée de payer une taxe de séjour, quel que soit le tarif. Nous sommes aussi touristes, de temps en temps. Même si l'on vit dans un territoire touristique, il nous arrive de partir en vacances et, pour mon cas personnel, je ne regarde jamais le montant de la taxe de séjour que l'on paye parce que je trouve que c'est quelque chose qui est dérisoire et que c'est tout à fait normal, quand on arrive dans un territoire, de pouvoir contribuer à ce territoire, à la communication, à tout ce qui s'ensuit. Cela ne me choque pas particulièrement.

Si l'on parle de notre territoire, et plus précisément sur le Briançonnais, sur Serre-Chevalier et sur Montgenèvre, la communication est déjà faite en interne, donc l'ADDET fait un travail remarquable, mais cela servira surtout pour les petits territoires qui n'ont pas une force de frappe de communication aussi importante que nos grands Offices du Tourisme classés qui ont leur propre communication.

Pour ma part, je suis complètement pour. Il est normal qu'une personne, quand elle vient sur un territoire, paie aussi.

Monsieur CANNAT. - Cela va faire un produit attendu d'environ 500 000 € par an, qui sera reversé intégralement à l'ADDET, et qui va être réinvesti sur la partie touristique. Je pense que c'est aussi pour préserver l'accueil des touristes dans notre département.

Monsieur MOUGIN. - Sur le principe, aucun souci, mais je pense qu'il faudra porter une réflexion, dans les années à venir, sur une dynamique positive pour que le Département garde une partie pour venir compléter les crédits affectés au service du développement d'Activités de Pleine Nature. Je pense que les APN sont une filière qui permet de valoriser notre département du sud au nord, et que le Département aurait tout intérêt à augmenter ses crédits affectés à ce service et à se garder une part de la taxe de séjour. Je pense que ce serait plus qu'utile et, en plus, cela permet d'être équitable et exemplaire sur l'ensemble du département.

DIVERS

**CD-23-06-1920 AFFAIRES JURIDIQUES – COMPTE RENDU
D'AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE – PREMIER TRIMESTRE 2023**

Monsieur LE PRESIDENT. - Il s'agit du compte-rendu que je vous fais chaque trimestre :

- Tribunal pour enfants, pour une requête en MNA ;
- Tribunal Administratif pour des requêtes en contentieux sociaux, une requête indemnitaire, trois requêtes au fond, et une requête en référé ;
- Tribunal judiciaire : une requête en contentieux sociaux ;
- Cour d'appel de Grenoble : 3 requêtes en MNA.

S'il n'y a pas d'observation, je mets ce rapport aux voix.

(Les Conseillers Départementaux prennent acte à l'unanimité)

**CD-23-06-1953 ACHAT PUBLIC – INFORMATION SUR LA DÉLÉGATION
DE SIGNATURE CONSENTIE AU PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT – 1^{ER}
TRIMESTRE 2023**

Monsieur LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas d'observation particulière, je mets ce rapport aux voix.

(Les Conseillers Départementaux prennent acte à l'unanimité)

**CD-23-06-2052 AFFAIRES JURIDIQUES – REPRÉSENTATION ORG.
EXT. – COMMISSION D'ÉTABLISSEMENT DE LA LISTE D'APTITUDE AUX
FONCTIONS DE COMMISSAIRES ENQUÊTEURS – JUIN 2023**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je vous rappelle qu'il appartient à notre Assemblée d'arrêter la désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant pour siéger au sein de la Commission chargée d'établir la liste d'aptitude des commissaires-enquêteurs. Je vous propose de désigner Maryvonne GRENIER en tant que titulaire et Lionel PARA en tant que suppléant.

Je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

**CD-23-06-2062 AFFAIRES JURIDIQUES – REPRÉSENTATION ORG.
EXT. – CONSEIL TERRITORIAL DE SANTÉ DES HAUTES-ALPES (CTS 05) –
JUIN 2023**

Monsieur LE PRESIDENT.- Il vous est proposé de désigner en titulaire Françoise PINET, et en suppléant Ginette MOSTACHI.

Je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

**CD-23-06-2075 AFFAIRES JURIDIQUES – REPRÉSENTATION ORG.
EXT. – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT
DES HAUTES-ALPES (OPH 05) – JUIN 2023**

Monsieur LE PRESIDENT. - Il appartient à notre Assemblée d'arrêter la désignation d'un représentant de l'Union Départementale de la Confédération Française Démocratique du Travail des Hautes-Alpes au sein du Conseil d'Administration de l'OPH. Je vous propose de désigner Monsieur Michel BOTOREL.

Madame CHAUVET. - Je profite de ce rapport pour adresser, en notre nom à tous, nos sincères condoléances pour le décès du papa de notre Directeur Général, Christophe ALOISIO.

Monsieur LE PRESIDENT. - Merci, Carole, de ces précisions. Je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

Avant de lever la séance de notre réunion de ce matin, je vous demande d'accueillir, Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents, les

Conseillers Départementaux, une Américaine, la petite-fille de Jeanne BERTRAND.

(Applaudissements)

La petite-fille de Jeanne BERTRAND arrive des Etats-Unis, accompagnée par Monsieur Patrick CAFFAREL et son fils, ainsi que Jean-Marie MILLON. Patrick CAFFAREL, originaire du Champsaur, à qui nous devons le roman « *Sur la route de Ten Sleep* », qui a fait l'objet d'une adaptation au cinéma que nous connaissons tous sous le titre « *Dans les pas de Pete* », sur l'immigration des Champsaurins aux Etats-Unis, qu'un grand nombre d'entre vous a certainement déjà vu. Je voudrais rappeler que Jean-Marie MILLON a effectué des recherches pour John MALOOF, le découvreur de l'oeuvre de Vivian MAIER.

Une descendante de Jeanne BERTRAND, que je suis absolument enchanté de rencontrer aujourd'hui, est née à Agnières-en-Dévoluy. Son père était originaire du Noyer-en-Champsaur, il s'appelait BERTRAND, il était cantonnier et il avait été affecté dans le Dévoluy. C'est à cette occasion que Jeanne BERTRAND est venue au monde, à Agnières-en-Dévoluy, au hameau des Flots.

Sa famille a traversé l'Atlantique en 1893 pour s'installer aux Etats-Unis où elle a commencé à travailler comme ouvrière dans une usine d'aiguilles et puis, pour un photographe. Bernadette SAUDEMONT va prendre la relève et complètera la description de cette vie intense.

Madame SAUDEMONT. - Jeanne BERTRAND, la grand-mère de Suzanne, est née en 1880, à Agnières-en-Dévoluy, et sa famille a émigré en 1893. Le papa avait 46 ans et 5 enfants, et il a emmené tout ce petit monde aux Etats-Unis.

En tant que photographe, Jeanne BERTRAND est vite remarquée et a même les honneurs du Boston Globe, dès août 1902. Le journal lui consacre un long article élogieux sur son talent, avec sa photo et deux portraits qu'elle avait réalisés. Jeanne BERTRAND a alors seulement 21 ans et toute une carrière devant elle. Elle rencontrera un sculpteur, qu'elle épousera, et se passionnera pour la sculpture également. Bien des années plus tard, alors que la crise de 29

fait rage, Jeanne BERTRAND héberge quelque temps, dans son petit logement new-yorkais, une certaine Maria MAIER qui vit avec sa jeune enfant Vivian, tout juste âgée de 4 ans. La légende, et je pense que c'est la réalité, veut que Jeanne ait enseigné la photographie à Vivian, et qu'elle l'ait, à certains égards, bien inspirée. Nous savons que les deux femmes se sont revues. Vivian MAIER a photographié Jeanne BERTRAND bien des années plus tard, en 1953.

Aujourd'hui, nous accueillons la petite-fille de Jeanne BERTRAND, Patrick CAFFAREL et son fils, Jean-Marie MILLON, qui sont deux personnes qui ont à cœur de transmettre cette partie de notre histoire aux jeunes générations, qui réussissent et qui font que les liens entre nos deux pays se pérennisent. Et Susan WADDLE est venue nous voir.

(Elle s'adresse à Susan WADDLE en anglais)

(Applaudissements)

Je traduis : C'est donc un très grand honneur de vous accueillir dans cet hémicycle. Vous êtes la petite-fille de Jeanne BERTRAND, la personne qui a donné le goût de la photographie et les premiers éléments techniques à Vivian MAIER. Votre visite nous touche car nous sommes vraiment très attachés à Vivian MAIER, à son œuvre et à l'image qu'elle donne du Champsaur et des Hautes-Alpes à l'international. Votre ancêtre a certainement contribué à l'immense talent de la photographe, et j'espère que nous aurons le plaisir de la mettre à l'honneur en 2026, lors du centenaire de sa naissance.

Votre visite nous touche d'autant plus que nous partageons une histoire commune. Nombreux sommes-nous à avoir eu des ancêtres, des parents qui ont émigré aux Etats-Unis. Vous venez sur les traces de votre famille. Vous avez revu les paysages que vos ancêtres ont aimés, et vous partagez sans doute des racines familiales avec quelques Haut-Alpins.

Nous sommes très attentifs, ici dans notre département, à ce que les liens créés, par-delà les montagnes, entre les deux rives de l'Atlantique, par nos aïeux perdurent. Certaines personnes sont particulièrement actives à ce sujet, et nous les remercions.

Les liens sont là, encore vivaces, et notre devoir est que ces liens ne se relâchent pas et que le relais passe de main en main, de cœur en cœur. Au

nom de mes collègues, je veux exprimer notre gratitude pour vous avoir aujourd'hui dans notre Hémicycle. Votre présence est la preuve que ces liens perdurent, sont vivaces, et c'est tant mieux.

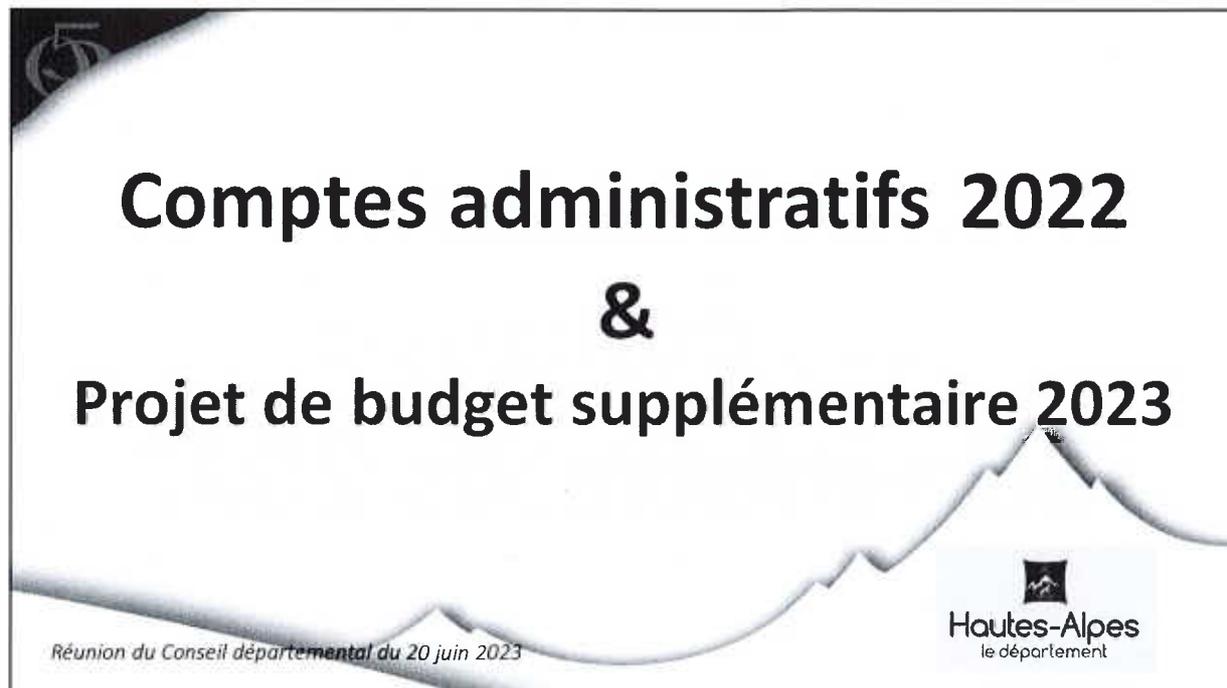
Monsieur LE PRÉSIDENT.- Merci, Bernadette. En tout cas, cela nous fait un grand plaisir de vous rencontrer aujourd'hui, et on vous souhaite beaucoup de plaisir encore à parcourir ces territoires français avant que vous retourniez aux Etats-Unis. Merci pour votre visite.

(Susan WADDLE s'exprime en anglais)

Traduction : C'est un grand honneur d'être parmi vous, de mettre mes propres pas dans celui de mes ancêtres, de recevoir un accueil aussi chaleureux, d'avoir pu rencontrer autant de personnes aussi accueillantes et la famille que je pensais avoir perdue depuis longtemps. Je suis très émue.

(Applaudissements)

Monsieur CAFFAREL.- Je m'occupe, comme l'a dit Bernadette, depuis 12 ans, de cette thématique qui est notre patrimoine immatériel, mais ô combien important : ces relations que l'on a pu connaître et reconnaître, c'est mon propre cas et beaucoup d'autres aussi, nos familles américaines. Nous sommes très émus chaque fois que l'on accueille des gens de l'autre côté de l'Atlantique. On va en amont essayer de retrouver l'endroit où vivaient leurs ancêtres, de reconnaître s'il existe encore, parmi les collatéraux qui ne sont pas partis, des descendants. Ils retrouvent des cousins, et ce sont des émotions assez intenses. C'est ce que l'on a ressenti. Par moments, j'ai envie de pleurer moi aussi, alors que je ne suis pas concerné par cette famille-là. J'espère que cela pourra perdurer parce qu'il y a des choses qui se passent bien, puis la vague redescend et, avec les livres, avec le film, j'espère que cela va perdurer et s'intensifier. Il faut imaginer que 12 000 de nos ancêtres Haut-Alpins, recensés officiellement, ont franchi le « *grand tomple* », comme ils disaient à l'époque - traduisez l'Océan Atlantique -, qui ont eu des destins extraordinaires là-bas. Souvent, ils nous tendent la main, il faut la prendre, essayer de converser avec eux, de s'exprimer en anglais et de renouer des relations. C'est ce qui m'est



1



2



Première partie

Les comptes

administratifs 2022

3



1.A Le budget principal

Les grands chiffres

4

Les résultats du CA 2022

⇒ Les résultats de clôture de l'exercice 2022 se présentent comme suit :

Excédent de la section de Fonctionnement 2022	=> + 62 173 295,35 €
Excédent de la section d'Investissement 2022	=> + 15 934 963,42 €
Excédent Global 2022	=> + 78 108 258 ,77 €

⇒ Ces résultats seront amputés des restes à réaliser en investissement pour 21,93 M€
soit un excédent disponible de **56,17 M€**

5

1.B

Le budget principal

Le fonctionnement

6

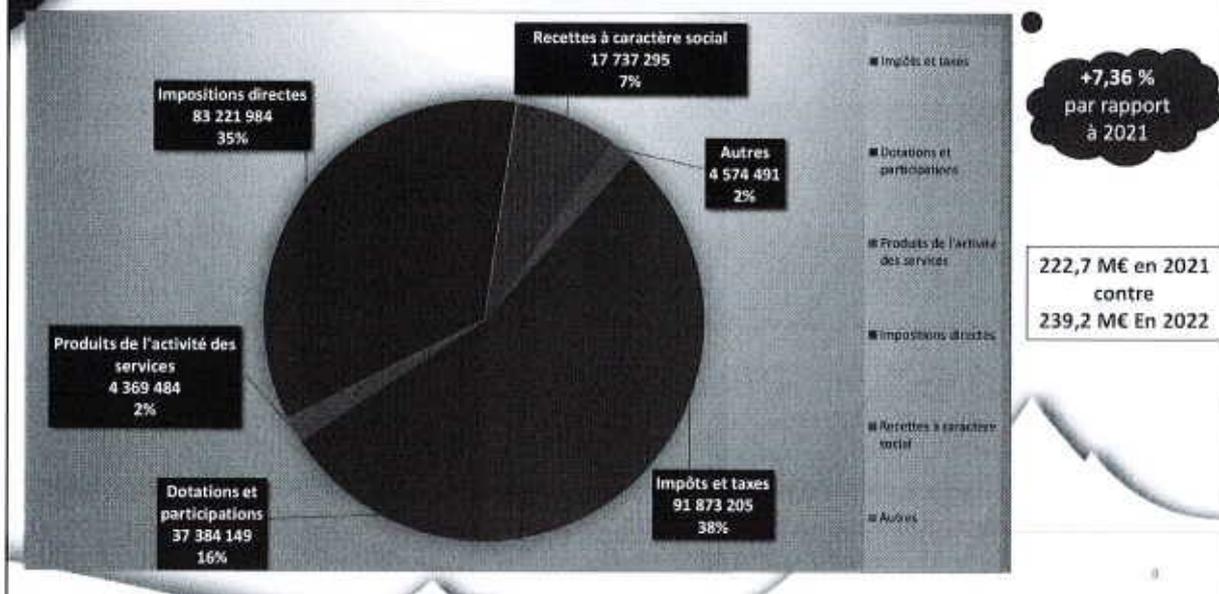
Synthèse de la section de fonctionnement 2022

	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	168 458 291	239 160 608
Mouvements d'ordre	24 272 228	2 478 824
Reprise	-	13 264 382
Total fonctionnement	192 730 519	254 903 814

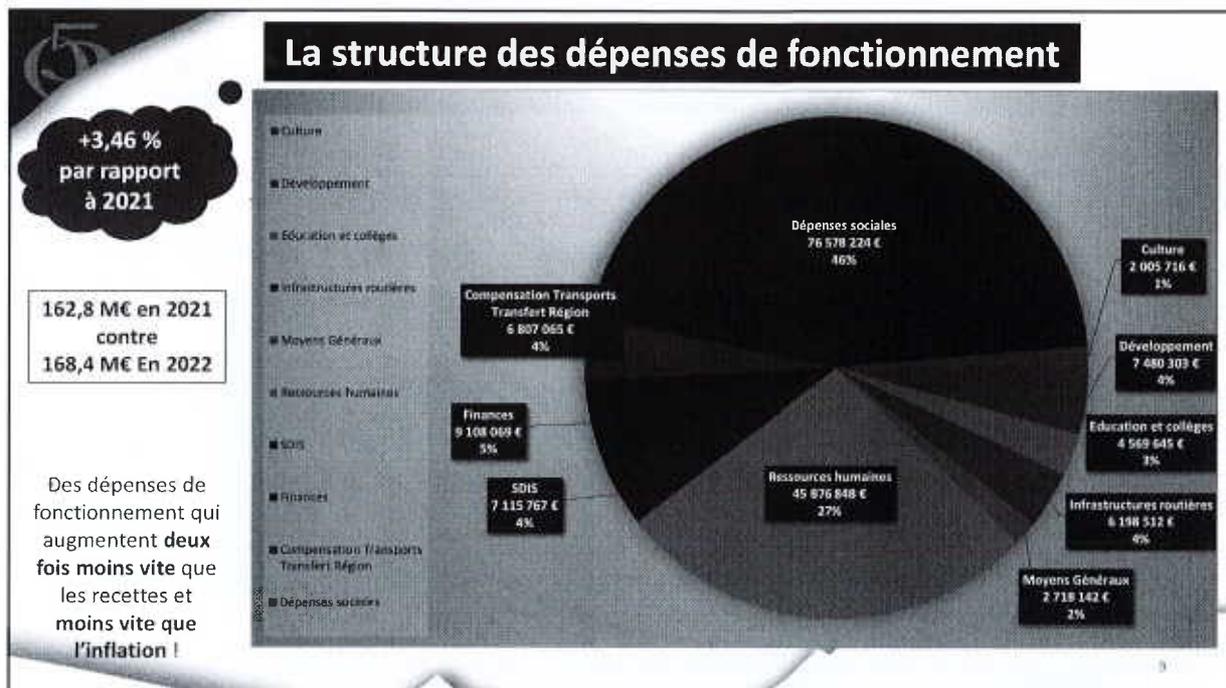
Excédent 2022 62 173 295

7

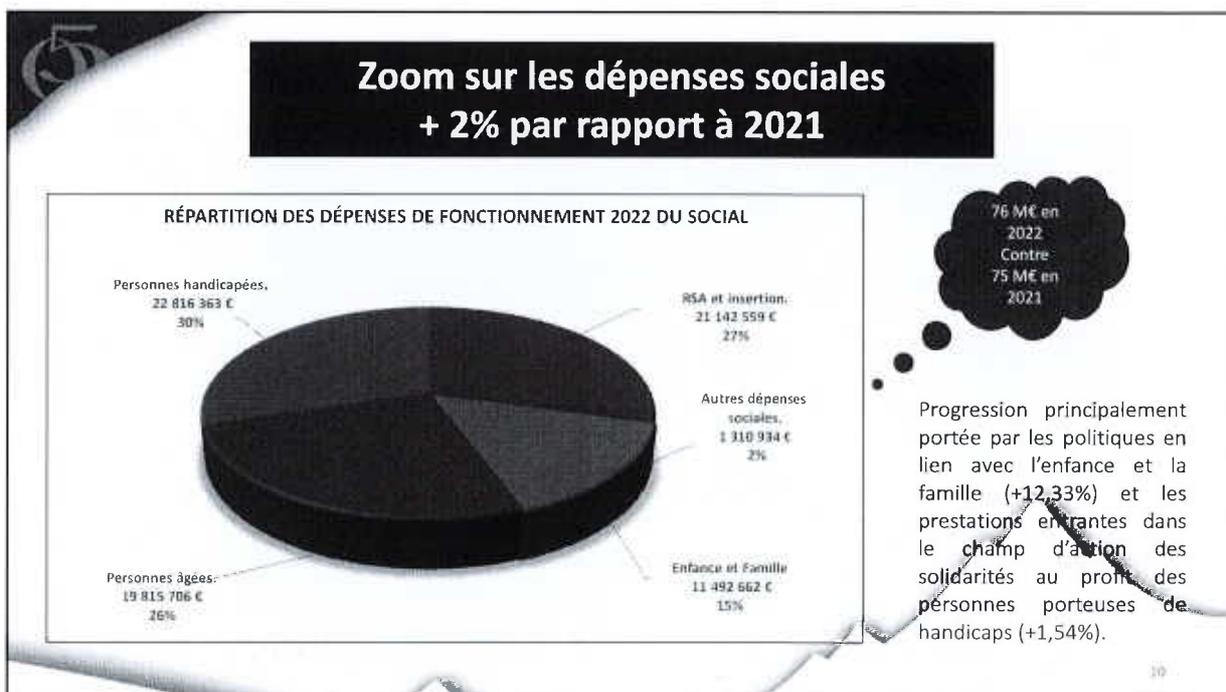
La structure des recettes de fonctionnement



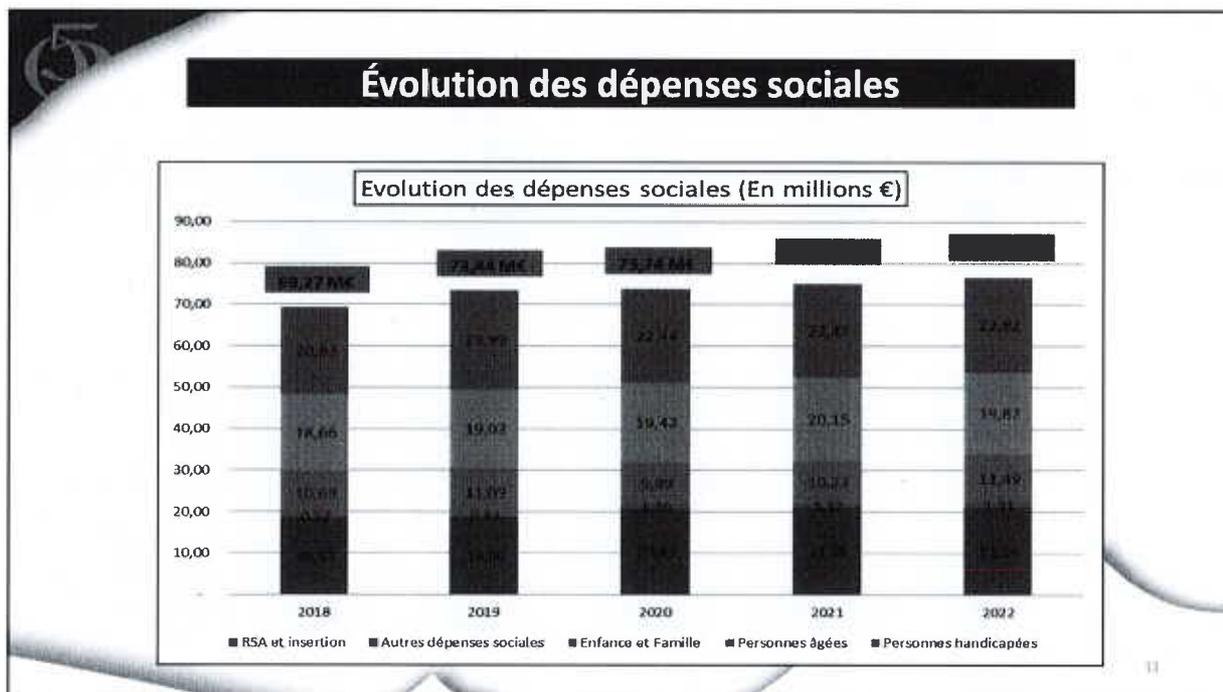
8



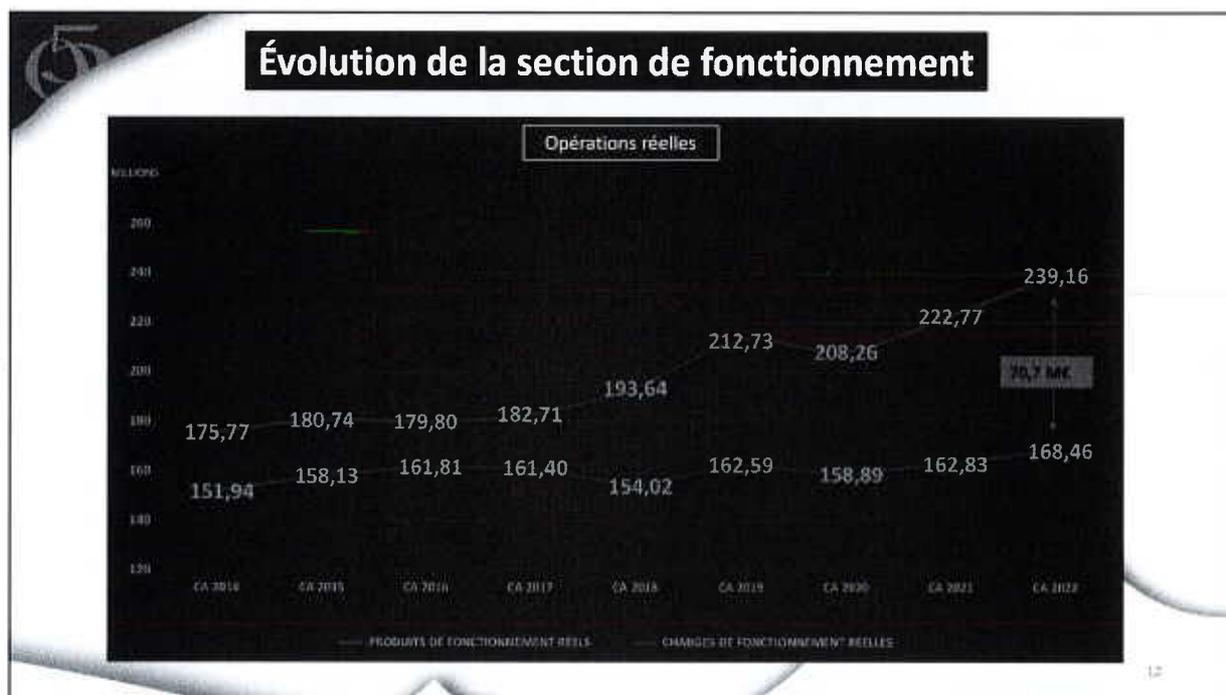
9



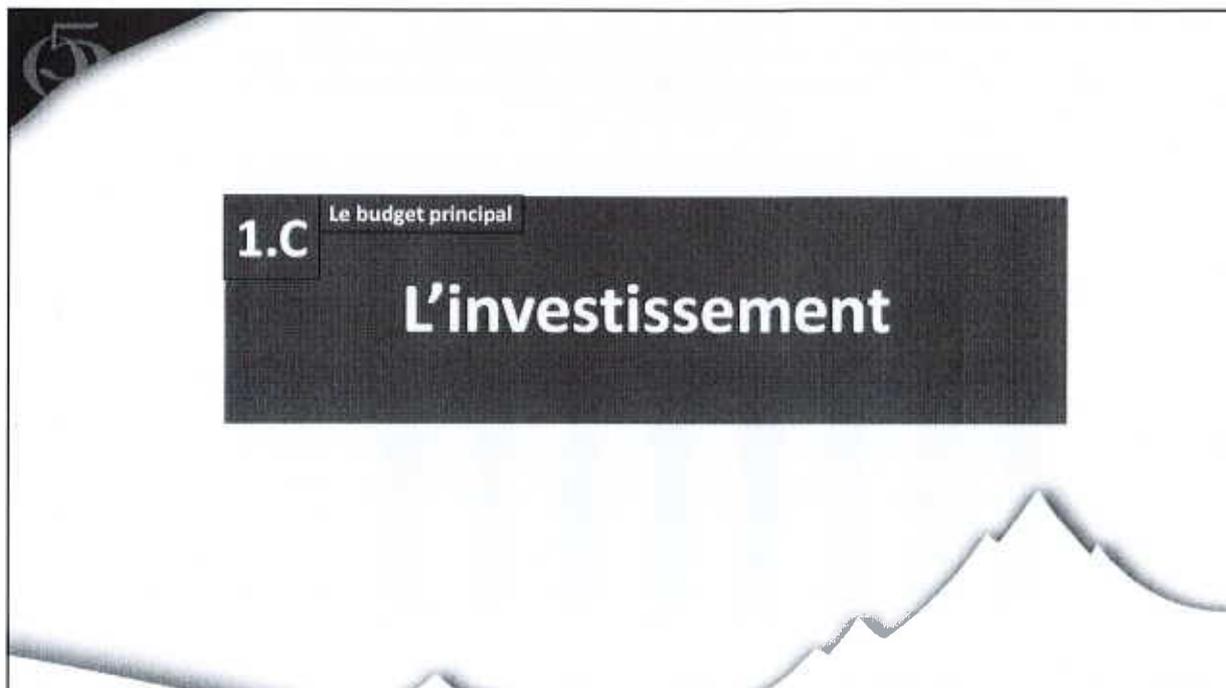
10



11



12



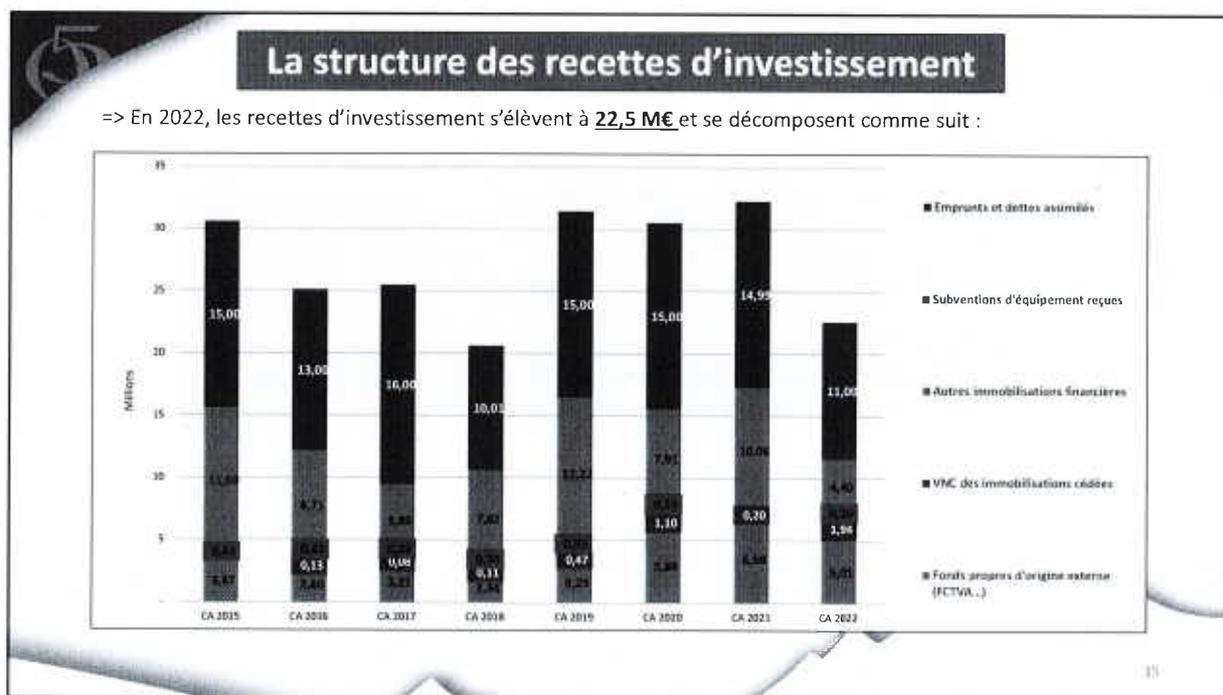
13

14

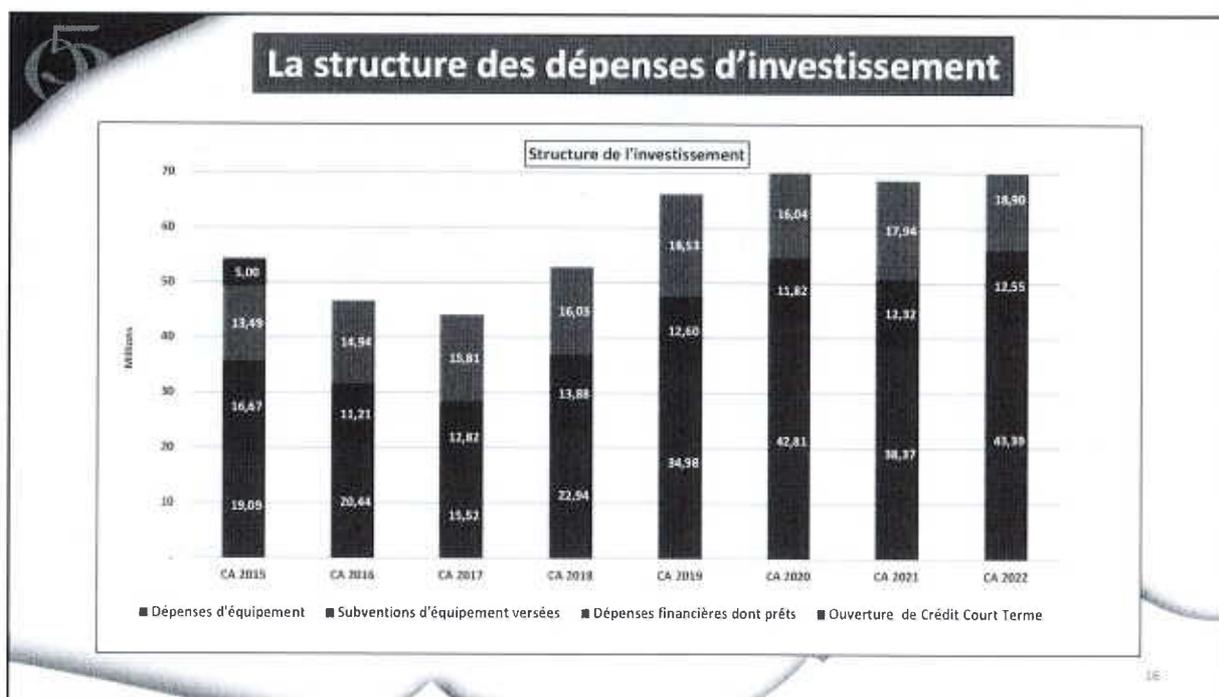
Synthèse de la section d'investissement 2022

	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	75 814 186	22 553 024
Mouvements d'ordre	2 970 576	24 176 193
Reprise	-	47 990 507
Total investissement	78 784 762	94 719 724
Excédent 2022	15 934 962	

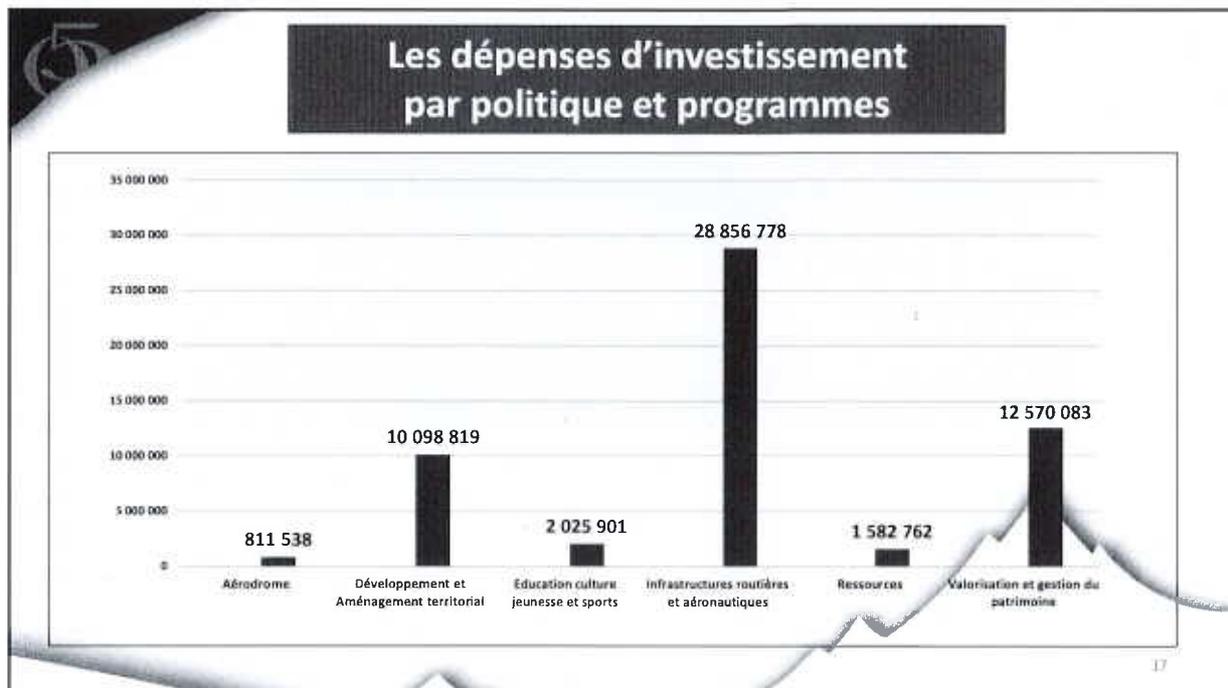
14



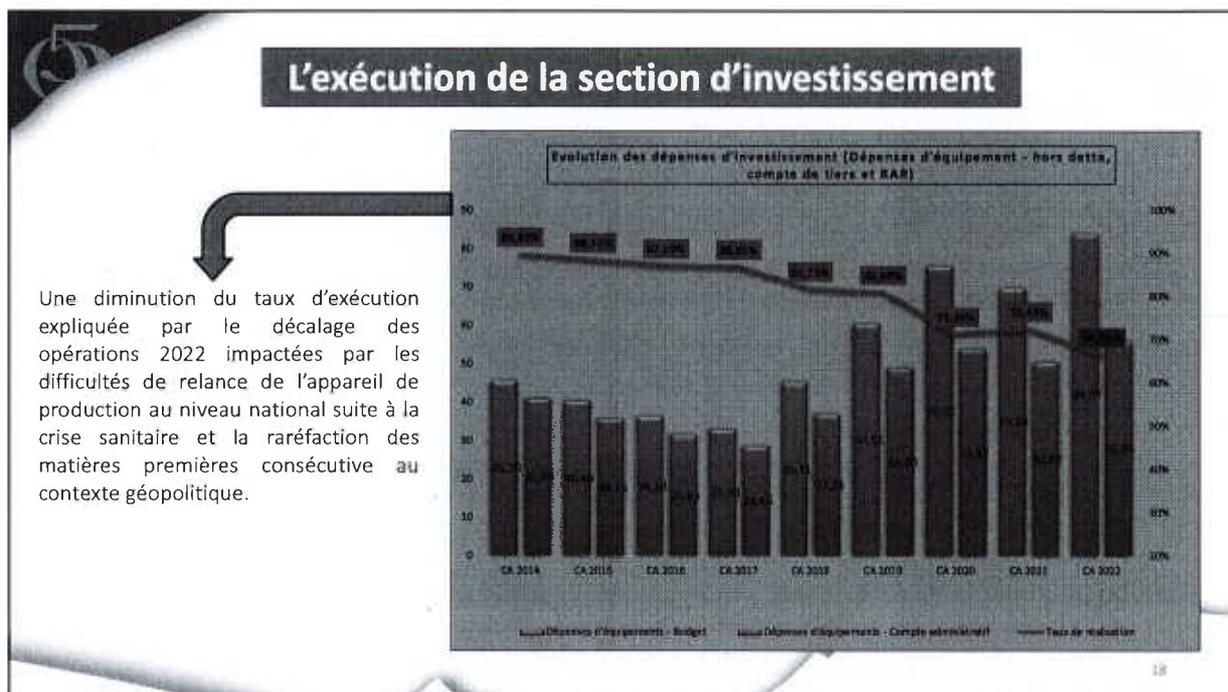
15



16



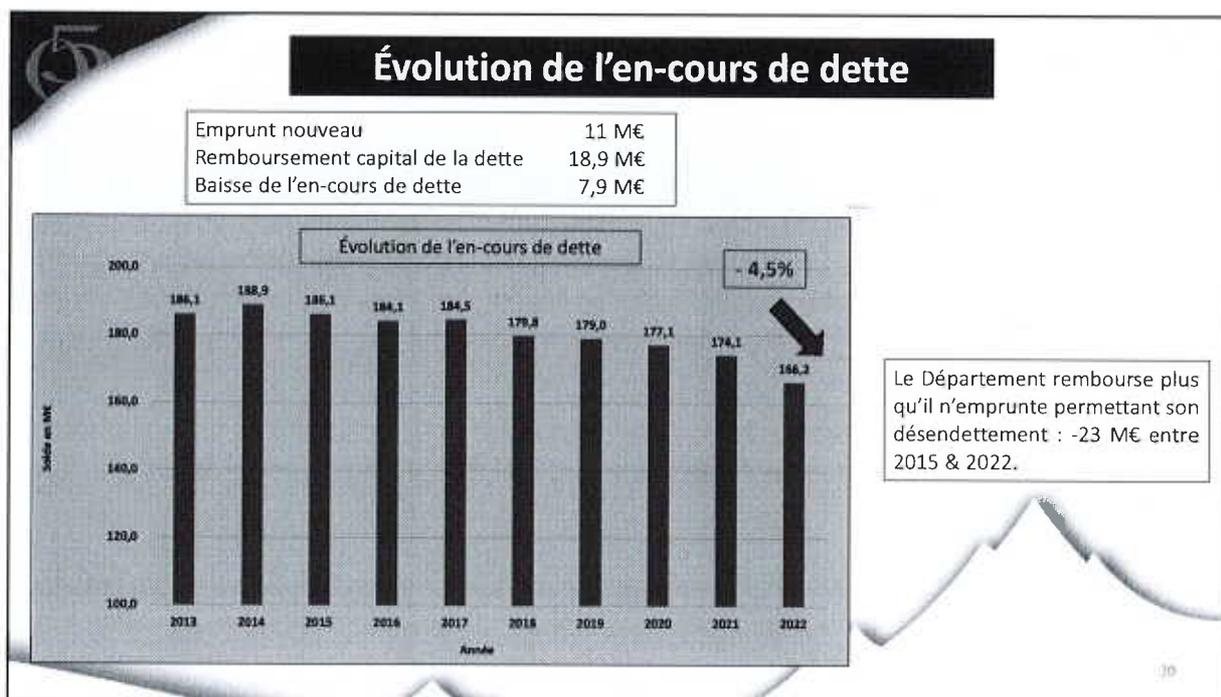
17



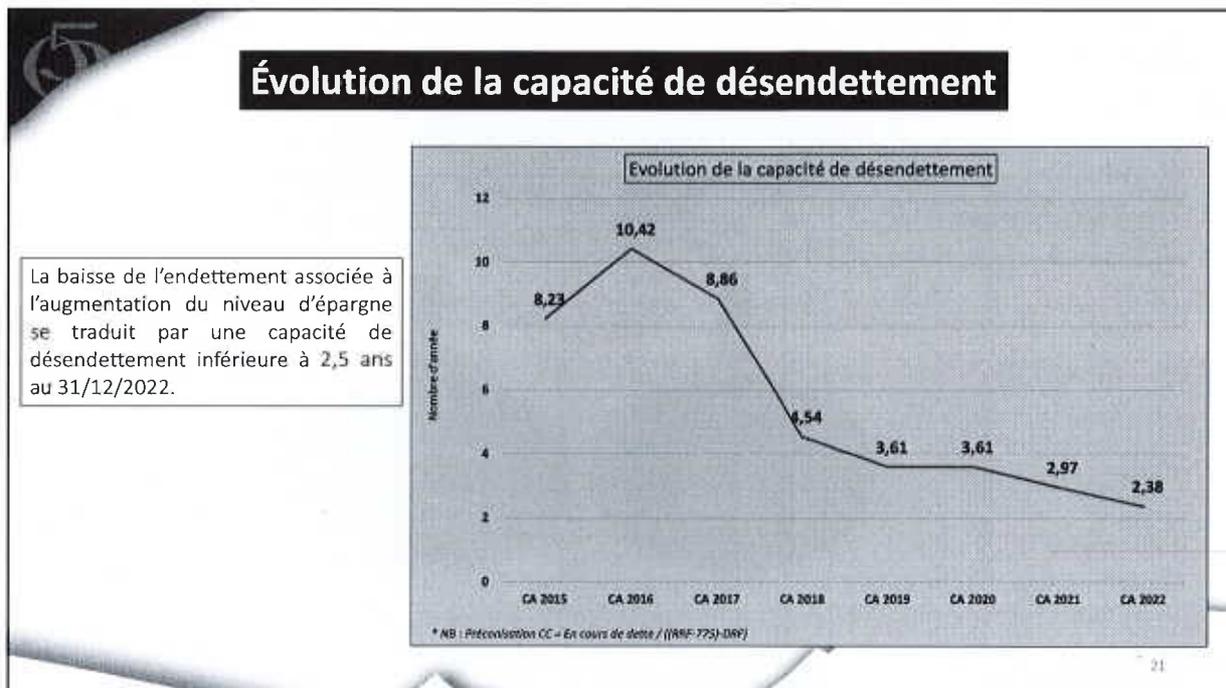
18



19



20



21

2 Le budget annexe du Laboratoire départemental

22

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépense	Recettes	Dépenses	Recettes
Eléments réels	122 633,34		1 683 938,45	1 520 098,34
Ordre	15 450,00	100 190,08	100 189,98	15 450,00
Reprise des résultats N-1	-	45 731,44		337 445,37
Total	138 083,34	145 921,52	1 784 128,43	1 872 993,71



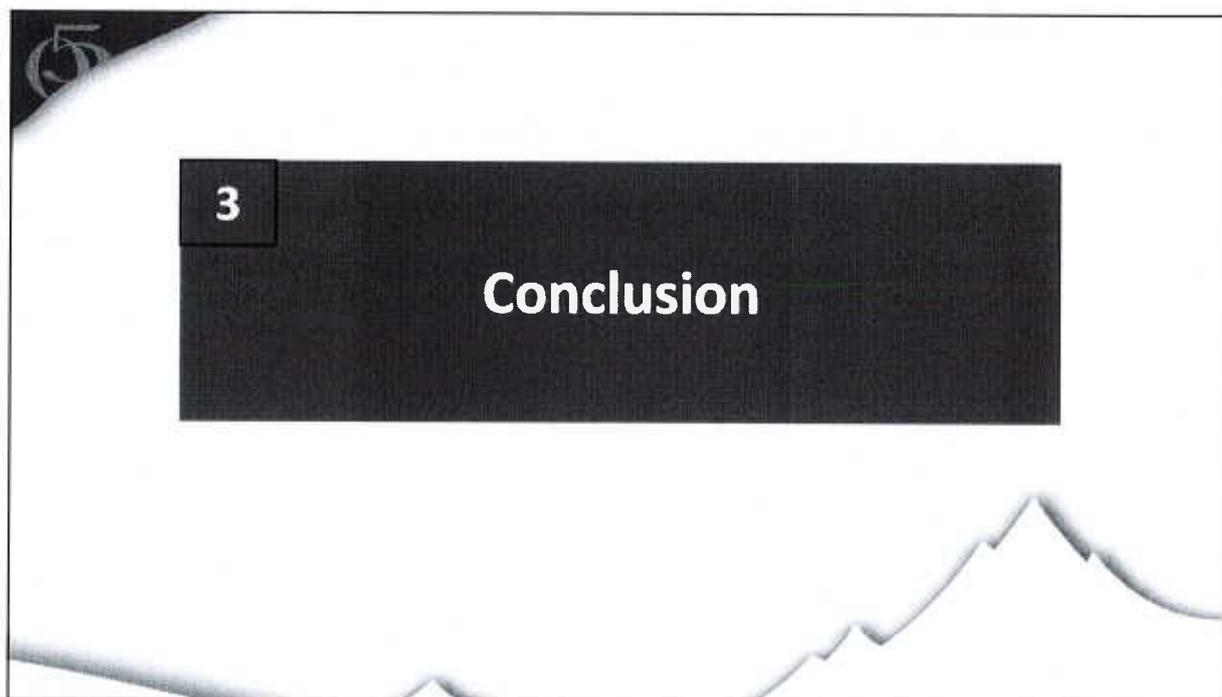
Un excédent
d'investissement
de **7 838€**



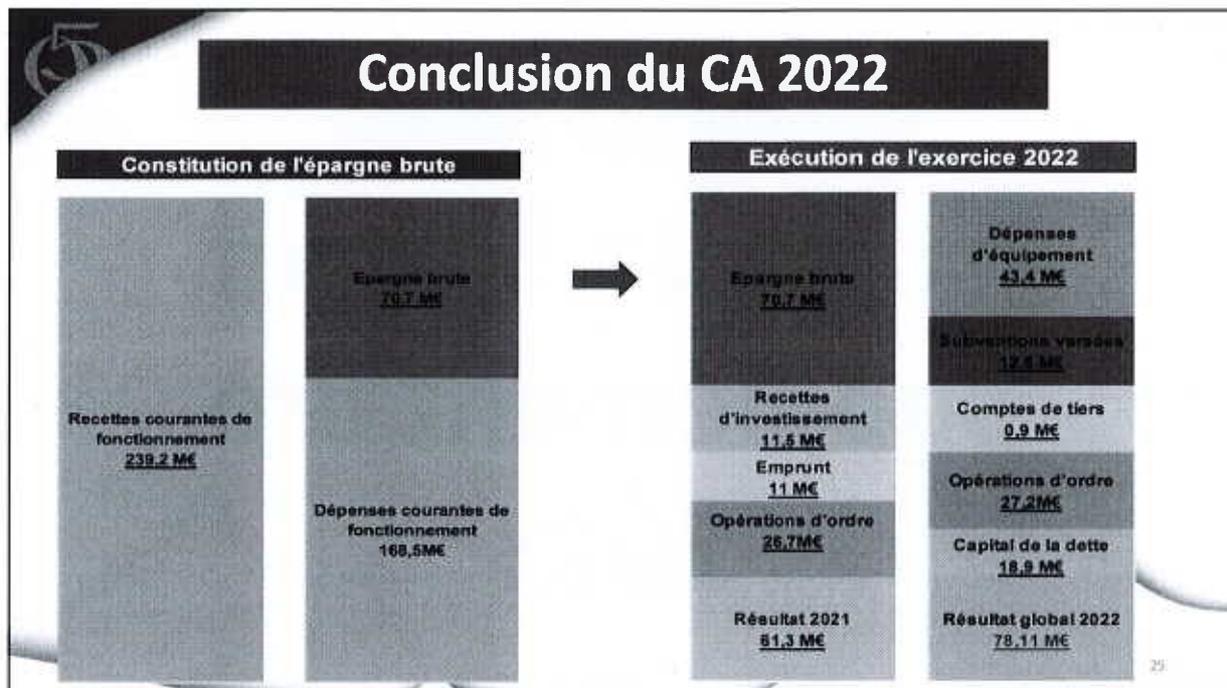
Un excédent de
fonctionnement de
88 865,28 €

Le fonctionnement
Des recettes qui retrouvent des montants connus avant COVID à hauteur de 1,52 M€ et subvention d'équilibre à hauteur de 0,55 M€ identique à 2021.

23



24



25

⇒ Après une année 2021 marquée par des résultats excellents en termes de ratios financiers, **l'exercice 2022 démontre** que notre Département, **fort de sa gestion**, est parvenu à **améliorer** ce niveau malgré un contexte économique et social complexe. L'autofinancement dégagé, couplé à un désendettement important, offre une **perspective sereine** s'agissant de l'exécution de notre PPI 2022-2028.

Une politique d'investissement accrue

Des services publics sur le territoire maintenus

Mais !

⇒ Une conjoncture économique incertaine amenant à maintenir nos efforts de gestion
 Au regard de la conjoncture nationale, les Départements devront envisager notamment une diminution des recettes de fonctionnement (DMTO en particulier) et une hausse des dépenses sociales.
 Pour maintenir notre dynamique d'investissement, le Département s'engage à continuer de maîtriser ses dépenses de fonctionnement.
 Ainsi, nos excédents cumulés permettront de répondre à un potentiel effet ciseau et maintenir dès lors nos politiques publiques.

26

26

Deuxième partie

Projet de budget supplémentaire 2023

27

Pour rappel : Les grands chiffres du BP 2023

Recettes de fonctionnement	226,3 M€
Dépenses de fonctionnement	191,3 M€
Epargne Brute	35,00 M€

Dépenses d'investissement	54,1 M€
Remboursement d'emprunt	20 M€

Recettes d'investissement (Hors emprunt)	14,3 M€
Emprunt	24,8 M€

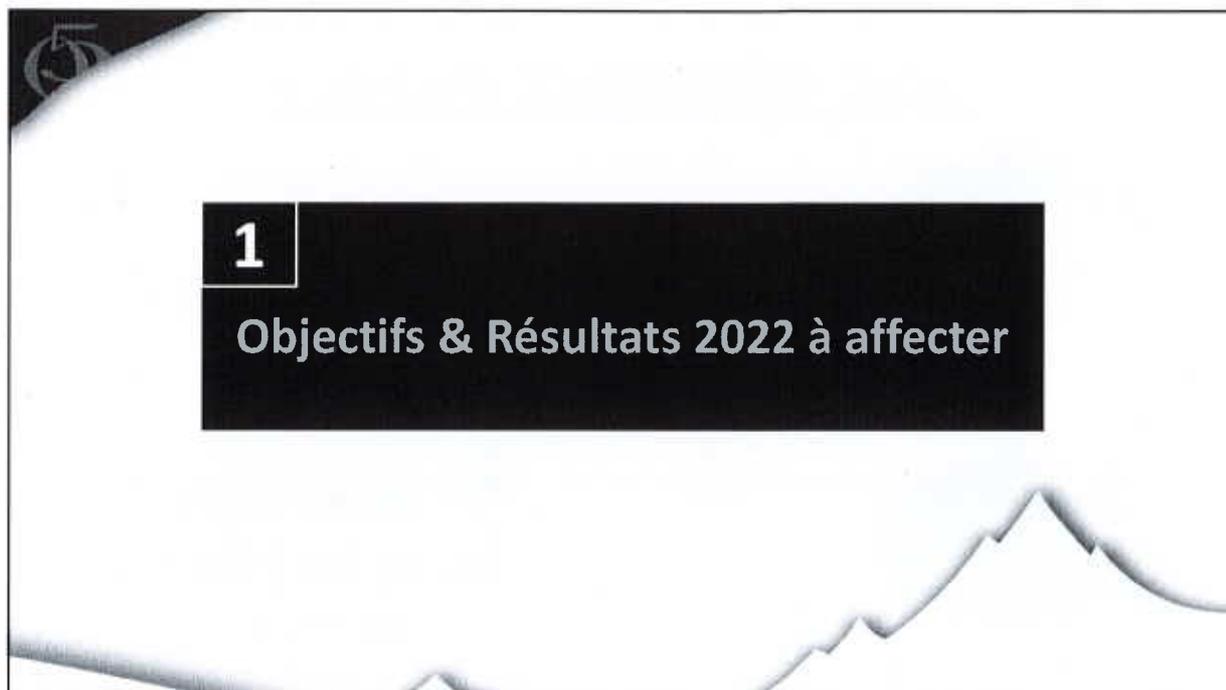
Total **74,10 M€**

Total **74,10 M€**

Pour rappel, le BP 2023 **n'intégrait pas** les résultats de l'exercice 2022.

=> Les excellents résultats 2022 nous permettent **d'augmenter nos investissements et de financer nos restes à réaliser.**

28



29

=> Pour mémoire, le budget primitif 2023 s'entendait hors réintégration des résultats 2022 entraînant de fait des arbitrages qui avaient pour objectif d'être réintégrés au moment du budget supplémentaire.

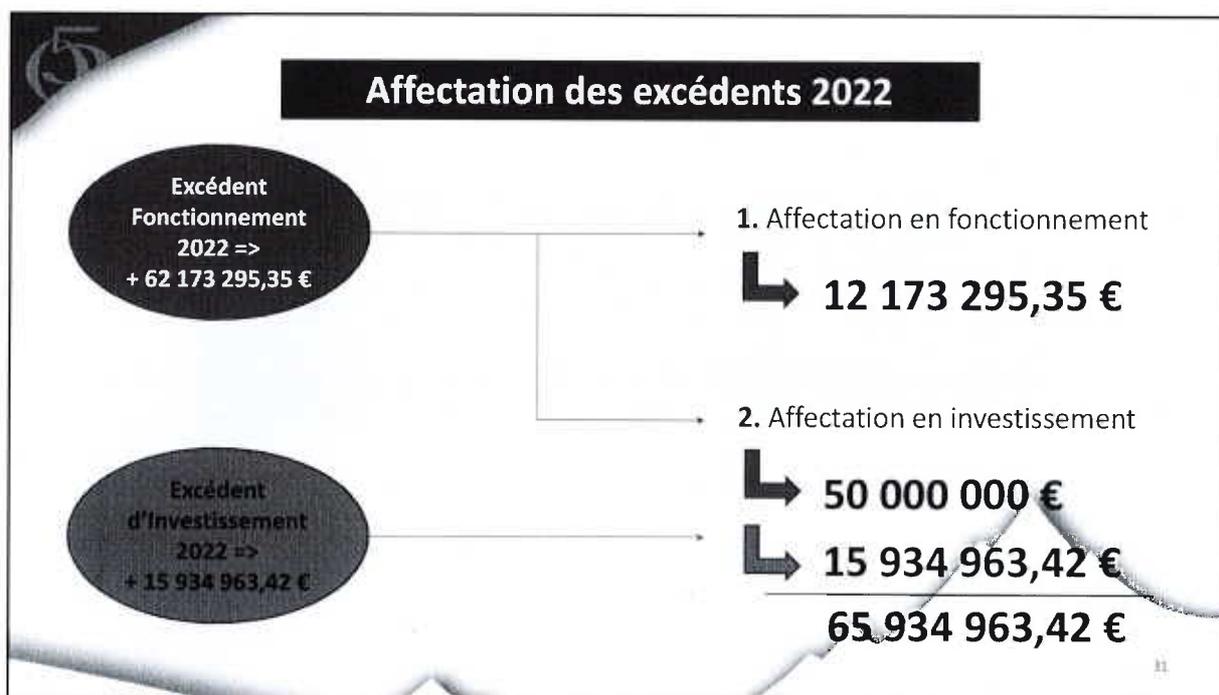
Résultat d'exécution de l'exercice 2022

Excédent de la section de Fonctionnement 2022	=> + 62 173 295,35 €
Excédent de la section d'Investissement 2022	=> + 15 934 963,42 €
Excédent Global 2022	=> + 78 108 258 ,77 €

=> Les résultats 2022 ont vocation à être affectés aux objectifs suivants :

1. Financer notre ambitieux **Plan Pluriannuel d'Investissement**,
2. Poursuivre le désendettement de la collectivité,
3. Maintenir la qualité des services publics mise en œuvre par le Département sur son territoire,
4. Soutenir l'activité économique et sociale de notre territoire.

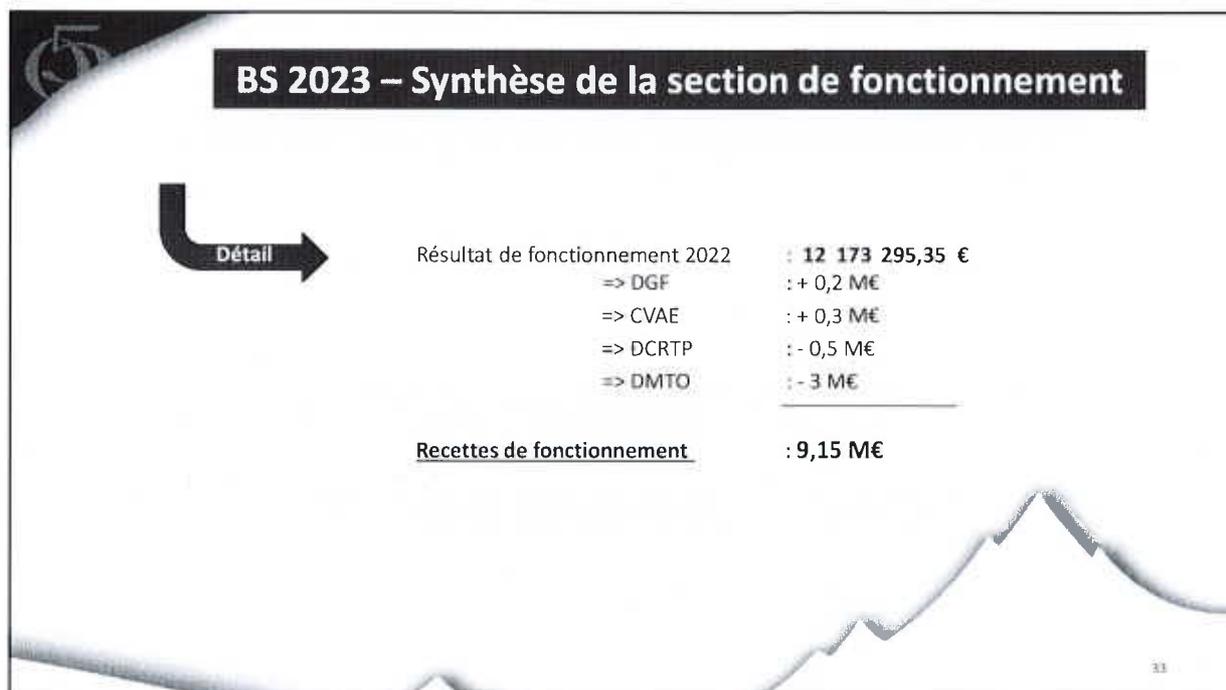
30



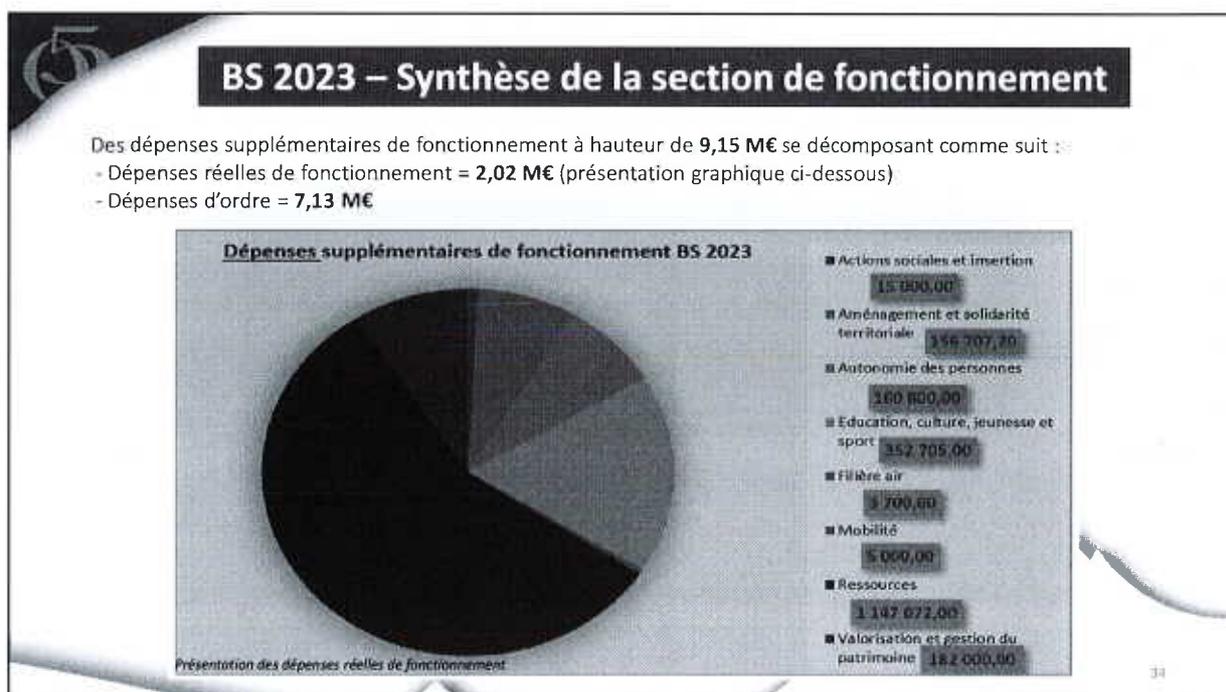
31



32



33



34

BS 2023 : L'équilibre de la section de fonctionnement

	Recettes	Dépenses
Affectation d'une partie du résultat de fonctionnement 2022	12 173 295,35	
Ajustements opérations réelles	-3 018 311,15	2 022 984,20
Total opérations réelles	9 154 984,20	2 022 984,20
Dotations aux amortissements		7 132 000,00
Total Général	9 154 984,20	9 154 984,20

35

3

Le BS 2023 : Les chiffres clés de l'investissement

36

BS 2023 – Synthèse de la section d'investissement

Des recettes supplémentaires d'investissement à hauteur de **60,56 M€** se décomposent comme suit :

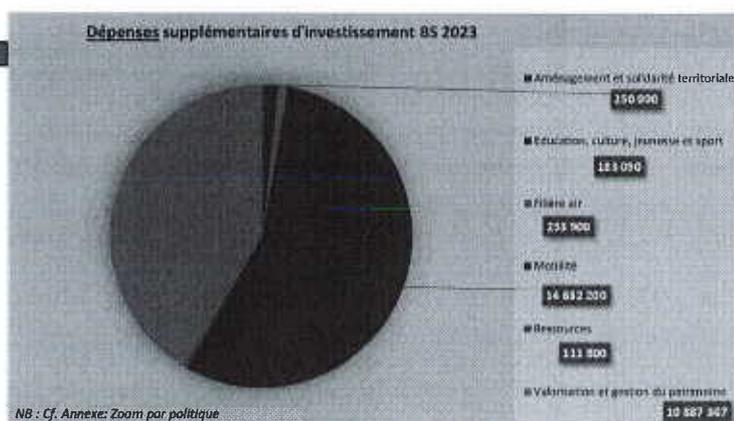
=> Affectation de l'excédent d'investissement 2022 :	15,9 M€
=> Affectation de l'excédent de fonctionnement 2022 :	50 M€
=> Désendettement (Suppression de l'emprunt) :	- 24,8 M€
=> Suppression de la ligne de trésorerie :	- 2,35 M€
=> Dotations aux amortissements :	7,13 M€
=> Compte de tiers 2023 :	0,8 M€
=> RAR Comptes de tiers 2022 :	13,84 M€
Recettes d'investissement :	60,56 M€

37

37

BS 2023 – Synthèse de la section d'investissement

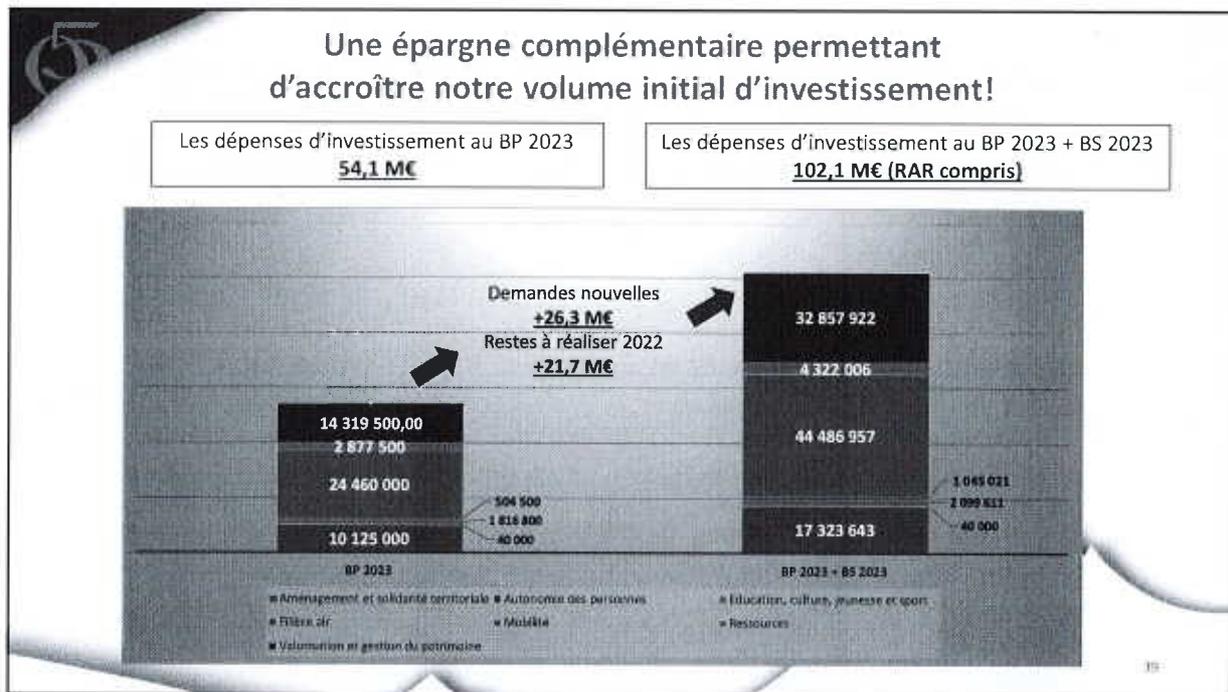
⇒ Galerie la Marionnaise :	5,3 M€
⇒ Revêtement principal et secondaire :	4,6 M€
⇒ RD1075 :	1 M€
⇒ Plan vélo départemental :	1 M€
⇒ Restructuration collège de Laragne :	5 M€
⇒ Réhabilitation bâtiment des archives :	4,8 M€
⇒ Restructuration collège Centre :	1 M€
⇒ Autres dépenses :	3,62 M€
⇒ Dépenses d'investissement :	26,32 M€



38

* Dépenses supplémentaires BS 2023 – Réelles, hors dette & OCLT

38

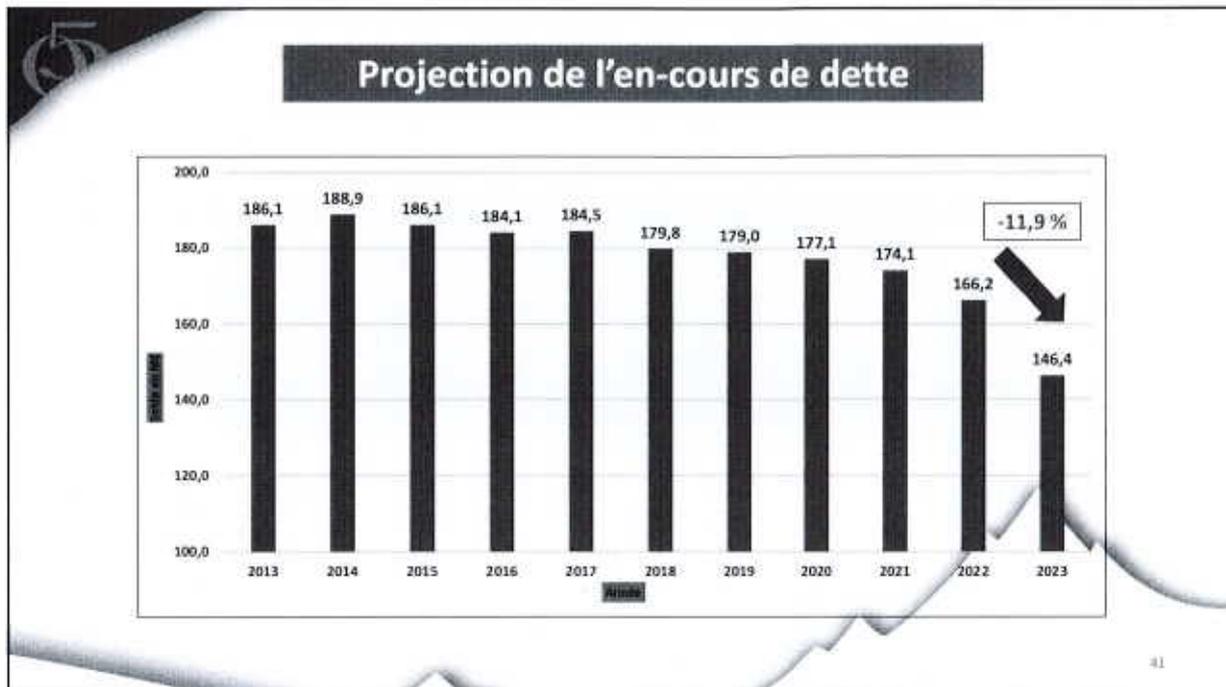


39

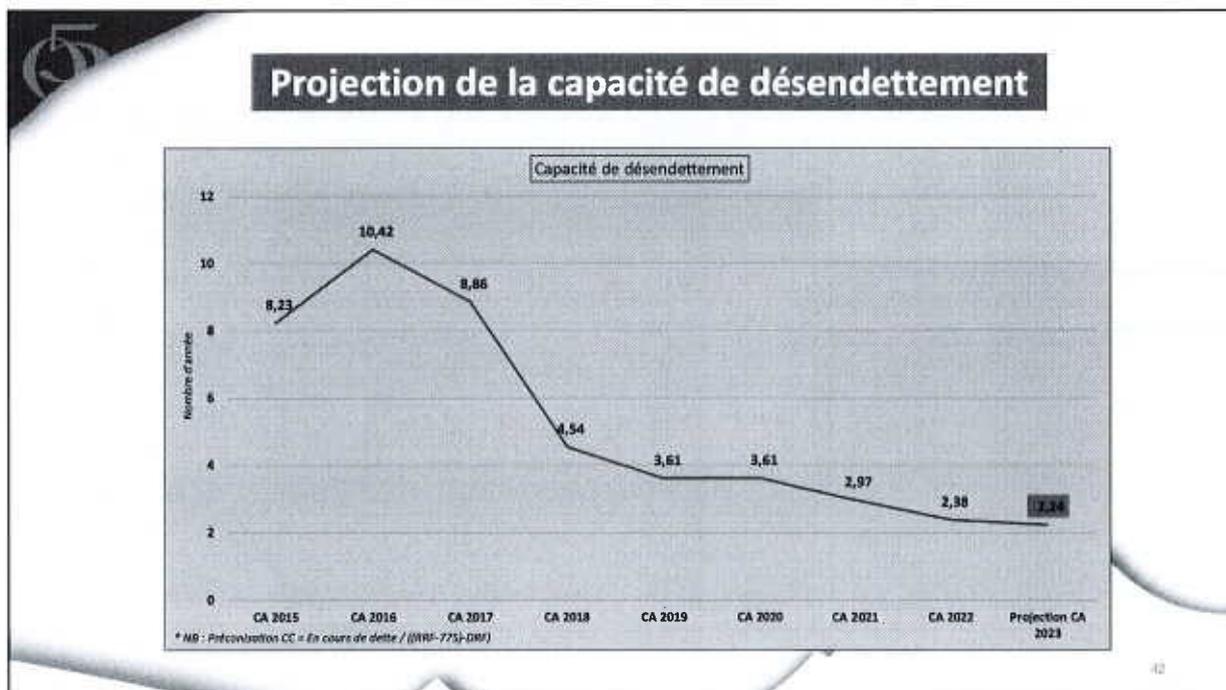
BS 2023 : L'équilibre de la section d'investissement

	Recettes	Dépenses
Affectation excédent d'investissement 2022	15 934 963,42	
Affectation d'une partie du résultat de fonctionnement 2022	50 000 000,00	
Suppression des recettes d'emprunt	-24 811 172,00	
Suppression ligne de trésorerie	-2 355 000,00	2 353 000,00
RAR - Comptes de tiers 2022	13 847 250,02	14 069 181,84
RAR - Dépenses 2022		21 713 542,77
Ajustement compte de tiers	814 148,00	814 148,00
Dépenses nouvelles		26 318 316,83
Total opérations réelles	53 430 189,44	60 562 189,44
Dotations aux amortissements	7 132 000,00	
Total Général	60 562 189,44	60 562 189,44

40



41



42

4

Synthèse du budget principal Équilibre

43

Le budget supplémentaire du budget principal 2023 s'élève à 69 717 176,6 € :

	Investissement			Fonctionnement	
	AP	Dépenses (CP)	Recettes	Dépenses (CP)	Recettes
Mouvements Réels	22 847 225,00	26 318 316,83		2 022 984,20	3 018 311,15
Excédent section Investissement 2022			15 934 963,42		
Excédent section Fonctionnement 2022			50 000 000,00		12 173 295,35
Désendettement		- 2 353 000,00	- 27 166 172,00		
Mouvements d'Ordre			7 132 000,00	7 132 000,00	
Restes à réaliser		35 782 724,61	13 847 250,02		
Compte de tiers		814 148,00	814 148,00		
Total	22 847 225,00	60 562 189,44	60 562 189,44	9 154 984,20	9 154 984,20
AP à régulariser post déploiement (Second semestre 2023)	- 1 546 762,48				
Mouvements AP (SI- Maquette)	21 300 462,52				

44



45

Le budget supplémentaire du laboratoire départemental 2023 s'élève à 264 410,66€ :

	Investissement		Fonctionnement		
	AP	Dépenses (CP)	Recettes	Dépenses (CP)	Recettes
Mouvements réels		51 000,00		153 500,36	
Excédent section Investissement 2022			7 838,18		
Excédent section Fonctionnement 2022			1 072,12		87 793,16
Virement entre les sections Fonct/Invest.			51 000,00	51 000,00	
Subvention d'équilibre CD05					116 707,20
Restes à réaliser		8 910,30			
Total	-	59 910,30	59 910,30	204 500,36	204 500,36

46



47



48



51

Les chiffres clés du fonctionnement

BS 2023 - Synthèse fonctionnement (Réal + Ordre) - Par politique

BS 2023 - Recettes de Fonctionnement		BS 2023 - Dépenses de Fonctionnement	
Libellé	BS 2023	Libellé	BS 2023
Fonctionnement	9 154 984,20	Fonctionnement	9 154 984,20
Aménagement et solidarité territoriale	-20 000,00	Actions sociales et insertion	15 000,00
Ressources	9 174 984,20	Aménagement et solidarité territoriale	150 707,20
		Autonomie des personnes	180 800,00
		Éducation, culture, jeunesse et	352 705,00
		Filière air	3 700,00
		Mobilité	5 000,00
		Ressources	8 279 972,00
		Valeurisation et gestion du patrimoine	182 000,00

BS 2023 - Synthèse fonctionnement (Réal + Ordre) - Par chapitre

BS 2023 - Recettes de Fonctionnement				BS 2023 - Dépenses de Fonctionnement					
Imputation	Niveau	Libellé	BP 2023	+ BS 2023	Imputation	Niveau	Libellé	BP 2023	+ BS 2023
Fonctionnement	Section		195 020 000,00	9 154 984,20	Fonctionnement	Section		49 073 510,29	9 154 984,20
002	Chapitre	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	12 173 296,32	081	Chapitre	Charges à caractère général	4 570 170,49	806 340,00
73	Chapitre	Impôts et taxes	95 135 000,00	339 130,00	084	Chapitre	Alimentation de produits	11 130 000,00	424 072,00
731	Chapitre	Fiscalité locale	67 350 000,00	3 074 940,15	040	Chapitre	Opérations d'ordre de transfert entre sections	26 514 146,80	7 132 000,00
74	Chapitre	Dotations et participations	32 535 000,00	263 109,00	95	Chapitre	Autres charges de gestion courante	7 459 299,00	792 989,20

52

BS 2023 - Synthèse fonctionnement (Réel) - Par chapitre

BS 2023 - Recettes de Fonctionnement

Imputation	Niveau	Libellé	BP 2023	+ BS 2023
Fonctionnement	Section		195 000 000,00	3 154 984,20
060	Chapitre	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	12 173 295,35
73	Chapitre	Impôts et taxes	95 135 000,00	339 738,00
731	Chapitre	Fiscalité locale	67 350 000,00	-3 074 940,15
74	Chapitre	Dotations et participations	32 535 000,00	-283 109,00

BS 2023 - Dépenses de Fonctionnement

Imputation	Niveau	Libellé	BP 2023	+ BS 2023
Fonctionnement	Section		22 938 237,49	2 022 984,20
011	Chapitre	Charges à caractère général	4 569 008,49	608 346,00
012	Chapitre	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00
014	Chapitre	Atténuations de produits	11 130 000,00	624 072,00
65	Chapitre	Autres charges de gestion courante	7 239 229,00	792 566,20

53

BS 2023 - Détail des dépenses de fonctionnement - Par article

Imputation	Niveau	Libellé	BP 2023	+ BS 2023
Fonctionnement	Section		143 285 000,00	3 154 984,20
062	Article	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	12 173 295,35
73114	Article	Imposition habituelle sur les entreprises de réseau	1 000 000,00	11 118,00
73121	Article	Taxe départementale de publicité foncière et droit départemental d'enregistrement	35 000 000,00	3 066 656,15
73221	Article	TICPE	2 000 000,00	-1 947,00
7361	Article	Fraction compensatoire de la TFPB et de la taxe d'habitation sur les résidences principales	71 300 000,00	23 200,00
7362	Article	Fraction compensatoire de la CVAE	5 200 000,00	308 700,00
74121	Article	Dotations budgétaires des départements	5 780 000,00	-9 900,00
741221	Article	Dotations de fonctionnement dérivées des départements	13 070 000,00	206 233,00
741223	Article	Dotations de compensation des départements	4 690 000,00	-14 700,00
74110	Article	Autres fonds européens	20 000,00	20 000,00
741312	Article	D C R T P	3 300 000,00	-532 334,00
74132	Article	Dotations pour transfert des compensations d'équilibrage de fiscalité directe locale	515 000,00	7 268,00

BS 2023 - Détail des dépenses de fonctionnement - Par article

Imputation	Niveau	Libellé	BP 2023	+ BS 2023
Fonctionnement	Section		26 816 130,00	2 022 984,20
08012	Article	Energie - Électricité	189 836,20	-65 259,00
06528	Article	Autres fournitures non stockées	14 411,40	10 000,00
06833	Article	Fournitures de vente	511 000,00	96 000,00
811	Article	Contrats de prestation de services	1 870 600,12	351 000,00
81366	Article	Autres	30 825,28	30 000,00
815221	Article	Bénéficiaires publics	57 000,00	50 000,00
815231	Article	Vivres	325 000,00	-30 000,00
8163	Article	Frais de formation (personnel extérieur à la collectivité)	8 150,00	8 805,00
8238	Article	Divers	10 914,99	-9 000,00
8245	Article	Transports de personnes extérieures à la collectivité	800 000,00	100 000,00
8263	Article	Frais de nettoyage des locaux	485 000,00	20 000,00
837	Article	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	0,00	3 000,00
85131	Article	Bourses	275 000,00	-71 000,00
85133	Article	Secours d'urgence	10 000,00	15 000,00
85180	Article	Autres	336 500,00	-2 000,00
855111	Article	Établissements publics	2 308 000,00	50 000,00
8558	Article	Autres contributions obligatoires	385 000,00	30 000,00
8588	Article	Autres participations	14 903,00	19 000,00
857340	Article	Autres commerces	133 300,00	17 000,00
857350	Article	Autres groupements	0,00	45 000,00
857381	Article	Autres établissements publics locaux	241 000,00	109 950,00
85748	Article	Autres personnes de droit privé	2 863 376,00	137 000,00
85821	Article	Déficit des budgets annexes à caractère administratif	538 000,00	116 707,20
8603	Article	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	15 400,00	280 000,00
8671	Article	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	26 500 000,00	7 132 000,00
7180	Article	Reversements, restitutions et prélèvements divers	0,00	834 017,00

54

Les chiffres clés de l'investissement

BS 2023 - Synthèse Investissement (Réel + Ordre) - Par politique (Dont comptes de tiers & RAR)

Libellé	BP 2023	+ BS 2023
Investissement	75 291 038,34	60 562 189,44
Aménagement et solidarité territoriale	0,00	2 200 000,00
Mobilité	5 000 000,00	-5 000 000,00
Ressources	66 569 987,80	45 900 791,42
Valorisation et gestion du patrimoine	3 781 030,54	3 614 148,00

Libellé	BP 2023	+ BS 2023
Investissement	64 101 186,46	60 562 189,44
Aménagement et solidarité territoriale	15 861 363,53	2 450 000,00
Autonomie des personnes	40 000,00	0,00
Éducation, culture, jeunesse et sport	473 423,81	183 050,00
Filtre air	122 055,86	253 900,00
Mobilité	23 839 421,54	9 632 200,00
Ressources	3 853 087,30	-2 241 200,00
Valorisation et gestion du patrimoine	20 311 854,42	14 501 514,83

RAR Comptes de tiers 2022 - Recettes	13 647 250,02
--------------------------------------	---------------

RAR Comptes de tiers 2022 - Dépenses	14 069 181,84
RAR 2022 - Dépenses	21 713 542,77

BS 2023 - Synthèse Investissement (Réel + Ordre) - Par politique (Hors compte de tiers & Dont RAR)

Libellé	BP 2023	+ BS 2023
Investissement	75 291 038,34	45 900 791,42
Aménagement et solidarité territoriale	0,00	0,00
Mobilité	5 000 000,00	0,00
Ressources	66 569 987,80	45 900 791,42
Valorisation et gestion du patrimoine	3 781 030,54	0,00

Libellé	BP 2023	+ BS 2023
Investissement	55 547 355,96	25 965 126,83
Aménagement et solidarité territoriale	15 861 363,53	250 000,00
Autonomie des personnes	40 000,00	0,00
Éducation, culture, jeunesse et sport	473 423,81	183 050,00
Filtre air	122 055,86	253 900,00
Mobilité	18 839 421,54	14 632 200,00
Ressources	3 853 087,30	-2 241 200,00
Valorisation et gestion du patrimoine	18 558 003,92	18 987 306,83

55

BS 2023 - Synthèse Investissement (Réel + Ordre) - Par chapitre (Dont Comptes de Tiers & RAR)

Intégration	Niveau	Libellé	BP 2023	+ BS 2023
Investissement	Section		62 461 254,34	48 502 189,44
001	Chapitre	Soins d'évaluation de la section d'investissements	0,00	15 814 963,42
040	Chapitre	Opérations d'ordre de transfert entre sections	26 914 148,90	1 132 000,00
10	Chapitre	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	-52 000 000,00
16	Chapitre	Emprunts et autres opérations	27 188 172,00	-27 188 172,00
45073	Chapitre	Restauration de l'île à Châteauneuf	5 000 000,00	-3 000 000,00
45274	Chapitre	MIS DE VÉHICULES	0,00	3 690 000,00
45277	Chapitre	MIS de l'Union de la Seine de Giverny	3 781 030,54	564 148,00
45833	Chapitre	Apart Bois Collège	0,00	7 000 000,00
RAR Comptes de tiers 2022 - Recettes				13 647 250,02

Intégration	Niveau	Libellé	BP 2023	+ BS 2023
Investissement	Section		68 654 181,48	60 562 189,44
18	Chapitre	Emprunts et autres opérations	2 353 900,00	-2 283 000,00
20	Chapitre	Immobilisations incorporelles	2 348 736,64	426 404,00
204	Chapitre	Subventions d'équipement versées	10 146 941,43	2 943 718,00
21	Chapitre	Immobilisations corporelles	3 481 186,25	364 478,76
23	Chapitre	Immobilisations en cours	38 069 831,03	32 229 288,84
27	Chapitre	Autres immobilisations financières	1 500 580,00	-506 000,00
45073	Chapitre	Restauration de l'île à Châteauneuf	3 000 000,00	-3 000 000,00
45074	Chapitre	MIS DE VÉHICULES	0,00	3 690 000,00
45077	Chapitre	MIS de l'Union de la Seine de Giverny	3 781 030,54	564 148,00
45833	Chapitre	Apart Bois Collège	0,00	7 000 000,00
RAR Comptes de tiers 2022 - Dépenses				14 069 181,84
RAR 2022 - Dépenses				21 713 542,77

BS 2023 - Synthèse Investissement (Réel) - Par chapitre (Hors comptes de tiers & RAR)

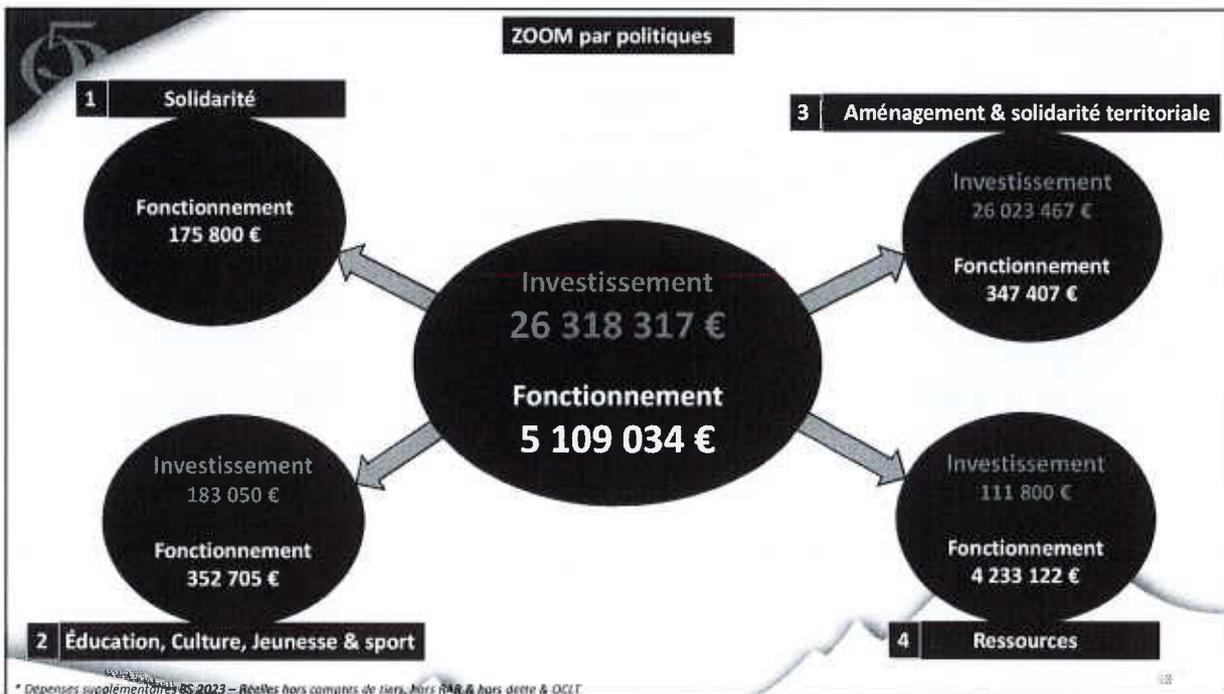
Intégration	Niveau	Libellé	BP 2023	+ BS 2023
Investissement	Section		27 188 172,00	18 700 791,42
001	Chapitre	Dotations d'investissement de la section d'investissements	0,00	15 814 963,42
10	Chapitre	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	32 000 000,00
16	Chapitre	Emprunts et autres opérations	27 188 172,00	-27 188 172,00

Intégration	Niveau	Libellé	BP 2023	+ BS 2023
Investissement	Section		57 800 576,46	25 965 126,83
18	Chapitre	Emprunts et autres opérations	2 353 900,00	-2 581 000,00
20	Chapitre	Immobilisations incorporelles	2 348 736,64	426 404,00
204	Chapitre	Subventions d'équipement versées	10 146 941,43	2 943 718,00
21	Chapitre	Immobilisations corporelles	1 401 186,25	364 478,76
23	Chapitre	Immobilisations en cours	38 069 831,03	32 229 288,84
27	Chapitre	Autres immobilisations financières	1 500 580,00	-506 000,00

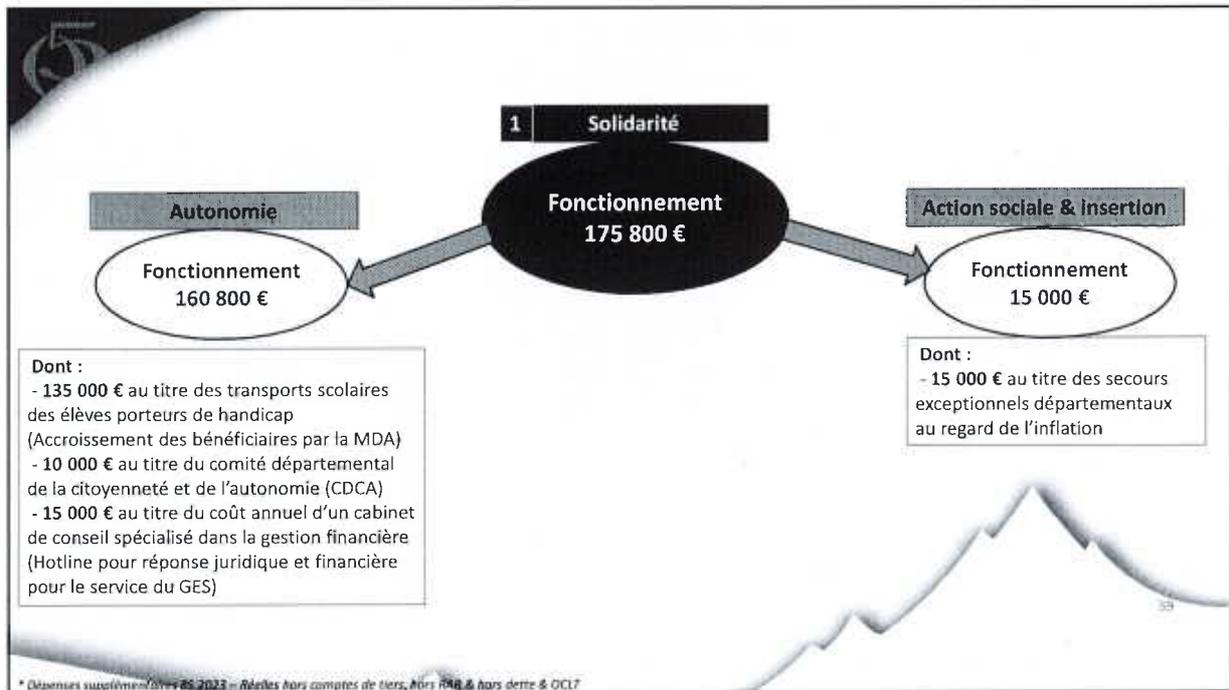
56

BS - Détail des dépenses d'investissement par Politique & Opération			
31/03/2023			
Niveau	Libellé	BP 2023	+ 01.2023
Pol. Sect.	Aménagement et aménage territoire	5 342 146,00	219 300,00
Opération	PR130004 - M256-1A - Aménagement des sites communaux (MS 03)	26 121,00	18 900,00
Opération	PR140001 - SAE - Apaisement des bords (BT)	700 000,00	680 000,00
Opération	PR130002 - SAE - Intégration paysagiste	500 000,00	500 000,00
Opération	PR200000 - SEAU - Ades aux collectivités ADRAS	0,00	100 000,00
Opération	PR130001 - EA - Sites Eau Collège	1 300 000,00	1 000 000,00
Opération	PR130005 - SEFC - Ades aux collectivités Energie, Toit, Climat	0,00	200 000,00
Opération	PR130010 - SEFC - SEU Energie	1 379 000,00	200 000,00
Opération	PR130008 - SI - ALCOFRA	125 000,00	18 000,00
Pol. Sect.	Éducation, Culture, Jeunesse et sport	68 423,81	493 310,00
Opération	PR210003 - Conservation - Équipements, matériels et installations	60 423,81	25 890,00
Opération	PR200002 - SCS - Terrain de jeu	0,00	140 420,00
Pol. Sect.	Énergie	120 000,00	30 000,00
Opération	PR200045 - AFA - Gas Talant - Reconstituer l'ancien TA-FCESZ (réseau de parking VL BT)	0,00	50 000,00
Opération	PR200046 - AFA - Mont-Saunoy-St Omer - Requalification entrée de l'habitat et supérette (BT)	19 500,00	15 400,00
Opération	PR200044 - AFA - Gas Talant - Réfection cuisine restaurant (BT)	100 000,00	37 000,00
Opération	PR200000 - AFA - Mont-Saunoy-St Omer - Création d'une aire de jeu pour enfants	0,00	30 000,00
Opération	PR200002 - AFA - Mont-Saunoy-St Omer - Reconstituer des espaces verts de la maison de fer au Hêtre	0,00	0 000,00
Opération	PR200005 - AFA - Gros travaux de maintenance, d'entretien et urgences (BT)	0,00	19 000,00
Opération	PR200014 - AFA - Gas Talant - Aménagement voirie zone sud (BT)	0,00	50 000,00
Pol. Sect.	Services	14 000 000,00	14 000 000,00
Opération	PR020001 - AFDZ - Restauration de l'au à Châtenoy-Saunoy	1 000 000,00	1 000 000,00
Opération	PR020004 - AFDZ - Restauration de l'au à Châtenoy-Saunoy	0,00	1 000 000,00
Opération	PR020010 - DE - Corps de terre - MEX et Maison de la Santé de Gallezelle - restauration construction	3 353 600,00	340 140,00
Pol. Sect.	Aménagement et aménage territoire	1 200 000,00	1 200 000,00
Opération	PR130001 - EA - Apaisement bords collages	0,00	1 200 000,00

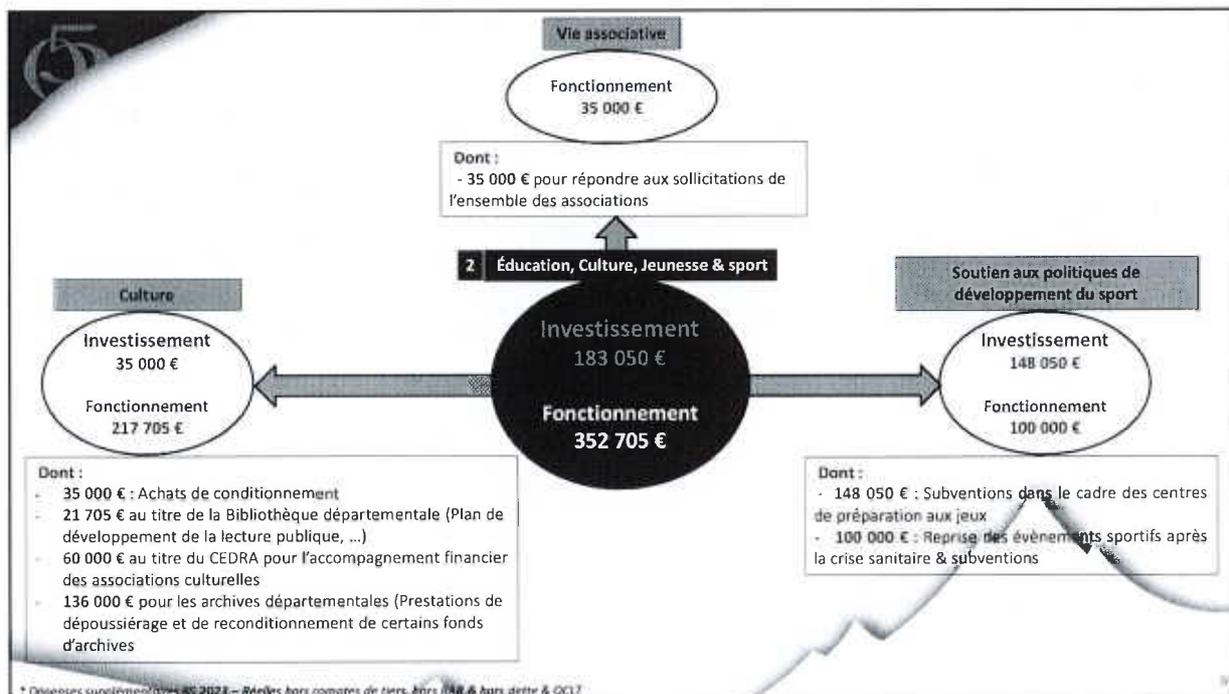
57



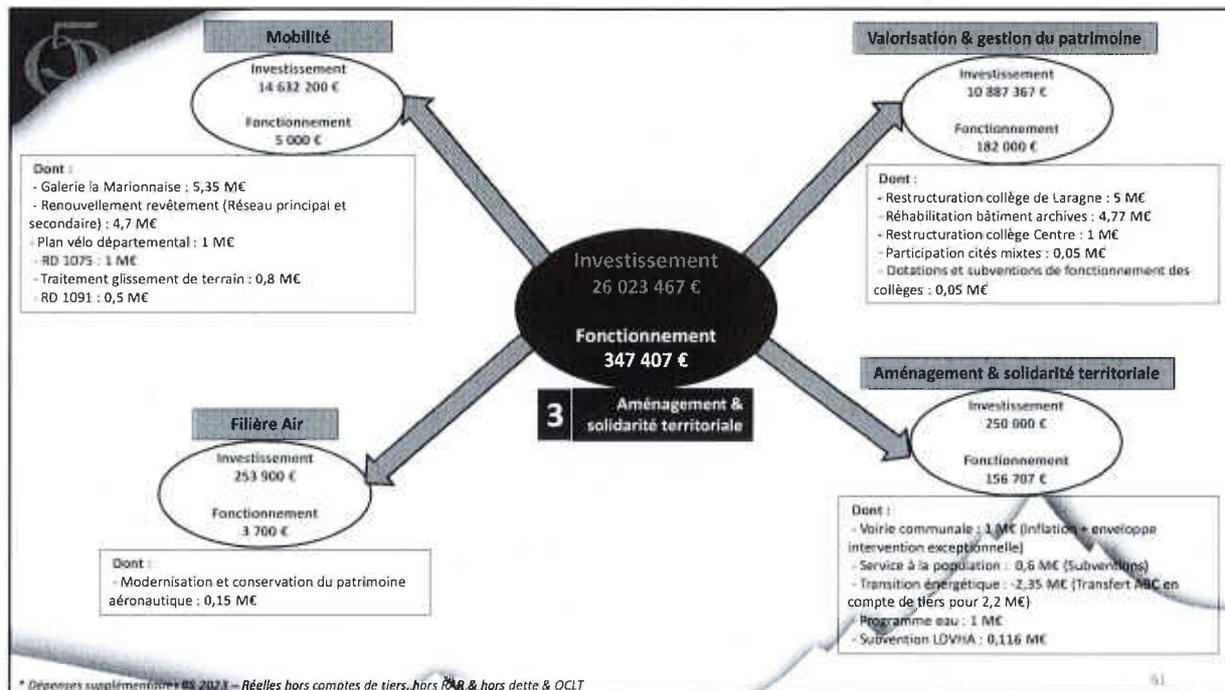
58



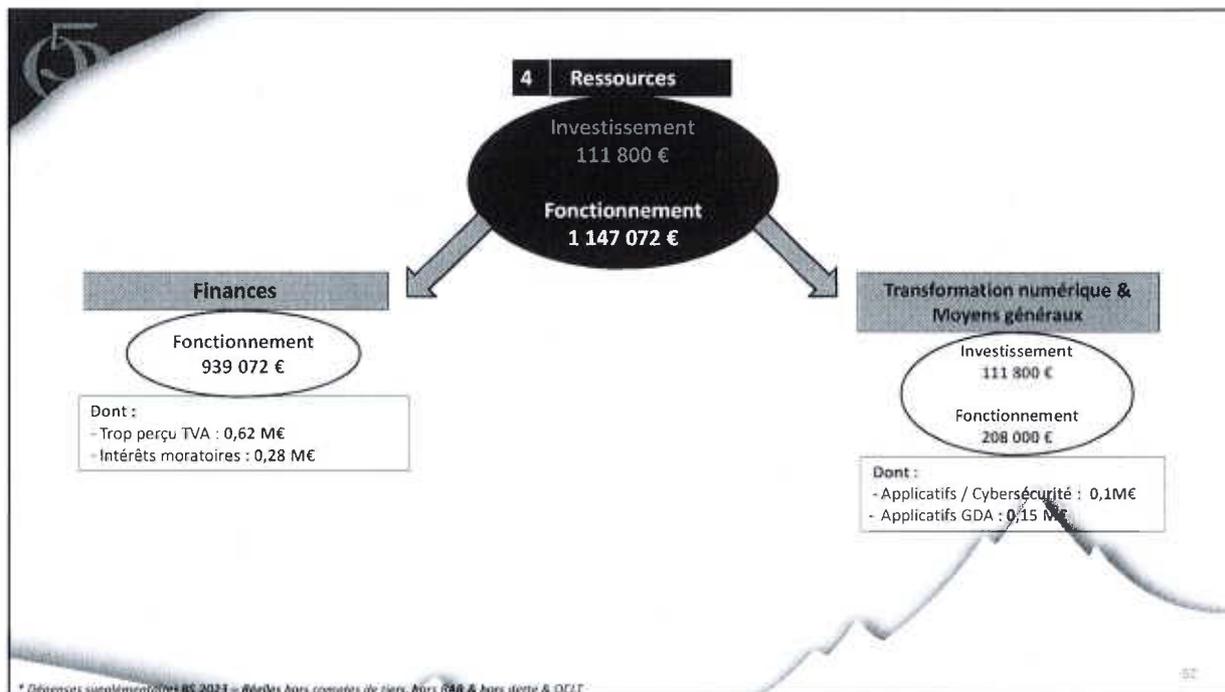
59



60



61



62



Un nouveau Schéma de la Culture

pour le

Département des Hautes-Alpes

Hôtel du Département / mardi 20 juin 2023



1



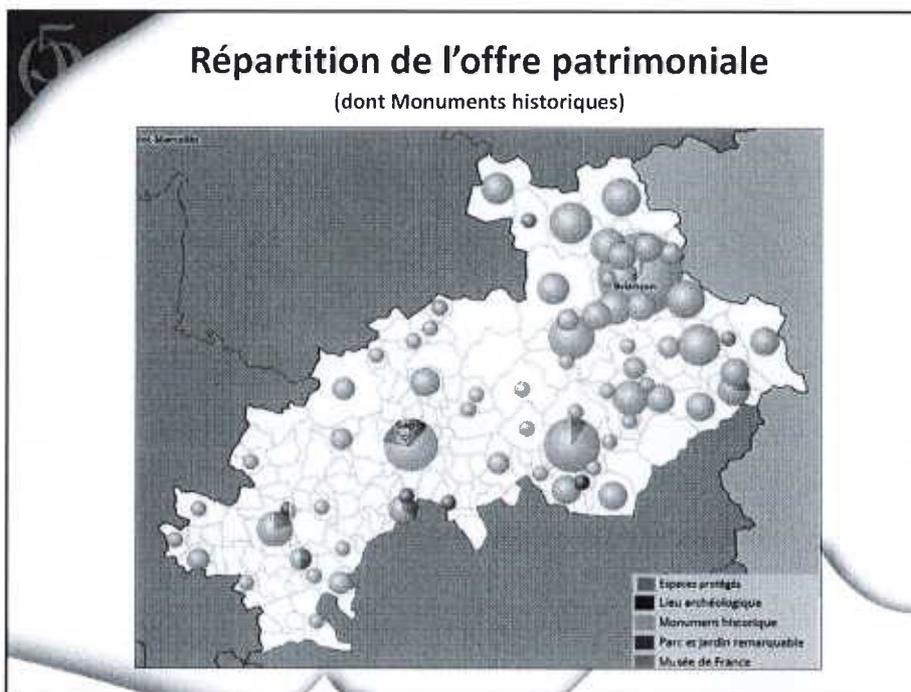
Rappel du contexte

> 4 Directions

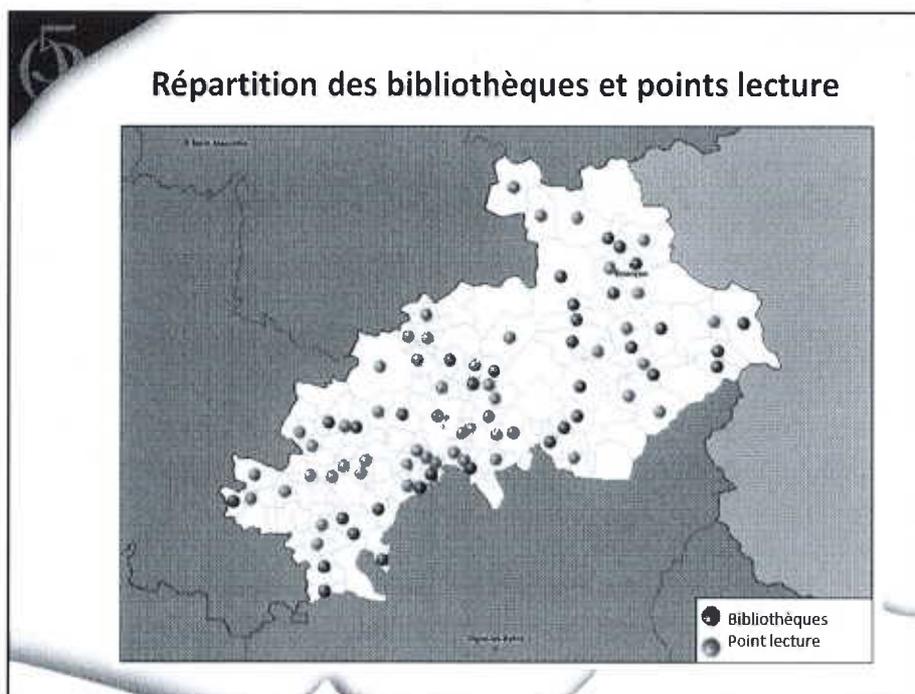
Archives départementales
Musée départemental
Bibliothèque départementale
Centre départemental de ressource des arts



2



3



4



5

Rappel de la méthodologie

> Un schéma co-construit

avec l'appui d'un cabinet d'études
et le concours de l'ensemble des acteurs de la culture

- ✓ entretiens individuels et collectifs
- ✓ enquêtes
- ✓ ateliers, séminaire de travail, webinaires
- ✓ Cotech, Copil

 Hautes-Alpes
le département

6



7



8

Nos priorités Axes et orientations du Schéma

15 fiches actions, dont 9 à initier dès cette année

- > **Pour une plus grande cohésion et plus de coopération territoriale**
 - Sensibiliser et accompagner les élus dans la structuration de leur projet culturel de territoire
 - Poursuivre et développer des projets existants / Concevoir et mettre en œuvre des **outils de partage de l'information** dédiés
 - Renforcer l'**(inter)connaissance des acteurs culturels** par des outils de mise en réseau
 - **Repenser** les dispositifs d'attribution des aides financières du Département
- > **Pour une politique culturelle pour tous**
 - Favoriser l'**accès à l'offre culturelle** pour des publics empêchés ou spécifiques
 - Renforcer l'**itinérance de l'offre** et "l'aller-vers"
 - Développer la présence artistique sur les territoires (résidences d'artistes)
- > **Pour que le rayonnement culturel soit facteur de développement et d'attractivité**
 - Poursuivre la **valorisation du patrimoine** culturel dans toutes ses dimensions
 - Approfondir la communication sur l'action culturelle du Département



9

**Un nouveau
Schéma de la Culture**

pour le

Département des Hautes-Alpes

Hôtel du Département / mardi 20 juin 2023



10

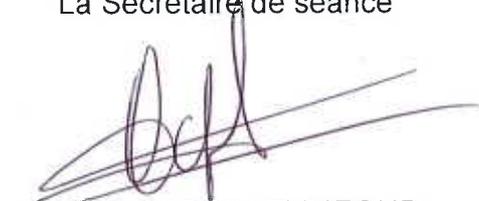
arrivé, et je voudrais faire partager cette émotion à beaucoup d'autres personnes qui pourraient être à même de le faire.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Nous terminons sur cette note extraordinaire. Je lève la séance et vous donne rendez-vous, dans 5 minutes, pour la Commission permanente.

(La séance est levée à 12 h 20)

La Secrétaire de séance



Valérie GARCIN-EYMEOUD

Le Président du
Département des Hautes-Alpes



Jean-Marie BERNARD

